

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2024

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice: 87

Quorum : 44

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEFINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024.

### ↳ **INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

- 1) ELECTIONS DU 4EME VICE-PRESIDENT ET DU 3EME MEMBRE DU BUREAU
- 2) ELECTION DES REPRESENTANTS DANS LES SYNDICATS - MODIFICATIONS
- 3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - MODIFICATIONS
- 4) COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE, DES DECISIONS N° D2024-44, N° D2024-46 A D2024-61 ET N° D2024-63 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN JUILLET ET AOUT 2024

### ↳ **RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE**

- 5) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL
- 6) CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES - VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

### ↳ **TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE**

- 7) APPROBATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DEPARTEMENTALE FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE

### ↳ **FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

- 8) BUDGET PRINCIPAL - TITRES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES
- 9) BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT TITRES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES
- 10) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - TITRES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - REMBOURSEMENT QUOTE PART
- 11) CONVENTION AVEC LA VILLE DE TOURS POUR LE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DE LOCAUX DU PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT - AVENANT N°1
- 12) SYNDICAT MIXTE AGGLOMERATION TOURANGELLE - RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- 13) SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT DE TOURS VAL DE LOIRE (SMADAIT) - RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

↳ **URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

14) LA RICHE - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

15) LA RICHE - ZAC DU PLESSIS BOTANIQUE - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2023

16) CREATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION DE PROJET SUR LE SECTEUR DU MENNETON A TOURS ET LA RICHE

17) LOI BIODIVERSITE - AVIS SUR LE PROJET DE DESINSCRIPTION DE 3 SITES INSCRITS

↳ **URBANISME : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

18) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

↳ **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

19) CONTRAT D'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS ENTRE TOURS METROPOLE HABITAT ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

↳ **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT: rapporteur Madame Aude GOBLET**

20) RAPPORT 2023 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LIGERIS

↳ **ESPACES PUBLICS : rapporteur Monsieur Laurent RAYMOND**

21) TOURS - JOUE-LES-TOURS - APPROBATION DES RAPPORTS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PARKINGS EN OUVRAGE - ANNEE 2023

↳ **EQUIPEMENTS SPORTIFS : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS**

22) TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2023

23) TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL N°3 LIE A L'APPLICATION DE L'INDEXATION DEFINITIVE DE L'AVENANT N°3 DU CONTRAT 2021-2028 SUITE AU RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN

24) LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2023

25) LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'EQUIPEMENT

26) LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - INDEMNISATION LIEE AUX BIENS DE RETOUR

27) FONDETTES - PISCINE L'O BLEUE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2023

28) LA RICHE - PISCINE DU CARRE D'O - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2023

29) TOURS - GOLF DE LA GLORIETTE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2023

30) APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DU GOLF DE LA GLORIETTE

**↳ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : rapporteur Madame Catherine GAULTIER**

31) METTRAY - CONCESSION D'AMENAGEMENT RELATIVE A L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES LES GAUDIÈRES - AVENANT N°3

32) POLE ECONOMIQUE DEDIE A LA FILIERE EMERGENTE DU VELO - PARC D'ACTIVITES METROPOLITAIN DU MENNETON - LANCEMENT DU PROJET ET OUVERTURE DES NEGOCIATIONS AVEC LA SET AMENAGEMENT EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE CONCESSION TRAVAUX EXPLOITATION

**↳ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

33) ENTREE DE LA SET AU CAPITAL DE LA SAS JLT-A-2024

**↳ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

34) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A LA SEM HY'TOURAINE

**↳ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

35) JOUE-LES-TOURS - COGENERATIONS MORIER ET RABIERE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - AVENANT N° 3

36) RAPPORT 2023 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM HY'TOURAINE

37) TOURS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DES BORDS DU CHER - APPROBATION DU RAPPORT 2023 DES REDEVANCES

38) JOUE-LES-TOURS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROBATION DU RAPPORT 2022-2023 ET DES REDEVANCES

39) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROBATION DU RAPPORT 2022-2023 ET DES REDEVANCES

40) LA RICHE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROBATION DU RAPPORT DU 1ER SEMESTRE 2023 ET DES REDEVANCES

41) TOURS - OUEST - LA RICHE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROBATION DU RAPPORT 2023 ET SES REDEVANCES

↳ **CYCLE DE L'EAU : rapporteur Monsieur Bertrand RITOURET**

42) FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.) - ANNEE 2025

43) FIXATION DES TARIFS DES BRANCHEMENTS EN EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN - ANNEE 2025

44) TOURS - SAINT-AVERTIN - SAINT-CYR-SUR-LOIRE - SAINT-PIERRE-DES-CORPS - LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - FIXATION DES TARIFS DES BRANCHEMENTS EN EAU POTABLE ET AUTRES PRESTATIONS - ANNEE 2025

↳ **BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Emmanuel DUMENIL**

45) CHAMBRAY-LES-TOURS - TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS RELATIF A L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

\*\*\*

Frédéric AUGIS : *Bonsoir à tous mes chers collègues, n'oubliez pas d'insérer votre carte car le premier vote est un vote à bulletin secret par zapette. Je fais un essai de mon micro, c'est bon, merci aux services techniques d'avoir œuvré.*

*Dorénavant, je n'ai plus à désigner de secrétaire de séance, c'est Madame LÉPINE qui sera secrétaire de séance, puisqu'elle peut signer électroniquement les secrétariats de séance pour permettre de les envoyer directement à la préfecture. C'est le choc de simplification. Maria, je suis désolé mais tu es désignée.*

**Désignation de Madame Maria LÉPINE en qualité de Secrétaire de séance.**

Frédéric AUGIS : *Alors bien évidemment, d'abord je vais souhaiter la bienvenue officiellement à Monsieur Olivier CONTE et Amin BRIMOU pour la ville de Saint-Pierre-des-Corps puisqu'ils sont installés ce soir très officiellement. Bravo, félicitations.*

*Applaudissements*

Frédéric AUGIS : *Olivier, en tant que maire, Monsieur BRIMOU en tant qu'adjoint. Je souhaite également la bienvenue à notre collègue Christian DRUELLE qui a été élu maire de Chanceaux-sur-Choisille la semaine dernière. Bienvenu Christian.*

*Applaudissements.*

**Le Conseil métropolitain approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024.**

Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des remarques, suggestions ?*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

---

## C\_24\_11\_04\_001- INSTITUTIONS - ELECTIONS DU 4EME VICE-PRESIDENT ET DU 3EME MEMBRE DU BUREAU

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 64

Nombre de délégués votants : 81

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Dans sa séance du 17 mars 2023, le conseil métropolitain a élu Monsieur Emmanuel FRANCOIS, 4<sup>ème</sup> vice-président délégué à la politique de la ville et à la rénovation urbaine ainsi que Monsieur Gérard DAVIET, 3<sup>ème</sup> membre du bureau délégué à la commande publique.

D'une part Monsieur FRANCOIS a informé Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire par courrier en date du 7 octobre de son souhait de démissionner de ses fonctions de vice-président de Tours Métropole Val de Loire ainsi que de son mandat de conseiller communautaire.

D'autre part Monsieur DAVIET a informé Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire par courrier en date du 8 octobre de son souhait de démissionner de ses fonctions de maire et de son mandat de conseiller municipal.

L'acceptation de ces demandes a été notifiée par Monsieur le Préfet respectivement à Monsieur FRANCOIS le 7 octobre 2024 et à Monsieur DAVIET le 8 octobre 2024.

Ainsi les postes de 4<sup>ème</sup> vice-président et 3<sup>ème</sup> membre du bureau étant vacants, il est nécessaire de procéder successivement à l'élection d'un vice-président et d'un membre du bureau, tous les deux au même rang.

Pour ces élections, il devra être procédé à l'élection au scrutin secret, uninominal à trois tours, à la majorité absolue, opération de vote dont les résultats figurent dans le rapport des élections ci-annexé.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 17 mars 2023 déterminant le nombre de vice-présidents et autres membres du bureau,

Vu les résultats du scrutin,

Election du 4<sup>ème</sup> vice-président

Nombre de votants : 81

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombres de bulletins blancs : 3

Nombre d'abstentions : 9

Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Nombre de suffrage obtenus par M. CONTE : 67

Election du 3<sup>ème</sup> membre du bureau

Nombre de votants : 84

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre d'abstentions : 12

Nombre de suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

Nombre de suffrage obtenus par M. DRUELLE : 68



- **PROCLAME** Monsieur Olivier CONTE, conseiller métropolitain, élu 4<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé,

- **PROCLAME** Monsieur Christian DRUELLE, conseiller métropolitain, élu 3<sup>ème</sup> membre du bureau et le déclare installé.

Frédéric AUGIS : *L'ordre du jour appelle l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-président et du 3<sup>ème</sup> membre de Bureau. Ce seront des votes bien évidemment par la zapette ? mais ce seront des votes secrets, quand on verra le résultat, il n'y aura pas qui a voté pour qui, comme c'est un vote secret, à moins que quelqu'un veuille vraiment qu'on fasse passer l'urne et tout, mais cela fonctionne très bien avec la zapette. J'ai reçu la candidature d'Olivier CONTE pour être 4<sup>ème</sup> vice-président et j'ai reçu la candidature de Christian DRUELLE pour être 3<sup>ème</sup> membre du bureau. Y-a-t-il d'autres candidatures ?*

*Chers collègues, on va d'abord voter pour le 4<sup>ème</sup> vice-président avec la zapette.*

*Ceux qui ont un pouvoir ont deux zapettes normalement et vous votez sur les deux zapettes, où vous devez marquer « OK » après votre vote.*

*Le scrutin est ouvert.*

*Quelqu'un de la ville de Tours a-t-il un pouvoir d'Emmanuel DENIS, s'il veut prendre la zapette pour voter ? Marie tu veux voter pour le Maire ?*

*C'est bon, tout ceux qui ont voulu s'exprimer l'ont fait ?*

*Le scrutin est clos.*

*Élu, Olivier CONTE, 67 voix, 4<sup>ème</sup> vice-président, félicitations, bienvenu.*

*Applaudissements.*

Frédéric AUGIS : *Cher Olivier, je vais te demander de venir avec ton petit chevalet et ta carte.*

*Mes chers collègues, pour votre information générale, puisqu'il est élu vice-président, dès demain, il y aura la signature de sa délégation, il reprend la délégation de politique de la ville.*

*On va voter pour le 3<sup>ème</sup> membre de Bureau. J'ai reçu la candidature de Christian DRUELLE. Y-a-t-il une autre candidature ?*

*Le scrutin est ouvert.*

*Le scrutin est clos.*

*Est élu Christian DRUELLE, 68 voix. Merci beaucoup, félicitations.*

*Applaudissements.*

Frédéric AUGIS : *Et demain, il sera désigné Président de la commission d'appel d'offres, ce qui me permettra de me libérer un peu de temps. Merci beaucoup de l'acceptation, mais j'ai passé de très bons moments avec les uns les autres.*

*Je vous propose pour le reste, sauf s'il y a une demande, d'accepter qu'on ne fasse pas de vote à bulletin secret, sinon on fait tout à bulletin secret. Y-a-t-il une demande de bulletin secret ? Il n'y en a pas ?*

---

## C\_24\_11\_04\_002- INSTITUTIONS - ELECTION DES REPRESENTANTS DANS LES SYNDICATS - MODIFICATIONS

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Suite à la démission de Monsieur Emmanuel FRANCOIS de sa fonction de vice-président et de son mandat de conseiller métropolitain de Tours Métropole Val de Loire, il convient d'élire son remplaçant dans les différents syndicats au sein desquels il siégeait.

Suite à la démission de Monsieur Gérard DAVIET de sa fonction de membre du bureau et de son mandat de conseiller métropolitain de Tours Métropole Val de Loire, il convient d'élire son remplaçant dans les différents syndicats au sein desquels il siégeait.

Conformément aux articles L2122-7 et 5211-7 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ; par dérogation le conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du scrutin,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

- **EST ELU** Monsieur Olivier CONTE en tant que représentant titulaire au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Christian DRUELLE en tant que représentant titulaire au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Olivier CONTE en tant que représentant titulaire au Syndicat des Mobilités de Touraine ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Amin BRIMOU en tant que représentant titulaire au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (AODE) ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Christian DRUELLE en tant que représentant titulaire au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (AODE) ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Amin BRIMOU en tant que représentant titulaire au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (IRVE) ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Christian DRUELLE en tant que représentant titulaire au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (IRVE) ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELUE** Madame Laurence LEFEVRE en tant que représentante suppléante au Nouvel Espace du Cher ;

**1 élue se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Christian DRUELLE en tant que représentant suppléant au sein de Touraine Propre ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Christian DRUELLE en tant que représentant titulaire au Syndicat des Affluents Nord-Ouest du Val de Loire (ANVAL) ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **PRECISE** que les représentants élus au sein des syndicats ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents, d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

*Frédéric AUGIS : Tout d'abord, il y a des modifications bien évidemment, donc au SMAT. Il faut remplacer Messieurs FRANÇOIS et DAVIET, je vous propose, Messieurs, CONTE et DRUELLE.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Messieurs CONTE et DRUELLE se déportent et ne prennent pas part au vote.**

*Frédéric AUGIS : Le SMT, syndicat des mobilités de Touraine, il faut remplacer Monsieur FRANÇOIS, je vous propose Monsieur CONTE.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Monsieur CONTE se déporte et ne prend pas part au vote.**

*Frédéric AUGIS : Au SIEL AODE. Il y a donc deux postes de titulaire en remplacement de Messieurs FRANÇOIS et DAVIET, je vous propose Monsieur BRIMOU et Monsieur DRUELLE.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Messieurs BRIMOU et DRUELLE se déportent et ne prennent pas part au vote.**

*Frédéric AUGIS : Alors après le SIEL AODE maintenant, j'ai le SIEL IRVE c'est à dire l'infrastructure de recharge du véhicule électrique. Là aussi j'avais Messieurs FRANÇOIS et DAVIET, je vous propose Monsieur BRIMOU, Monsieur DRUELLE.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Messieurs BRIMOU et DRUELLE se déportent et ne prennent pas part au vote.**

Frédéric AUGIS : *Le NEC, Nouvel Espace Cher pour ceux qui n'aiment pas les abréviations. J'avais Monsieur FRANÇOIS je vous propose la candidature Madame LEFEVRE.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Madame LEFEVRE se déporte et ne prend pas part au vote.**

Frédéric AUGIS : *Touraine Propre, il faut un membre suppléant en remplacement Monsieur DAVIET, Monsieur DRUELLE.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Monsieur DRUELLE se déporte et ne prend pas part au vote.**

Frédéric AUGIS : *L'ANVAL, c'est le syndicat du Nord dirigé par Monsieur MARAIS. Il y a un titulaire en remplacement de Monsieur DAVIET, je propose Monsieur DRUELLE.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Monsieur DRUELLE se déporte et ne prend pas part au vote.**

---

## C\_24\_11\_04\_003- INSTITUTIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - MODIFICATIONS

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Suite à la démission de Monsieur Emmanuel FRANCOIS de son mandat de vice-président de Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner son remplaçant dans les différents organismes et commissions au sein desquels il siègeait.

Suite à la démission de Monsieur Gérard DAVIET de son mandat de membre du bureau de Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner son remplaçant dans les différents organismes et commissions au sein desquels il siégeait.

Il est précisé que, conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

- **DESIGNE** Monsieur Olivier CONTE pour siéger au Conseil d'exploitation de la régie autonome de l'eau et de l'assainissement ;

- **DESIGNE** Monsieur Olivier CONTE pour siéger au sein de la commission finances et administration générale ;

- **DESIGNE** Monsieur Olivier CONTE pour siéger au sein de la commission habitat et politique de la ville ;

- **DESIGNE** Monsieur Olivier CONTE pour siéger au sein de la commission urbanisme et aménagement ;

- **DESIGNE** Monsieur Amin BRIMOU pour siéger au sein de la commission attractivité et valorisation ;

- **DESIGNE** Monsieur Olivier CONTE pour siéger au sein de la commission développement économique et innovation ;

- **DESIGNE** Monsieur Olivier CONTE, en qualité de titulaire, pour siéger au sein de l'Établissement Public Foncier Local ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Amin BRIMOU, en qualité de titulaire, pour siéger au sein de Tours Habitat ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Olivier CONTE, en qualité de titulaire, pour siéger au sein de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Madame Laurence LEFEVRE, en qualité de suppléante, pour siéger au sein de la commission de suivi de site des établissements Primagaz, DPSPC et CCMP ;

**1 élue se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Olivier CONTE, en qualité de suppléant, pour siéger au sein de la commission consultative de l'aéroport de Tours Val de Loire ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Christian DRUELLE en qualité de titulaire pour siéger au sein de la commission finances et administration générale ;

- **DESIGNE** Monsieur Christophe DAMOUR en qualité d'auditeur pour siéger au sein de la commission finances et administration générale ;

- **DESIGNE** Monsieur Christian DRUELLE, en qualité de titulaire pour siéger au sein de la commission habitat et politique de la ville ;

- **DESIGNE** Madame Stéphanie AK, en qualité de titulaire pour siéger au sein de la commission habitat et politique de la ville ;

- **DESIGNE** Monsieur Christian DRUELLE, en qualité de titulaire pour siéger au sein de la commission urbanisme et aménagement ;

- **DESIGNE** Madame Christine BERENGUER, en qualité d'auditrice pour siéger au sein de la commission urbanisme et aménagement ;

- **DESIGNE** Monsieur Damien COCHARD, en qualité d'auditeur pour siéger au sein de la commission espaces publics, voiries et mobilités ;

- **DESIGNE** Monsieur Christian DRUELLE, en qualité de titulaire pour siéger au sein de l'Etablissement Public Foncier Local ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Christian DRUELLE, en qualité de titulaire pour siéger au sein de la SPL Tri Val de Loir(e) ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Christian DRUELLE, en qualité de suppléant pour siéger au sein de la commission de suivi de site des établissements Socagra et De Sangosse ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Christian DRUELLE, en qualité de titulaire pour siéger aux commissions d'appels d'offres de la Société d'Équipement de Touraine relatives à la CPA du Cassantin ;

**1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.**



- **PRECISE** que les représentants désignés dans les organismes extérieurs, ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents et d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

Frédéric AUGIS : *Suite à la démission de Monsieur FRANÇOIS, il convient de désigner son remplaçant avec différents organismes où il siégeait. Donc je vous propose de désigner Monsieur CONTE pour siéger au conseil d'exploitation de la régie autonome de l'eau et de l'assainissement. Également à la commission des finances et d'administration générale. Il est proposé de désigner Monsieur CONTE et Monsieur BRIMOU, pour siéger au sein de la commission habitat et politique de la ville. Il est proposé de désigner Monsieur CONTE pour siéger à la commission urbanisme et aménagement, de désigner Monsieur BRIMOU pour siéger à la Commission attractivité et valorisation, et proposer de désigner Monsieur CONTE pour siéger à la commission développement économique et innovation. De désigner Monsieur CONTE en qualité de titulaire pour siéger à l'établissement public foncier local. Il est proposé de désigner Monsieur BRIMOU en qualité de titulaire pour siéger à Tours Habitat. Il est proposé de désigner Monsieur CONTE en qualité titulaire pour siéger à l'agence d'urbanisme d'agglomération de Tours, et il est proposé de désigner Madame LEFEVRE en qualité de suppléante pour siéger au sein de la commission de suivi des sites des établissements Primagaz, DPSPC et CCMP. Il est proposé de désigner Monsieur CONTE en qualité de suppléant pour siéger à la commission consultative de l'aéroport de Tours Val de Loire.*

*Bien évidemment, c'est la même chose du côté de Chanceaux, il est proposé de désigner Monsieur DRUELLE en qualité titulaire pour siéger à la commission des finances d'administration générale, de désigner Monsieur DAMOUR en qualité d'auditeur pour siéger au sein de la commission finances et administration générale, de désigner Monsieur DRUELLE en qualité de titulaire pour siéger au sein de la commission habitat et politique de la ville, de désigner Madame AK en qualité de titulaire pour siéger au sein de la commission habitat et politique de la ville, de désigner Monsieur DRUELLE en qualité titulaire pour siéger au sein de la commission urbanisme et aménagement et proposer Madame BERENGUER en qualité d'auditrice pour siéger à la commission urbanisme aménagement. Monsieur COCHARD en qualité d'auditeur pour siéger au sein de la commission espaces publics voiries et mobilités. Monsieur DRUELLE en qualité de titulaire pour siéger à l'établissement public foncier local, de désigner Monsieur DRUELLE en qualité de titulaire pour siéger au sein de la SPL Tri Val de Loire, de Monsieur DRUELLE en qualité de suppléant pour siéger au sein de la commission du suivi des sites Socagra et de Sangosse, et proposer Monsieur DRUELLE en qualité de titulaire pour siéger à la commission d'appel d'offres de la société d'équipement de la Touraine relative à la CPA du Cassantin.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**Les candidats aux différents postes dans les organismes extérieurs se déplacent et ne prennent pas part au vote (Madame LEFEVRE, Messieurs CONTE, BRIMOU et DRUELLE).**

Frédéric AUGIS : *Merci, vous êtes désignés et bon courage à tous.*

---

**C\_24\_11\_04\_004- INSTITUTIONS - COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE, DES DECISIONS N° D2024-44, N° D2024-46 A D2024-61 ET N° D2024-63 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN JUILLET ET AOUT 2024**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

### **Décisions du Bureau métropolitain du 16 septembre 2024 :**

#### **↳ COMMUNICATION : rapporteur Monsieur Cédric DE OLIVEIRA**

1) SUBVENTION POUR LES ASSISES DES CADRES DIRIGEANTS DES CADRES TERRITORIAUX - 2024

#### **↳ ARCHIVES : rapporteur Madame Corinne CHAILLEUX**

2) ACQUISITION D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE MUTUALISE

#### **↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

3) SOUTIEN DE LA METROPOLE AU SPORT DE HAUT NIVEAU - FINANCEMENT INDIVIDUEL DES ATHLETES HANDISPORT

#### **↳ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Madame Aude GOBLET**

4) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMPAGNONS BATISSEURS CENTRE-VAL DE LOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT

5) MODALITES DE SOUTIEN DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DU LOGEMENT SOCIAL POUR 2024-2029

6) MODALITES DE GARANTIES D'EMPRUNTS DES OPERATIONS DE LOGEMENTS AIDES POUR LA PERIODE 2024-2029

#### **↳ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

7) TOURS - FINANCEMENT DE 62 LOGEMENTS INDIVIDUELS (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - RESIDENCE BORDS DU CHER - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 2.631.694,00 € - TAUX DE GARANTIE 50%

8) TOURS - FINANCEMENT DE 51 LOGEMENTS INDIVIDUELS (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - RESIDENCE BEAUJARDIN - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 2.093.693,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %

9) TOURS - FINANCEMENT DE 73 LOGEMENTS PAVILLONS (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - RESIDENCE JOLIVET - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 2.847.298,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %

10) TOURS - FINANCEMENT DE 25 LOGEMENTS PLUS ET 12 LOGEMENTS PLAI (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - KIPOLIS LOT 2 - PROGRAMMATION 2020 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLAI) -CDC-TAUX 50%

11) TOURS - FINANCEMENT DE 65 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - KIPOLIS LOT 3 - PROGRAMMATION 2020 - (PLS) - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 8.091.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %

12) ROCHECORBON - FINANCEMENT DE 14 LOGEMENTS PLS ET 6 LOGEMENTS PLAI - RESIDENCE DE LA VALLEE - PROGRAMMATION 2018 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET

LOCATIF (PLAI-PLS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 4.012.595,00 € - TAUX DE GARANTIE 50%

↳ **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Madame Aude GOBLET**

13) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - FINANCEMENT DE 16 LOGEMENTS PLUS ET 2 LOGEMENTS PLS - ILOT 7 - PROGRAMMATION 2017 ET 2021 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 1.858.133,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %

↳ **GENS DU VOYAGE : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS**

14) CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION POUR LES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

15) CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ETAT ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE PORTANT ATTRIBUTION POUR L'ANNEE 2024 D'UNE AIDE FINANCIERE AU LOGEMENT TEMPORAIRE POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

↳ **ESPACES PUBLICS : rapporteur Monsieur Laurent RAYMOND**

16) TOURS - CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET RESEAUX DIVERS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE SAS ABCISSE DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER - LES VILLAS MATISSE

↳ **ESPACES PUBLICS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

17) LUYNES - RUE DE SAINT-VENANT - LE RIN JOLI - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

↳ **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RAYONNEMENT : rapporteur Madame Nathalie SAVATON**

18) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE BATELLERIE - CONVENTIONS

19) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'OBSERVATION ECONOMIQUE DU TOURISME - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT PORTANT PARTICIPATION FINANCIERE 2024 - AVENANT N°3

20) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'INDRE-ET-LOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT

21) CAMPAGNE DE COMMUNICATION TOURAINE VAL DE LOIRE-CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE DU TOURISME DE TOURAINE

↳ **INNOVATION : rapporteur Monsieur Thibault COULON**

22) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MECATEAM CLUSTER - CONVENTION

↳ **INNOVATION : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

23) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONGRES SENSORY 2025 - CONVENTION

↳ **RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : rapporteur Monsieur Thierry CHAILLOUX**

24) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE TOURS POUR LE POLE TECHNOLOGIQUE POUR LA SANTE ET LA FABRICATION INTELLIGENTE - CONVENTION

25) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE TOURS - ORGANISATION D'EVENEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE - CONVENTION

26) CONVENTIONS DE FINANCEMENT DU FESTIVAL CAMPUS EN FETE

27) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CESR POUR LE FESTIVAL RONSART - CONVENTION

↳ **RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

28) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AFPP POUR SON DISPOSITIF D'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE – CONVENTION

↳ **RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : rapporteur Monsieur Thierry CHAILLOUX**

29) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT CENTRE VAL DE LOIRE - CONVENTION

↳ **RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

30) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A TALM - CONVENTION - AVENANT 2

31) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CFA CITE DES FORMATIONS - CONVENTION

↳ **DECHETS : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

32) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - CONVENTION DE GESTION TECHNIQUE DU PARC AUTOMOBILE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

33) TRI DES CAPSULES EN ALUMINIUM DE LA POUBELLE JAUNE - CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER AVEC L'ALLIANCE POUR LE RECYCLAGE DES CAPSULES EN ALUMINIUM (A.R.C.A.) - APPROBATION ET SIGNATURE

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

34) PARTENARIAT AVEC L'ADEME VIA LE DISPOSITIF CONTRAT DE CHALEUR RENOUELABLE TERRITORIAL SUR LE TERRITOIRE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

35) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PANIERS DE DISC GOLF

↳ **ECONOMIE CIRCULAIRE : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

36) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (S.C.I.C.) VELOOP - ANNEE 2024

↳ **ECONOMIE CIRCULAIRE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

37) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA RESSOURCERIE LA CHARPENTIERE - ANNEE 2024

↳ **PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL : rapporteur Madame Patricia SUARD**

38) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'INDRE-ET-LOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT

39) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGRICULTURE ET GASTRONOMIE - CONVENTION DE PARTENARIAT

40) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROJETS POUR LE VAL DE LOIRE

↳ **CYCLE DE L'EAU : rapporteur Monsieur Bertrand RITOURET**

41) APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE SOUMISE AUX AGRICULTEURS POUR L'EPANDAGE DES BOUES ISSUES DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE LA GRANGE DAVID

42) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES ACTIONS D'ANIMATION 2024-2026 AVEC LE POLE AQUANOVA LE POLE EAU DE LA LOIRE AU RHIN - CONVENTION D'OBJECTIFS

↳ **COMMANDE PUBLIQUE : rapporteur Monsieur Gérard DAVIET**

43) CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TOURAINE-EST VALLEES ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN OEUVRE D'UN OUTIL DE GESTION DE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DE PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

↳ **BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Emmanuel DUMENIL**

44) BERTHENAY - ACQUISITION DE LA PARCELLE C 636 LE BAS CHEMIN

45) CHAMBRAY-LES-TOURS - REGULARISATION FONCIERE - TROTTOIR VOIRIE ET PASSAGE PIETON SITUES DEVANT LA RESIDENCE GALLARDON

46) FONDETTES - AVENUE HONORE DE BALZAC - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION YH N°895 DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE

47) JOUE-LES-TOURS - RUE D'AMBOISE - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BO N°383 ET 384 DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE

48) JOUE-LES-TOURS - RUE DES GLYCINES ET IMPASSE DES CENTAUREES - RETROCESSION DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT

49) JOUE-LES-TOURS - RUE DU GRAND MAREUIL - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE

50) LA RICHE - ILES NOIRES - ACQUISITION DU SITE DE L'ANCIENNE CARRIERE DE GEVRIOUX

51) NOTRE-DAME-D'OE - LIEUDIT LE MARAIS - ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE LA ZONE HUMIDE DU MARAIS

- 52) PARCAY-MESLAY - LIEU-DIT LE PAPILLON - DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC - SERVITUDE ET CESSION
- 53) ROCHECORBON - RUE DES INTERNAUTES - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE
- 54) SAVONNIERES - LE CHATONNAY - ACQUISITION FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN NOUVEL OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- 55) TOURS - ROUTE DE SAVONNIERES - ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA MAITRISE FONCIERE DU PARC DE LA GLORINETTE
- 56) TOURS - RUE DE SAPAILLE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BS N°316 DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE
- 57) TOURS - 246 RUE GIRAUDEAU - ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE PIETON ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU PROGRAMME IMMOBILIER - LES COLLECTIONNEURS
- 58) TOURS - ZA MONCONSEIL - CESSION LIGERIS

**Décisions du Président n°D2024-44, n°D2024-46 à D2024-61 et n°D2024-63 :**

N°	Objet
44	AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SITE - PARC DE LA GLORINETTE - PUMPTRACK
46	EMPRUNT 2024 BUDGET EAU
47	EMPRUNT 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT
48	AMELIORER LE CADRE DE VIE - ACCOMPAGNEMENT DU DEPLOIEMENT DES ZFE - MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT - FONDS VERT 2024
49	AMELIORER LE CADRE DE VIE - MOBILITE DURABLE - ITINERAIRE CYCLABLE METROPOLITAIN N°2 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT CYCLABLE A TOURS - AVENUE DE LA TRANCHEE ET AVENUE GRAMMONT - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT ET A L'EUROPE
50	ADAPTATION DES ESPACES URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER A L'EUROPE - CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2024 - VEGETALISATION ET RAFRAICHISSEMENT DE LA RUE LADOUMEGUE A TOURS
51	DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'AUDIT GLOBAL EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES - CLEMENCEAU
52	DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'AUDIT GLOBAL EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES - SDC RESIDENCE CLAUDE THION
53	TOURS - 4 AVENUE THERESE VOISIN - DECISION DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION EX N°16
54	ADAPTATION DES ESPACES URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER A L'EUROPE - REQUALIFICATION DU PARVIS NORD DE LA GARE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS
55	DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'AUDIT GLOBAL EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES - MUSARDIERE 2
56	ADAPTATION DES ESPACES URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR ET AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE D'ETE - DEMANDE SUBVENTIONS - VEGETALISATION DE LA PLACE CHOISEUL A TOURS
57	DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'AUDIT GLOBAL EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES - SDC ALMA
58	ADAPTATION DES ESPACES URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR ET AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE D'ETE - DEMANDE SUBVENTIONS - VEGETALISATION DE LA PLACE DE LA TRANCHEE A TOURS
59	ADAPTATION DES ESPACES URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR ET AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE D'ETE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - VEGETALISATION ET RAFRAICHISSEMENT DE LA PLACE DE LA MEDAILLE A SAINT PIERRE DES CORPS

60	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU RESEAU MULTI ACTEURS CENTRAIDER - ANNEE 2024
61	ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE - PROGRAMME ACTEE + - FONDS CHENE 3 - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS FONDS CHENE 3
63	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE SAISIR UN AVOCAT - RECOURS EN PLEIN CONTENTIEUX FORME DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS PAR MONSIEUR P. V.D.W, SUITE A UNE CHUTE A VELO SUR UNE PISTE CYCLABLE A TOURS

### **Marchés Budget général :**

N° MARCHÉ	PROCEDURE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
<a href="#">24039A01</a>	AO	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	1	Prestations foncières	SELARL ROUSSEAU ET SCHORGEN	16/07/2024	40 000,00 €
<a href="#">24039A02</a>	AO	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	2	Prestations de travaux topographiques pour diverses opérations d'aménagement grandes surfaces	GEOFIT	16/07/2024	1 200 000,00 €
<a href="#">24039A02</a>	AO	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	2	Prestations de travaux topographiques pour diverses opérations d'aménagement grandes surfaces	SARL GEOPLUS	16/07/2024	1 200 000,00 €
<a href="#">24039A02</a>	AO	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	2	Prestations de travaux topographiques pour diverses opérations d'aménagement grandes surfaces	GEOSAT SELAS	16/07/2024	1 200 000,00 €
<a href="#">24039A03</a>	AO	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	3	Prestations de travaux topographiques pour diverses opérations d'aménagement pour des petites surfaces (délai de réalisation : 15 jours)	AXIS CONSEILS	16/07/2024	400 000,00 €
<a href="#">24039A04</a>	AO	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	4	Levé d'ouvrage d'art pour acquisition de données patrimoniales, bathymétrie et surveillance ouvrages d'art	AXIS CONSEILS	16/07/2024	1 200 000,00 €



<a href="#">24039A05</a>	AO	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	5	Investigations complémentaires - Géolocalisation des réseaux par méthode intrusive et non intrusive - NORD LOIRE	DETECT RESEAUX 72	16/07/2024	2 000 000,00 €
<a href="#">24039A06</a>	AO	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	6	Investigations complémentaires - Géolocalisation des réseaux par méthode intrusive et non intrusive - SUD LOIRE	SARL CONOTECH	16/07/2024	2 000 000,00 €
<a href="#">24039A07</a>	AO	Accord-cadre pour la réalisation de prestations foncières, topographiques, levés/surveillances d'ouvrages d'art, d'investigations complémentaires et de géoréférencement / collecte de données patrimoniales	7	Géoréférencement et collecte de données patrimoniales d'assainissement	GEOSAT SELAS	16/07/2024	800 000,00 €
<a href="#">24040A01</a>	SANS PUB SANS CONCURRENCE	Prestations de services ayant pour objet de participer à la promotion de l'image de Tours Métropole Val de Loire avec TV TOURS - VAL DE LOIRE - ANNEE 2024			TOURAINTE TELEVISION	18/07/2024	83 850,00 €
<a href="#">24041A01</a>	MAPA	Aménagement de 9 terrains locatifs familiaux pour les gens du voyage à Ballan-Miré			EQUIPE INGENIERIE / ECOXIA / HENOT / RENAUD HASSELMANN	23/07/2024	1 955 648,00 €
<a href="#">AC2405A1</a>	AO	Mission de coordination générale des réseaux dans le cadre de dévoiement des réseaux de la ligne 2 du tramway			SEGIN INGENIERIE	26/07/2024	899 250,00
<a href="#">24042A01</a>	MAPA	Batardage des passes n°5 et 6 du petit barrage de Rochepinard sur le Cher et remplacement des pièces défectueuses des axes des clapets			TETIS	30/07/2024	125 653,00 €
<a href="#">24043A01</a>	AO	Fourniture et livraison de pièces détachées de conteneurs d'apport volontaire			JKG France SAS	31/07/2024	250 000,00 €
<a href="#">24044A01</a>	MARCHE SUB	<b>Marché Subséquent n°6 à l'AC2304A1</b> Travaux d'éclairage public rue de Cormery et Résidence du Grand Cèdre à Saint-Avertin			BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	31/07/2024	109 729,87 €
<a href="#">AC2406A1</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des événements	1	Stands pour foires et salons (professionnels ou grand public)	MULTI SCENI	20/08/2024	40 031,28 €
<a href="#">AC2406A1</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des événements	1	Stands pour foires et salons (professionnels ou grand public)	MELLOW EVENEMENT	19/08/2024	40 867,50 €
<a href="#">AC2406A1</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des événements	1	Stands pour foires et salons (professionnels ou grand public)	BE UP EVENTS EURL PYLOTE	20/08/2024	39 750,00 €
<a href="#">AC2406A1</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des événements	1	Stands pour foires et salons (professionnels ou grand public)	NT EVENT PARIGNE	19/08/2024	33 500,00 €

<a href="#">AC2406A2</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des évènements	2	Cérémonies / Manifestations (+300 personnes)	MELLOW EVENEMENT	19/08/2024	13 415,00 €
<a href="#">AC2406A2</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des évènements	2	Cérémonies / Manifestations (+300 personnes)	BE UP EVENTS EURL PYLOTE	20/08/2024	35 800,00 €
<a href="#">AC2406A2</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des évènements	2	Cérémonies / Manifestations (+300 personnes)	NT EVENT PARIGNE	19/08/2024	16 949,50 €
<a href="#">AC2406A3</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des évènements	3	Inaugurations (+ 50 personnes)	NT EVENT PARIGNE	19/08/2024	8 727,50 €
<a href="#">AC2406A3</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des évènements	3	Inaugurations (+ 50 personnes)	BE UP EVENTS EURL PYLOTE	20/08/2024	23 800,00 €
<a href="#">AC2406A4</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des évènements	4	Réunions institutionnelles décentralisées	NT EVENT PARIGNE	19/08/2024	10 828,20 €
<a href="#">AC2406A4</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des évènements	4	Réunions institutionnelles décentralisées	BE UP EVENTS EURL PYLOTE	20/08/2024	21 000,00 €
<a href="#">AC2406A5</a>	MAPA	Accord-cadre de prestations techniques, créatives et logistiques concernant l'organisation, la production ou la participation de la Métropole à des évènements	5	Prestations logistiques	BE UP EVENTS EURL PYLOTE	20/08/2024	400,00 €
<a href="#">24045A01</a>	SANS PUB SANS CONCURRENCE	PRESTATIONS DE SERVICES AYANT POUR OBJET DE PARTICIPER A LA PROMOTION DE L'IMAGE DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE POUR LES EPREUVES DE TRIATHLON IRONMAN			IRONMAN	09/08/2024	
<a href="#">24046A01</a>	AO	MISE A DISPOSITION DE BENNES ET D'ENGINS DE COMPACTIONS DANS LES DECHETERIES DE TMVL, EXPLOITATION DE 3 DECHETERIES ET MISE A DISPOSITION DE COMPACTEURS DE 2025 A 2030	1	Mise à disposition de bennes et d'engins de compaction, dans les 3 déchèteries de TMVL situées au nord de la Loire (déchèteries Tours, Fondettes et Chanceaux-sur-Choisille) années 2025-2030	OURRY	21/08/2024	
<a href="#">24046A02</a>	AO	MISE A DISPOSITION DE BENNES ET D'ENGINS DE COMPACTIONS DANS LES DECHETERIES DE TMVL, EXPLOITATION DE 3 DECHETERIES ET MISE A DISPOSITION DE COMPACTEURS DE 2025 A 2030	2	Mise à disposition de bennes et d'engins de compaction, dans les 4 déchèteries de TMVL situées au sud de la Loire (déchèteries La Riche, St Avertin, Joué-Lès-Tours et St Pierre des Corps) années 2025-2030	PAPREC	21/08/2024	
<a href="#">24046A03</a>	AO	MISE A DISPOSITION DE BENNES ET D'ENGINS DE COMPACTIONS DANS LES DECHETERIES DE TMVL, EXPLOITATION DE 3 DECHETERIES ET MISE A DISPOSITION DE COMPACTEURS DE 2025 A 2030	3	Exploitation de 3 déchèteries de TMVL (déchèteries Joué-Lès-Tours, St Pierre des Corps et Chanceaux-sur-Choisille) années 2025-2030	SUEZ	22/08/2024	

<a href="#">24046A04</a>	AO	MISE A DISPOSITION DE BENNES ET D'ENGINES DE COMPACTIONS DANS LES DECHETERIES DE TMVL, EXPLOITATION DE 3 DECHETERIES ET MISE A DISPOSITION DE COMPACTEURS DE 2025 A 2030	4	Mise à disposition de 2 compacteurs aux Halles de Tours pour les années 2025-2030	OURRY	21/08/2024	
<a href="#">24047A01</a>	MAPA	Mission de maîtrise d'oeuvre infrastructure pour l'aménagement de la place Maréchal Leclerc à Saint-Avertin			A2I	26/08/2024	21 155,00 €

### **Marchés Assainissement :**

N° MARCHÉ	PROCEDURE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
<a href="#">24004B01</a>	MAPA	Evacuation des déchets de la station d'épuration de la Grange David à La Riche			BRANGEON	27/08/2024	124 724,00 €
<a href="#">24005B01</a>	MAPA	Restructuration du réseau d'eau potable entre Parçay-Meslay et Tours Nord - Modification des équipements hydrauliques et électriques			SAS ROGER MARTEAU	22/07/2024	165 809,00 €

### **Marché eau potable :**

N° MARCHÉ	PROCEDURE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
<a href="#">24002E01</a>	MAPA	REALISATION D'UNE INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE TOURS ET DE SAINT PIERRE DES CORPS			MARTEAU / MCS METALLERIE	29/07/2024	354 364,00 €

**Frédéric AUGIS :** *Y-a-t-il des demandes d'intervention, des précisions ?*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

## C\_24\_11\_04\_005- RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

I - Les évolutions de l'organisation des services nécessitent les suppressions et créations des emplois permanents énoncées ci-dessous :

#### Direction Circulation Voirie

- suite au besoin exprimé par la direction, suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs

et simultanément

création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les missions d'opérateur en maintenance des matériels de travaux publics à la régie voirie – poste n°1438

- Création d'un emploi non permanent à temps complet de contrat de projet pour une durée de 5 ans (du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 novembre 2029) du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux réalisant les missions d'aménagement de l'espace public dans le cadre des conventions ANRU signés par Tours Métropole Val de Loire sur le secteur de la ville de Tours poste n° 9338

#### Direction des Infrastructures

- suite au besoin exprimé par la direction, en vue d'un changement d'affectation, suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques

et simultanément,

création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise pour exercer les missions d'agent d'entretien et d'exploitation des routes- poste n°4446

II - Dans le cadre de la réussite de concours dans la fonction publique territoriale, il convient de procéder à :

- la suppression d'un poste à temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques

et simultanément

création d'un emploi à temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise pour exercer les fonctions de conseiller en rénovation énergétique à la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville, poste n°6887

- la suppression d'un poste à temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise

et simultanément

création d'un emploi à temps complet de catégorie B relevant du cadre d'emplois des techniciens pour exercer les fonctions de technicien de maintenance au sein de la Direction des Systèmes d'Information poste n°1082

- la suppression d'un poste à temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emplois des rédacteurs

et simultanément

création d'un emploi à temps complet de catégorie B relevant du cadre d'emplois des techniciens pour exercer les fonctions d'instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme au sein de la Direction de l'Aménagement Urbain et du Foncier poste n°980

III - Renouvellement de la mise à disposition à la ville de Tours, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, d'un agent métropolitain occupant les fonctions d'agent de circulation voirie pour 3 ans maximum renouvelables, par tacite reconduction, dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

- **DECIDE** les suppressions et créations des postes permanents et non permanents ainsi présentées répondant aux évolutions de l'organisation des services au 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;

- **DECIDE** le renouvellement de la mise à disposition à la ville de Tours d'un agent métropolitain occupant les fonctions d'agent de circulation voirie pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;

- **AUTORISE** le président ou la vice-présidente en charge des ressources humaines à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Maria LÉPINE : *Bonsoir à tous. Cette délibération porte sur les évolutions de l'organisation des services qui nécessitent des suppressions et créations d'emplois. Il y a dans cette délibérations deux suppressions créations d'emplois, suite à des besoins exprimés par les directions, à savoir la direction circulation voirie et la direction des infrastructures. Nous avons également trois suppressions et créations d'emplois simultanées pour des réussites au concours. Nous avons également une création de poste qui est liée à un emploi non permanent, pour une durée de cinq ans dans le cadre des missions d'aménagement de l'espace public, pour les conventions de l'ANRU que nous avons apportées, et donc cela nécessitait effectivement une création d'emploi supplémentaire. Et enfin, sur cette délibération, il y a également le renouvellement de la mise à disposition à la ville de Tours d'un agent de Tours Métropole. Voilà pour le détail de la délibération.*

Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des demandes d'information ? non ?*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre des compétences exercées par la Métropole en lieu et place des communes membres, certains services ou parties de services communaux ont été mis à disposition de la Métropole par voie de convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Inversement, il a été convenu entre les communes et la Métropole qu'une partie des services transférés à la Métropole serait mise à disposition des communes afin de permettre l'exercice des missions purement communales.

Ces conventions ont été conclues pour une durée initiale de 5 ans, renouvelées pour une durée identique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La présente délibération a pour objet de modifier le périmètre :

1/ Des agents de la commune de Saint-Pierre-des-Corps mis à disposition auprès de la Métropole en 2024 : les postes concernés par ces changements, sont le directeur des services techniques et l'assistant de direction.

Services municipaux mis à disposition	Libellé du poste	Cadre d'emplois	Nombre d'agents	% de mise à disposition auprès de la Métropole	Date d'effet
Bâtiments	Responsable de service	Ingénieurs	1	10%	01/01/2024
Urbanisme	Responsable de service	Ingénieurs	1	50%	01/01/2024
Urbanisme	Responsable urbanisme réglementé	Attachés	1	28%	01/01/2024
Urbanisme	Accueil et secrétariat	Adjoint administratifs	1	50%	01/01/2024
Services techniques	Directeur des services techniques	Ingénieurs	1	50%	01/09/2024
Services techniques	Assistante de direction	Rédacteur	1	50%	01/01/2024
Supports	Support ressources humaines		1	12%	01/01/2024
Supports	Support finances		1	10%	01/01/2024
Support	Support assurances		1	10%	01/01/2024

2/ Des agents de la Métropole mis à disposition auprès de la commune de Saint-Pierre-des-Corps en 2024 : les postes concernés par ces changements, sont le directeur des services techniques et l'assistant de direction.

Services métropolitains mis à disposition	Libellé du poste	Cadre d'emplois	Nombre d'agents	% de mise à disposition auprès de la Commune	Date d'effet
Direction des services techniques	Responsable de la structure	Ingénieurs territoriaux	1	50%	Jusqu'au 31/07/2024
Voirie	Responsable du service voirie et réseaux divers	Ingénieur	1	40%	01/01/2024
Voirie	Assistant de gestion administrative	Rédacteur	1	40%	01/01/2024
Voirie	Agent de gestion administrative	Adjoint administratifs	1	40%	01/01/2024
Voirie	Technicien voirie régie et entreprise	Technicien	2	40%	01/01/2024
Voirie	Responsable de secteur	Agent de maîtrise	2	40%	01/01/2024
Voirie	Agent d'exploitation et conducteur d'engins	Adjoint technique	16	40%	01/01/2024
Espaces verts	Responsable du service environnement	Ingénieur	1	40%	01/01/2024
Espaces verts	Responsable de la régie espaces verts	Technicien	1	40%	01/01/2024
Espaces verts	Responsable d'équipe	Agent de maîtrise	1	40%	01/01/2024
Espaces verts	Agent des espaces verts	Adjoint technique	4	20%	01/01/2024
Espaces verts	Agent de gestion administrative TNC à 20/35 <sup>ème</sup>	Adjoint techniques	0,57%	40%	01/01/2024
Espaces verts	Agent des espaces verts	Adjoint techniques	12	40%	01/01/2024



En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions des articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles du Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu les avenants n°1 du 3 juillet 2023,

Vu le projet d'avenants n°2 joints à la présente délibération,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition ascendante de services ou pour parties de services entre Tours Métropole Val de Loire et la Commune de Saint-Pierre-des-Corps ;

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition descendante de services ou pour parties de services entre la Commune de Saint-Pierre-des-Corps et Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer les deux avenants ainsi que l'état financier correspondant.

Maria LÉPINE : *La seconde délibération porte sur les conventions de mise à disposition de service pour la ville de Saint-Pierre-des-Corps. En l'occurrence, nous avons deux modifications par rapport aux mises à disposition de service qui portent sur le directeur des services techniques et l'assistante de direction. Donc quelques modifications pour cette délibération.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_007- TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE -  
APPROBATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DEPARTEMENTALE FRANCE  
NUMERIQUE ENSEMBLE**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Cinq ans après le lancement de la première Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif (SNNI), et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation Numérique, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile, ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre.

La feuille de route nationale France Numérique Ensemble est structurée autour de 4 axes et 16 engagements :

- **Axe 1** : Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié ;
- **Axe 2** : Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie ;
- **Axe 3** : Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle, et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles ;
- **Axe 4** : Collecter selon la logique du « dites-le-nous une fois » et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales.

Dans le cadre de l'axe 1, les préfetures des départements ont été chargées de coordonner la construction de gouvernances territoriales autour de l'inclusion numérique, et de rédiger des feuilles de route locales qui déclinent les engagements nationaux.

La feuille de route ici présentée est le fruit d'un travail collaboratif associant la préfeture d'Indre-et-Loire, le conseil départemental d'Indre-et-Loire, Tours Métropole Val de Loire, les 10 communautés de communes du département, La Poste, Orange, la Caf, le Hub pour un numérique inclusif en région Centre (« Hub-Lo »), la Ligue de l'Enseignement, et l'Entraide Sud Touraine autour d'une démarche qui vise à apporter des solutions aux personnes en difficulté avec le numérique et à les amener vers l'autonomie.

Cette feuille de route s'appuie sur les éléments de diagnostic produits par le Hub-Lo. Elle s'articule autour d'un axe transversal et de quatre axes opérationnels :

- **Axe transversal** : Identifier et créer un véritable réseau de l'inclusion numérique en Indre-et-Loire ;
- **Axe 1** : Favoriser l'accès aux réseaux ;
- **Axe 2** : Favoriser l'accès aux équipements numériques ;
- **Axe 3** : Accompagner les usagers vers l'autonomie et les bonnes pratiques numériques ;
- **Axe 4** : Former les professionnels publics et privés.

La métropole participera à la mise en œuvre de cette feuille de route notamment :

- Sur l'**axe 1**, en poursuivant le déploiement du WiTM, notre réseau wifi public et en veillant à la bonne couverture en fibre optique et en téléphonie mobile du territoire
- Sur l'**axe 2**, en agissant en faveur de la structuration d'une filière locale du reconditionnement d'équipements numériques (ordinateurs, téléphones,...) conformément avec la Stratégie Numérique Responsable que nous avons adoptée en février 2024
- Sur les **axe 3 et 4**, en mettant en œuvre ou en appuyant des actions en faveur de l'inclusion numérique au sein de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)
- Et d'une manière générale en se faisant le relais des informations et des initiatives auprès des acteurs de l'inclusion numérique

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 15 octobre 2024,

- **APPROUVE** la feuille de route d'Indre-et-Loire pour le plan France Numérique Ensemble ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée, à signer tout acte afférent à cette opération.

Maria LÉPINE : *Pour cette délibération il s'agit cette fois de la transformation numérique du territoire et plus précisément de l'approbation de la feuille de route départementale France Numérique ensemble. Pour vous rappeler le contexte, cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif, et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la refondation numérique, l'État, les collectivités territoriales, et les acteurs de la société civile, ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre. À ce titre, une feuille de route nationale a été élaborée, structurée autour de quatre axes et de seize engagements. Quatre axes qui sont, la territorialisation de la politique d'inclusion numérique, l'accompagnement des acteurs locaux. Le 2ème axe, le déploiement d'une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs. Le 3ème axe, soutien des acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle, et le 4ème axe, la collecte selon la logique du « dites-le nous une fois », du partage d'informations de données structurées pour mieux adapter la politique d'inclusion aux réalités, locales et nationales. Les préfetures ont été chargées de coordonner la construction des gouvernances territoriales autour de l'inclusion numérique, et à leur tour, elles ont élaboré des feuilles de route auxquelles toutes les instances EPCI du département ont participé, et le fruit de ce travail collaboratif a abouti à une feuille qui se décline également autour d'un axe transversal, qui est l'identification et la création d'un véritable réseau d'inclusion numérique en Indre et Loire, et de quatre axes opérationnels : favoriser l'accès au réseau, favoriser l'accès aux équipements numériques, accompagner les usagers vers l'autonomie et vers les bonnes pratiques numériques, et former les professionnels publics et privés. Vous avez le détail de cette feuille de route qui était jointe à la délibération et ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est de l'adopter, sachant que, en ce qui concerne l'axe 1, la métropole participe à la feuille de route en poursuivant le déploiement du réseau wifi public, sur l'axe 2, en agissant en faveur de la structuration d'une filière locale de reconditionnement d'équipements numériques des ordinateurs, des téléphones etc., sur les axes 3 et 4, en mettant en œuvre et en appuyant les actions en faveur de l'inclusion numérique au sein des quartiers prioritaires de la ville. C'est essentiellement sur cet axe là que nous avons identifié tous les acteurs qui concourent à favoriser l'inclusion numérique. Et tout cela se fait en conformité avec la stratégie numérique responsable que nous avons adoptée en février 2024. D'une manière générale, la métropole participe également en se faisant le relais de toutes les informations, de toutes les initiatives qui sont menées auprès des acteurs de l'inclusion numérique sur son territoire. Voilà ce qui vous est proposé d'adopter ce soir.*

Frédéric AUGIS : Antoine

Antoine MARTIN : *Merci beaucoup, merci Monsieur le Président, merci Madame la Présidente pour cet exposé. Je prends quelques minutes, juste pour évoquer ce sujet, qui à mon sens est un sujet assez important que nous n'avons jamais évoqué dans cette Assemblée, qui est quand même autour de la précarité numérique, et qui est une précarité qui s'additionne à d'autres précarités. Quand on sait un peu l'impact du numérique que l'on a quand même dans nos vies, ne serait-ce que pour pouvoir payer nos impôts, vers n'importe quel service public. Aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a un accompagnement très faible des communes, malheureusement par manque de moyens sur ce sujet. La feuille de route telle qu'elle a été déclinée est à mon sens très intéressante et elle répond à la plupart des sujets, mais il y a deux sujets qui ne sont quasiment pas traités ou à peine évoqués : le premier c'est le décommissionnement du cuivre. Il faut imaginer qu'en ce moment, Orange va fermer le réseau de cuivre d'ici 2028 pour l'ensemble des usagers. Donc cela signifie que les personnes qui auront seulement la DSL, vont se retrouver privées d'internet et auront des difficultés pour faire leurs démarches en ligne. C'est quelque chose qui a déjà commencé au niveau de la Métropole, c'est une démarche globale, et ici, à mon avis, il y a un point de vigilance, à mon avis assez important, à avoir au niveau de la Métropole, parce que des communes sont déjà concernées et nous-mêmes, on s'est fait approcher pour faire partie des lots d'Orange. Le 2ème sujet, et à mon avis, c'est un sujet qui n'a jamais été évoqué ici, c'est l'intelligence artificielle. On n'a jamais parlé d'intelligence artificielle d'ailleurs dans cette Assemblée et pourtant c'est une révolution qui est en cours, qui est extrêmement importante. Hier, je me suis promené dans un musée, j'ai pris des photos, aujourd'hui l'IA est capable de savoir quel tableau je suis en train de regarder, qu'est-ce qu'il y a d'exceptionnel, en bref, tous les experts d'histoire de l'art sont à peu près remplaçables à un horizon d'un ou deux ans, c'est fini, il y a plus besoin d'eux. Donc il y a un certain nombre de sujets de ce type-là qui ne sont absolument pas traités en termes d'IA. Et pourquoi je vous parle de ce sujet-là sur la précarité numérique ? C'est parce qu'on vient de rajouter une complexité à ce stade dans l'utilisation du numérique. Donc vous allez avoir des personnes, des cadres, qui sont capables d'utiliser l'IA sans problème pour accroître leur productivité, et de l'autre côté, vous avez des personnes qui sont incapables de pouvoir en faire un usage à peu près normal malheureusement et de pouvoir faire leur démarche en ligne. Et là-dessus, il faut faire un vrai accompagnement des professionnels. C'est notre responsabilité en tant que collectivité, mais aussi, c'est de définir une stratégie en termes d'utilisation de l'IA au sein de nos services. Pour l'instant ces questions ne sont quasiment pas évoquées, c'est normal, je veux dire qu'il y a trois ans moi-même je n'imaginais pas que cela prendrait une telle place. D'ailleurs ce discours tel que je suis en train de l'avoir, sera potentiellement ringard dans trois ans, parce qu'en fait je pourrai le faire rédiger à la place par Chat GPT, cela ne posera pas trop de problèmes. Donc à mon avis il y a ces deux sujets à surveiller de près en plus de la feuille de route telle qu'elle a été déclinée, le décommissionnement du cuivre et l'intelligence artificielle. Merci.*

Philippe BRIAND : *J'apprécie votre intervention, je trouve que vraiment c'est important. On sous-estime les changements de l'intelligence artificielle. Dans l'entreprise dont je m'occupe, nous mettons 1000 personnes en formation pour une durée de plusieurs jours sur l'intelligence artificielle. Ce qui se passe est une véritable révolution. Alors, indépendamment de la notion d'emploi, parce que cela aboutira à des suppressions de postes, mais aussi à des créations de postes, c'est en tout cas un outil qui va s'insérer dans nos vies de manière profonde. Ce que vous avez dit sur la visite du musée, vous pouvez l'avoir sur un ensemble*

*de choses. Je me suis amusée à rédiger des interventions, des discours, on l'utilise dans les réponses, dans les courriers, ce qui est très important parce qu'une partie de la jeune génération maîtrise mal la syntaxe et l'orthographe. Et c'est d'une aide considérable pour permettre d'avoir des réponses qui sont présentables. Je pense qu'il faut qu'on s'y intéresse, ne serait-ce qu'au niveau de la collectivité aussi, pour voir avec nos collaborateurs comment les former, pour pouvoir apprivoiser ce secteur qui de toute façon est incontournable, plutôt que de le subir. Vous avez fait une bonne définition de l'ensemble, merci.*

Maria LÉPINE : *C'est vrai que c'est un sujet qu'on n'a pas abordé au niveau du Conseil Métropolitain. Cependant, c'est un sujet qu'on a abordé en conférence des maires, qu'on a abordé avec les équipes, les services, et on sait que la métropole a besoin de s'emparer bien sûr de tout ce qui gravite autour de l'intelligence artificielle. Aujourd'hui nous avons besoin de construire un cadre de confiance, comme le disait Philippe, on est tout à fait dans cet espace, et nous avons prévu de travailler avec un groupe d'élus, donc le groupe qui en fait est issu de la concertation qui avait mené au plan d'action autour de la 5G. Donc, on s'appuie sur les mêmes élus pour travailler à l'acculturation des élus et à la façon dont on veut que les services s'emparent également de l'intelligence artificielle. On a un travail en parallèle, à la fois élus et à la fois service. Et nous nous sommes inscrits aussi dans un débat un petit peu plus grand dans ce qui existe à l'échelle d'autres métropoles qui ont déjà évoqué le sujet, je pense à Montpellier, je pense à Nantes, et nous avons inscrit la Métropole dans la démarche des concertations locales autour de l'IA qui est impulsée par les interconnectés. Donc vous voyez, Antoine, on a quand même un sujet sur lequel on réfléchit énormément et on veut avancer. Cette année, des dates vont être bientôt proposées aux groupes de travail pour qu'on y réfléchisse ensemble. On est bien d'accord que ce qui nous importe, c'est surtout de co-construire cette IA plutôt que de la subir, et on a besoin de s'en emparer le plus vite possible. C'est dans les tuyaux, ce n'est pas encore évoqué à l'échelle du Conseil Métropolitain, mais ça l'est dans d'autres instances et cela prend forme.*

Frédéric AUGIS : *C'est très bien.*

Laurent RAYMOND : *Merci Monsieur le Président, Antoine, merci de ces interventions. Je me souviens il y a quelques mois déjà, vous avoir sollicité sur le décommissionnement du cuivre qui n'était pas prévu initialement pour l'installation de la fibre dans le cas du numérique, et Orange s'est organisé avec l'ARCEP justement parce que cela leur coûte très cher de retirer toutes les bases cuivre au niveau national. Alors ils agissent et opèrent comme ça sur différents secteurs et, au tout début, sur le département, ils avaient fléché deux communes, Saint-Avertin et Larçay, pour déconventionner rapidement et je m'étais opposé avec le Maire de Larçay. On avait saisi d'ailleurs l'entreprise Orange et je vous avais saisi, je ne sais plus dans quelle instance, en conférence des maires ou en bureau, je vous avais saisi pour qu'on puisse avoir une action commune parce que ce décommissionnement du cuivre a des incidences majeures. Dans une commune, je vais prendre ma commune, mais je pense que cela se réplique sur l'ensemble des communes, 98% du territoire est raccordable à la fibre et 54% seulement raccordées. Lorsqu'on va déconventionner, on aura à minima 40%, aujourd'hui 46, mais possiblement 40% de nos usagers qui ne pourront plus téléphoner, parce qu'ils ne vont pas souscrire d'abonnement fibre. Nos personnes âgées particulièrement ne pourront plus utiliser cela. Parce qu'aujourd'hui, quand votre routeur tombe en rade et qu'il faut le débrancher, le rebooter et relancer, il y a des personnes âgées qui ne sauront pas faire. Et certains abonnements à la fibre qui tournent aux alentours de 80€ ne sont pas accessibles pour un grand nombre de nos usagers. Donc le cuivre avait ce mérite-là, entre autres, de fonctionner lorsqu'il y avait une coupure d'électricité, ce qui n'est*

*pas le cas de la fibre pour tous, cela veut dire que les systèmes d'alerte et systèmes de prévenance, qui aujourd'hui pour les présences vertes pour les personnes âgées sont reliés à ces réseaux téléphoniques et communications ne seront plus opérants. Donc devons-nous avoir une action portée par la Métropole justement, sur une action qui n'aura qu'un sens symbolique parce que la décision est prise au niveau national et le décomissionnement va se faire quoi qu'il en soit, mais c'est à mon sens préjudiciable pour les personnes de faibles ressources et particulièrement les personnes âgées.*

Frédéric AUGIS : *Maria*

Maria LÉPINE : *Effectivement, nous l'avons évoqué et les communes sont approchées individuellement, puisqu'en fait les choses s'articulent commune par commune. Le pôle transformation numérique du territoire se propose de participer systématiquement aux réunions que vous avez avec Orange dans le cadre du décomissionnement du cuivre, c'est une première chose. L'ARCE, le régulateur des télécoms l'est aussi, pour que les choses se fassent en toute sécurité par rapport aux habitants. On sait qu'à termes, Orange n'entretiendra pas deux réseaux, un réseau cuivre et un réseau fibre, c'est évident. Donc au fil des évolutions, le cuivre ne sera plus entretenu comme il l'a été jusqu'à présent, donc à un moment donné, il faut qu'on envisage le décomissionnement comme quelque chose qui va s'imposer à nous, ce n'est pas un choix. Simplement, l'ARCEP exige aussi que cela se fasse dans la mesure où la couverture fibre est complète, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans toutes nos communes. Donc on est vraiment très vigilant. Je sais que des communes ont déjà eu des rencontres avec Orange. N'hésitez pas à communiquer à l'équipe de la transformation numérique du territoire vos dates de rendez-vous pour qu'ils y participent et qu'on ait vraiment une perception complète de ce qui se passe sur nos communes et qu'on puisse agir ensemble.*

Frédéric AUGIS : *Jean-Patrick GILLE*

Jean-Patrick GILLE : *Oui merci Monsieur le Président. Donc juste quelques mots sur l'inclusion numérique pour rappeler un petit peu ce que fait la Région. J'ai vu que vous vous étiez interrogé lors du bureau, pour savoir ce qui se faisait localement. Et puis un mot sur l'intelligence artificielle parce qu'on a repéré que c'était un sujet qui montait. On est une des rares régions à avoir fait une étude sur l'illectronisme, alors ça ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais aussi sur l'illectronisme. L'illectronisme est mesuré à peu près à 10% dans notre région, ce qui est quand même très important, après on n'indique pas par territoire pour ne vexer personne. Et puis l'illectronisme, ce n'est pas encore tout à fait étalonné, parce que les études sont nouvelles, mais en gros on peut considérer qu'on est dans une difficulté dans le maniement des outils numériques, on est plutôt à 14%. L'illectronisme c'est diffus, c'est réparti partout, l'illectronisme c'est assez simple, c'est plus vous êtes éloigné des centres-villes et plus vous êtes âgé, plus vous êtes touché, donc on peut penser que la métropole n'est pas dans les territoires les plus concernés. Alors évidemment en volume cela représente beaucoup. Sur l'électronique les critères sont très clairs, sur l'illectronisme c'est beaucoup plus compliqué. La région peut agir de plusieurs manières que vous devez connaître, pour les lycéens on aide les familles à acheter des ordinateurs par rapport aux revenus des parents, mais même si vous avez des revenus élevés pour le moment, vous pouvez bénéficier d'une aide aux moins de 50%, pour ceux qui ont les revenus les plus faibles, je crois que c'est 20€ l'ordinateur. Ce qui est peut-être moins connu, on a un dispositif d'accès au numérique, enfin au matériel pour les personnes qui sont en stage de formation professionnelle ou les jeunes qui sont suivis par la mission locale, c'est à dire*

*pendant une période, soit leur accompagnement soit la période de formation, ils bénéficient d'un kit. Un kit cela veut dire un portable et tous les accessoires qui vont avec. J'ai regardé les chiffres sur la Métropole, c'est quand même à peu près 1600 personnes qui en ont bénéficié l'an passé, donc, ce n'est pas anecdotique et on est dans les plus gros consommateurs, parce qu'il doit y avoir 5600 personnes au niveau de la région. Et puis surtout, j'en arrive à mon dernier point, on avait depuis 20 ans, avec l'arrivée du numérique, lancé les visas. C'est une originalité de la région, c'est à dire des dispositifs de 40 h de formation gratuite qui sont accessibles à tout le monde, même si vous êtes retraité, et je crois que là ce sont des dizaines de milliers de personnes dans la région qui se sont formées avec ça. Alors il y a un pilote dans chacun des bassins d'emploi, pour le nôtre je crois que c'est la FPP qui pilote et qui coordonne pour l'ensemble des autres organismes. Et là nous sommes dans le renouvellement, donc je ne peux pas dire qui ce sera, mais je ne veux pas inquiéter Thibault non plus, ce n'est pas le sujet de ce soir, mais on était pour le moment à l'accès aux outils numériques de base, etc. et bien évidemment dans ces modules va être intégrée une dimension accès à l'intelligence artificielle. Et j'ai regardé les chiffres de l'an passé qui montent, ils sont à peu près, là aussi, de 1500 personnes par an qui bénéficient de ces formations faites, soit donc je le disais à la FPP, au CEFIM qui est de l'autre côté de la rue, soit dans les GRETA aussi. Donc voilà, il y a pas mal d'actions, mais sûrement qu'on peut les coordonner encore mieux, et puis peut être les faire connaître, je ne suis pas sûr que l'ensemble de nos concitoyens soient au courant de ces dispositifs.*

Thibault COULON : *Oui, quelques remarques sur l'intelligence artificielle pour aller dans le sens d'Antoine MARTIN. D'abord, l'adoption est fulgurante, c'est à dire qu'on n'a jamais vu une technologie dans l'histoire dont l'adoption soit aussi massive en aussi peu de temps. Donc c'est un véritable raz de marée dans les différentes entreprises et même pour les particuliers, parce qu'en fait les coûts sont bas, et le bénéfice d'apprentissage est assez rapide. Sur l'économie de notre territoire, c'est intéressant parce que finalement, l'impact de l'intelligence artificielle et surtout de l'intelligence artificielle générative, concerne principalement les métiers des services, tout le secteur du tertiaire, secteur qui n'avait pas connu de grande révolution, comme l'a connu l'industrie, avec la robotisation poussée extrêmement loin et avec les grandes vagues de délocalisation. Le tertiaire n'avait pas connu ces évolutions puisqu'il repose globalement sur des tâches lourdes d'analyse des données, et c'est justement là que l'intelligence artificielle a le plus de performance, tous les métiers où il y a une grande profusion de données à traiter. Donc quel est le secteur qui a le plus adopté, lié à des génératives en France ? comme par hasard c'est la finance. Et ensuite, c'est tous les métiers du droit, du conseil, du marketing, du juridique, tous les métiers où on analyse énormément de données. Autre remarque, on ne constate pas pour l'instant, malgré la fulgurance de l'adoption par les entreprises, que l'IA se fasse au détriment de l'emploi, pour l'instant ce n'est pas avéré, il y a des craintes, elles sont fortes et en effet, il faut le surveiller d'extrêmement près, mais on n'entend pas parler de plan de licenciement, de réduction d'effectifs liés aux gains de productivité réalisés à travers l'utilisation d'intelligence artificielle. On observe un déplacement des tâches et un déplacement des tâches qui, dans un certain nombre de cas, est bénéfique puisqu'on voit que les tâches d'analyse, d'extraction et de manipulation des données qui sont réduites, se font au profit de plus fortes tâches de créativité. Donc cela pourrait contribuer à renforcer la créativité, l'analyse et la valeur ajoutée dans les métiers des services, mais tout ça, évidemment, il faut l'accompagner de près. Et puis aussi, pour abonder dans le sens de ce qui a été dit, ce n'est pas un phénomène que l'on subit, cela fait plus de deux ans qu'il y a des formations sur l'intelligence artificielle à Mame, qui sont notamment financées par la Région où un certain nombre d'organismes, etc., où beaucoup de salariés peuvent venir s'initier, se*



*former, élever leur niveau de compétence par rapport à ces métiers. Un autre bénéfice, c'est évidemment dans les métiers de l'informatique, puisqu'on sait qu'on a une pénurie mondiale de développeurs et que c'est un des gains les plus importants à porter par l'intelligence artificielle, c'est la réduction des tâches de développement puisque évidemment on réutilise beaucoup, 10, 20, 30%, là les statistiques sont assez contradictoires. En effet notre métropole s'est emparée de ce sujet, notre outil qu'est MAM accueil des formations et d'innovations aussi. Il faut aller plus loin certainement pour accompagner nos entreprises dans cette grande transformation, qui pour l'instant se fait malgré les peurs, les fantasmes, les craintes qui peuvent être légitimes, et je pense que la notion de cadre confiance, a tout son sens, et pour l'instant semble se produire sans une casse avérée sur les entreprises et sur l'emploi, en tout cas au niveau local.*

*Frédéric AUGIS : Oui effectivement, on n'en avait jamais parlé, merci Antoine de l'avoir mis sur la table. Mais c'est vrai qu'aussi chaque VP le regarde dans sa délégation sans en parler, mais c'est vrai que sur les mobilités, c'est aujourd'hui un élément important, sur la gestion de l'énergie bien évidemment, et sur tout ce qui est autour de l'environnement. C'est également dans la prévention des risques que nous a refilé gentiment l'État, l'intelligence artificielle peut nous aider à modéliser un certain nombre de problématiques pour voir le moment où l'argent va être rare et cher, c'est là où on va pouvoir voir où il faudra investir pour répondre au mieux par rapport à cette problématique importante. Et puis bien sûr pour rapprocher la Métropole des habitants, par la formation, attirer aussi des entreprises autour de cela, la formation, Thierry CHAILLOUX, l'enseignement supérieur, mais également avec l'analyse des données pour qu'on puisse aussi mieux répondre et que la Métropole soit plus dans le quotidien des habitants. Il y a aussi autour bien sûr des entreprises de tech, on est une Métropole et si on veut aussi accueillir des entreprises de demain. Donc c'est vrai, on n'en avait pas parlé in extenso et c'est bien de l'avoir mis sur la table, mais je crois que chacun aujourd'hui y travaille et il faudra voir comment on peut le mettre un peu en musique pour que ça soit beaucoup plus en vision.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_008- FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TITRES IRRECOUVRABLES -  
ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En date du 17 septembre 2024, Monsieur le comptable public de la Trésorerie de Tours ville et Métropole a informé Tours Métropole Val de Loire qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres du budget principal émis au cours des exercices antérieurs.

De ce fait, il appartient au Conseil de délivrer le comptable public de son obligation de poursuivre et de constater la dépense induite pour le budget principal.

Ces non recouvrements s'élèvent à la somme de :

- Titres présentés en Non-valeur : 32 213,26 €  
(article 6541)
- Titres présentés en créances éteintes suite à insuffisance d'Actif CIA et Titres présentés suite à surendettement PRP : 14.357,22 €  
(article 6542)

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation en date du 17 septembre 2024 par le comptable Public de Tours Métropole Val de Loire, de titres en non-valeur et en créances éteintes selon les listes jointes,

Vu le budget principal de l'exercice 2024 voté le 25 mars 2024,

Vu les décisions modificatives n°1 et n°2 du budget principal de l'exercice 2024 votées respectivement les 24 juin et 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 15 octobre 2024,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 46.570,48 €.

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues. La première délibération concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes irrécouvrables pour le budget principal, et il y en a pour 46 570,48€ sur des exercices antérieurs à 2024.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_009- FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT TITRES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En date du 17 septembre 2024, Monsieur le comptable public de la Trésorerie de Tours ville et Métropole a informé Tours Métropole Val de Loire qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres du budget assainissement émis au cours des exercices antérieurs.

De ce fait, il appartient au Conseil de délivrer le comptable public de son obligation de poursuivre et de constater la dépense induite pour le budget assainissement.

Ces non recouvrements s'élèvent à la somme de :

- Titres présentés en Non-valeur : (article 6541)	7.667,68 €
- Titres présentés en créances éteintes : (article 6542)	7.051,02 €

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation en date du 17 septembre 2024 par le comptable Public de Tours Métropole Val de Loire, de titres en non-valeur et en créances éteintes selon les listes jointes,

Vu le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2023 voté le 25 mars 2024,

Vu la décision modificative n°1 de l'assainissement de l'exercice 2024 votée le 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 15 octobre 2024,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 14.718,70 €.

Christian GATARD : *Même chose pour le budget annexe de l'assainissement, et cette fois-ci, il y en a pour 14 718,70€.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_010- FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - TITRES  
IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES -  
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - REMBOURSEMENT QUOTE PART**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En date du 17 septembre 2024, Monsieur le comptable public du service de gestion comptable de Tours Ville et Métropole a informé Tours Métropole Val de Loire qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres du budget de l'eau émis au cours des exercices antérieurs.

De ce fait, il appartient au Conseil de délivrer le comptable public de son obligation de poursuivre et de constater la dépense induite pour le budget de l'eau et le remboursement de sa part par le budget de l'assainissement.

En effet, le processus comptable particulier issu de l'enregistrement des produits facturés eau et assainissement a pour conséquence une présentation des non-valeur et des créances éteintes sur le budget de l'eau, mais induit le remboursement par le budget de l'assainissement de sa part.

Ces non recouvrements s'élèvent à la somme de :

- Titres présentés en non-valeur : 205.648,42 € (article 6541)  
dont 85.884,14 € de part assainissement à rembourser (Article 7588).
- Titres présentés en créances éteintes suite à insuffisance d'Actif CIA et Titres présentés suite à surendettement PRP : 59.505,95 € (article 6542)  
dont 27.035,33 € pour la part assainissement à rembourser (Article 7588).

Compte tenu du montant atteint par cette liste, une synthèse par motif de présentation et année est produite en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation en date du 17 septembre 2024 par le comptable public de Tours Métropole Val de Loire, de titres en non-valeur et en créances éteintes,

Vu les budgets primitifs de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2024 votés le 25 mars 2024,

Vu les décisions modificatives n°1 des budgets de l'eau et de l'Assainissement de l'exercice 2024 voté le 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 15 octobre 2024,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant de 265.154,37 € ;

- **AUTORISE** le remboursement de 112.919,47 € au budget de l'eau par le budget assainissement des titres en non-valeur et créances éteintes liées aux produits non recouverts de l'assainissement.

Christian GATARD : *Pour le budget de l'eau, c'est la même chose, il y a davantage d'admission en non-valeur pour des titres irrécouvrables, puisque le montant s'élève à 265 154,37€. On en profite pour vous demander l'autorisation de rembourser 112 000€ au budget de l'eau par le budget de l'assainissement justement à titre en non-valeur.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**



---

## C\_24\_11\_04\_011- FINANCES - CONVENTION AVEC LA VILLE DE TOURS POUR LE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DE LOCAUX DU PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT - AVENANT N°1

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En 2020, une convention, signée entre Tours Métropole Val de Loire et la ville de Tours, autorisait le versement d'un fonds de concours exceptionnel pour des travaux de reconstruction du Patronage Laïque Paul Bert.

Les travaux devaient s'achever au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023. En date des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2023 le site a subi 2 incendies ayant gravement endommagé le bâtiment en phase finale de

construction et rendu impossible la poursuite des travaux. La reprise de chantier pour cet équipement est aujourd'hui suspendue aux résultats des opérations d'expertise qui détermineront les responsabilités à engager dans le cadre de ces sinistres.

La Métropole et la Ville, au regard de ces circonstances exceptionnelles impactant le calendrier de réalisation de cette opération, ont décidé de prolonger de 3 ans la durée de la convention de financement pour en porter l'échéance au 23 décembre 2027.

Cette modification doit être actée par un avenant.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 23 novembre 2020 relative à la « dotation de soutien à l'investissement local 2021 : autorisation de signature du président convention avec l'Etat et convention avec la ville de Tours relatives au déplacement du Patronage Laïque Paul Bert » et sa convention pour le financement de la reconstruction de locaux pour le patronage laïque Paul Bert,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 21 octobre 2024,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention pour le financement de la reconstruction de locaux pour le patronage laïque Paul Bert.

Christian GATARD : *La délibération suivante concerne la convention que nous avons signée avec la ville de Tours pour le financement de la reconstruction des locaux du patronage laïque Paul Bert. Cette signature s'est faite en 2020, les travaux devaient s'achever en 2023, et comme ils ont pris du retard à cause de deux incendies, on propose de signer un avenant qui permet de prolonger cette convention avec la ville de Tours.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_012- FINANCES - SYNDICAT MIXTE AGGLOMERATION TOURANGELLE  
- RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Suite à la réception du rapport d'activités 2023 accompagné du compte administratif 2023 du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, il convient de présenter ces éléments au Conseil métropolitain tels que joints en annexe.

S'agissant du rapport d'activités, il peut être souligné que le SMAT a fait appel au bureau d'études « La Boîte de l'Espace », associé à Leti et Acadie pour accompagner et appuyer les travaux de révision du SCoT et a confié à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours le soin d'encadrer la réalisation du Document Artisanal Commercial et Logistique (DAACL).

Concernant le compte administratif 2023, il en ressort un excédent global de clôture au 31 décembre 2023 de 215 mille euros répartis à hauteur de +119 mille euros en section de fonctionnement et de +95 mille euros en section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5211-39,

Vu le rapport d'activités 2023 accompagné du compte administratif 2023 du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 21 octobre 2024,

**- PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 et du compte administratif 2023 du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle.

Christian GATARD : *Il s'agit de vous donner l'information et d'en prendre acte. C'est relatif au rapport d'activité du compte administratif 2023 du syndicat mixte de l'agglomération tourangelle que j'ai l'honneur et le plaisir de présider et qui est, comme vous le savez, chargé du schéma de cohérence territoriale, et en particulier de sa révision, puisque ce schéma a été approuvé pour la première fois en 2013. Donc en 2023 l'activité a consisté principalement à faire des études concernant la révision du SCOT avec des prestataires comme la boîte de l'espace, mais également l'agence d'urbanisme. Et le budget est un petit budget, puisqu'il représente à peu près 0,50€ d'euros de cotisation pour la métropole par habitant, avec deux agents. Le coup des études est pris en investissement, c'est donc un budget qui est toujours équilibré et qui dégager même des excédents qui sont des études qui sont en cours. Donc si vous voulez avoir un peu plus de d'éléments sur les années à venir, on a l'intention d'arrêter la révision du SCOT en juin 2025 exactement, ou à peu près en même temps que celle du PLU Métropolitain, en vue d'une approbation après enquête publique, en janvier 2026. Voilà. Donc il s'agit de prendre acte de cette présentation.*

Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des demandes d'intervention ? On prend acte, Merci.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

**C\_24\_11\_04\_013- FINANCES - SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT DE TOURS VAL DE LOIRE (SMADAIT) - RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Suite à la réception du rapport d'activités 2023 accompagné du compte administratif 2023 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport de Tours, il convient de présenter ces éléments au Conseil métropolitain tels que joints en annexe.

S'agissant du rapport d'activités, il peut être souligné que le SMADAIT a mené la procédure d'appel d'offre pour la prochaine DSP de 2024 à 2035 et poursuivi le contrôle de la DSP en cours. Les travaux réalisés en 2023 étaient dans la continuité des chantiers déjà en cours et portaient sur les réseaux électriques, et l'auscultation des chaussées aéronautiques (piste et taxiway). 50% de ces opérations ont été réalisées avec les services de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Concernant le compte administratif 2023, il en ressort un excédent global de clôture au 31 décembre 2023 hors reports de 666 mille euros répartis à hauteur de +222 mille euros en section de fonctionnement et de +444 mille euros en section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5211-39,

Vu le rapport d'activités 2023 accompagné du compte administratif 2023 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport de Tours,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 21 octobre 2024,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 et du compte administratif 2023 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport de Tours.

*Christian GATARD : Donc là je présente à la place d'un collègue, le rapport d'activité et le compte administratif 2023 du SMADAIT dont je ne fais pas partie. Dans la délibération, vous avez un certain nombre d'éléments concernant l'activité qui a porté notamment sur la procédure d'appel d'offre pour la DSP de 2024 à 2035, tout en poursuivant le contrôle de la DSP en cours. Concernant les travaux en 2023, c'était dans la continuité des chantiers, et ils concernaient les réseaux électriques, les chaussées de l'aéroport, piste et taxiway, 50% de ces opérations ayant été réalisées avec les services de la Métropole dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage. Concernant les finances, il ressort un excédent de 666 000€ à ce compte administratif 2023 du SMADAIT. Voilà en résumé.*

Frédéric AUGIS : Madame BLET.

Christine BLET : *Merci Monsieur le Président. Vous imaginez certainement que je vais intervenir sur l'aéroport et dire tout le mal que j'en pense. Et bien j'ai décidé ce ne sera pas le cas ce soir. Cet équipement, vous savez combien je le considère comme étant énergivore, polluant, déficitaire et mortifère. Mais ce soir, j'ai plus envie de m'intéresser à un autre regard que nous avons déjà sur notre Métropole et qui permet de développer le tourisme. J'ai fait partie d'une équipe d'élus dans le cadre de ma participation à la commission sur le*

*tourisme et l'attractivité sur notre territoire Métropolitain, et lors d'une des visites organisées par Nathalie SAVATON ici présente, que je remercie d'ailleurs pour avoir fait cette proposition, j'ai pu visiter le camping de Savonnières. Alors vous allez me dire quel est le rapport entre le camping de Savonnières et l'aéroport ? Le rapport est simple, un camping qui s'est modernisé grâce à des investissements, entre autres, de notre Métropole, un choix accompagné sur la durée avec une vision globale, une vision sur le tourisme local, comment on s'investit, comment on investit, comment on accompagne et comment un équipement qui est soutenu par la Métropole profite pleinement à sa commune et à son territoire environnant, puisque bien entendu ce camping n'est pas planté au milieu de nulle part, il est à juste à portée de main de la commune. Parallèlement, il est juste au bord de la Loire à vélo, donc un itinéraire qui est en plus très intéressant et très bien placé de ce point de vue-là, cela irrigue plusieurs communes avoisinantes. Je dis cela parce qu'un simple équipement de ce type permet d'irriguer au niveau du tourisme nombre de petites communes et de communes de notre territoire Métropolitain et les fait vivre au quotidien, puisque bien entendu, quand on est au camping, on va faire ses courses à côté, on va voir les producteurs du coin ou alors on est de passage, mais de toute façon, on fait vivre une commune et c'est une autre manière d'aborder son environnement. Son environnement pourquoi ? Parce que ce camping a été fait avec des équipements en bois, un autre type de tourisme qui est à développer, et peut être pour terminer mon propos, dire que ce cet autre type d'habitat au bord du Cher, en proximité de ce circuit, est pour moi un exemple que je qualifierais d'exemplaire, car il permet d'irriguer tout un territoire, ce qui n'est pas le cas de ce qui est fait avec l'aéroport. Un exemple de choix financier dont on peut voir très rapidement ses effets sur nos petites communes qui, à l'appui de nos investissements, deviennent attractives, vivantes, visitées et retenues pour leur cadre de vie. Par conséquent peut être que nous devrions réfléchir au niveau de la Métropole, et si un certain nombre d'élus ici présents qui votent toujours les subventions pour l'aéroport, sont prêts à réfléchir et ont des désirs de réflexion sur une autre manière de consommer et de vivre le tourisme, je suis partante avec eux et je voterai toujours pour ce type de délibération. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup Madame BLET pour cette belle intervention. Oui Betsabée, il faut être à la hauteur là, elle a mis la barre haute.*

Betsabée HAAS : *Je n'essaie même pas. Ce que je voulais dire d'abord, c'est remercier les salariés du SMADAIT parce qu'on a une feuille de route qui est bien menée, c'était ma première réflexion. La deuxième, je ne sais pas si vous vous rappelez des concordes, ce fleuron français qui nous permettait de faire deux ou trois heures d'économie de temps pour aller jusqu'à New York, entre Paris et New York qui aujourd'hui est un artefact, je pense que personne ici n'imaginerait mettre de l'argent dans un Concorde, et pourtant à l'époque, c'était une grande fierté française. Tout ça pour vous dire qu'aujourd'hui on se dit, face à l'emballlement du climat, on peut vraiment se poser la question de notre capacité à continuer sur cette route d'avion, vous avez vu tout ce qui s'est passé récemment en Espagne, et pas uniquement, en Italie, dans les pays de l'Est, c'est partout, il y a un emballement fou. Il y a aussi une diminution très forte, et personne ici ignorent le projet de loi de finances, une diminution très forte de nos capacités d'engagements financiers sur le territoire. Ma collègue vient de parler d'un projet, je suis passée pendant ces vacances devant ce camping en me disant qu'il avait bien fière allure. Donc il va y avoir des choix à faire. Je ne sais pas si vous êtes allés voir sur le site de la compagnie avec laquelle le SMADAIT va entrer en partenariat, c'est une compagnie qui propose des vols aussi entre Nîmes et Nice. Donc les limites planétaires sont largement dépassées, en tout cas, elles se dépassent les unes après les*

*autres. C'est un vrai sujet qui, je pense, reviendra sur la table, il n'est clairement pas mûr, on l'a vu de nombreuses fois. Néanmoins c'est un sujet crucial, on parlait de l'intelligence artificielle qui elle aussi est très preneuse de matières premières, de terres rares, d'eau et d'eau de qualité, on le sait. Donc tout cela va amener à faire des choix pour un territoire comme le nôtre, comme pour la région et comme pour la France dans son ensemble. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup, y a-t-il des demandes d'intervention ?*

*Madame SCHALLER.*

Annaelle SCHALLER : *Bonsoir à toutes et à tous, merci de me donner la parole. Je vais effectivement compléter les propos de mes collègues. Nous avons un aéroport sur notre territoire qui a accueilli l'an passé 206 000 passagers, majoritairement des personnes qui habitent notre territoire et qui partent en vacances. Finalement, ce n'est pas l'objectif premier de faire vivre notre tissu économique, notre territoire, c'est plutôt de permettre le tourisme de manière facilitée. Le but affiché du SMADAIT est de passer à 320 000 passagers, soit une augmentation espérée de +55% du nombre de passagers. Autrement dit un espoir de faire toujours augmenter le nombre de vols. Personnellement, je me pose sincèrement la question : comment peut-on encore espérer faire augmenter le nombre de vols avec un impératif, c'est la loi, de faire diminuer nos émissions de carbone. Le dérèglement climatique, le réchauffement climatique tuent, Valence en est un bon exemple, les canicules, c'est souvent moins visible, les inondations, les sécheresses tuent. Aujourd'hui, il y a le chiffre de 50 000 victimes des chaleurs par an en Europe, ce n'est que le début et ce n'est que l'Europe. À quel moment va-t-on arrêter de donner au SMADAIT et derrière à RYANAIR, on le rappelle, l'argent du contribuable. Je rappelle qu'environ 850 000€ de l'argent du contribuable sert à financer le fonctionnement uniquement de cette activité, laquelle est déficitaire, donc il y a aussi un non-sens économique. Et je vous rappelle que bientôt il ne sera plus possible de financer les petits aéroports, et qu'il y a un vrai sujet aussi en termes de concurrence illégale, étant donné qu'on subventionne RYANAIR et que c'est un manque de concurrence vis-à-vis d'autres compagnies. Je dirais également rapidement qu'il y a une question de nuisance sonore, notamment parce qu'à la Mermoz académie, il y a une école d'aviation qui permet d'entendre le ronronnement des avions au-dessus de Tours Nord, Rochecorbon, Vouvray, qui est un sujet évidemment de pollution de l'air sur notre territoire, mais plus globalement de réchauffement climatique. Et je soulignerai également que souvent on se réjouit des vols d'affaires qui fonctionnent très bien sur notre territoire, donc cela veut dire tout simplement que des chefs d'entreprise utilisent pour leurs déplacements, parce que leur temps est compté évidemment, des jets privés pour se déplacer. Un jet privé émet 50 fois plus qu'une ligne de train pour un trajet. À quel moment on peut encore se réjouir que des chefs d'entreprise prennent des jets privés pour se déplacer ? Et enfin, je reformulerai ici ma question qui a été formulée également en commission, à quand aurons-nous un bilan carbone des vols qui concernent notre aéroport ? Sachant qu'il pourra se faire sur les lignes commerciales, mais aussi sur les lignes d'affaires et bien sûr également se questionner sur l'école. À nouveau, je déplore fortement que l'argent public serve à financer le transport le plus polluant aujourd'hui en 2024, alors qu'il nous faut désespérément réduire nos émissions de CO2 et que la vie de la population en dépend.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

*Monsieur BRIAND*

Philippe BRIAND : *Représentant la catégorie des chefs d'entreprise, je vais quand même dire un petit mot, parce que demain je vais prendre ce que vous appelez un jet privé, c'est*



*à dire un avion à hélice dans lequel j'embarque 8 personnes, qui va me permettre de faire dans la journée une visite à Quimper, une visite à Saint Briec et une visite à Rennes. J'emmène 7 personnes avec moi, cela nous coûte moins cher que les billets de la SNCF soit dit au passage, si on devait le faire. Et on ne pourrait pas tout faire en une journée. L'entreprise que je dirige a son siège à Tours, nous avons 550 personnes dedans. Moi je dis juste un truc, il y a plus d'aéroport, on déménage. C'est un choix. Ces avions à hélices dans les 10 ans qui viennent pour ce type de trajet, on aura probablement une propulsion électrique. Il y a des choses qui ont changé. Et il y a des choses qui changent. Alors il ne faut pas une utilisation ultra intensive, ce n'est pas fait pour faire n'importe quoi, dans n'importe quelle circonstance. On n'est pas obligé d'avoir des outils avec deux réacteurs qui consomment 500 litres de fuel par réacteur, il y a d'autres solutions et qui sont beaucoup, beaucoup, moins nuisantes. L'école de pilote, j'entends, on peut la fermer aussi. Elle ira à Rennes, à Gap, à Orléans à ce que vous voulez, mais il y aura toujours une ville pour les prendre. Par contre, les 200 mêmes qui sont là et qui font vivre notre économie locale, ils manqueront aussi. Tout ça avec attention, la chose est de trouver l'équilibre entre l'abus et l'usage. Et après de se rendre compte que nous ne sommes malheureusement pas, ou heureusement pas, une île et qu'on ne peut pas vivre sans la concurrence des autres. J'étais Président quand on a fait venir cette école de pilotage à Tours, on était dans une sacrée concurrence, et j'ai été très heureux que ces jeunes puissent venir ici et profitent de cette installation. RYANAIR ce n'est pas ma tasse de thé, je l'ai dit suffisamment de fois pour ne pas avoir à me répéter ce soir ici. Ce que je note c'est que si vous fermez toute la communauté portugaise qui va régulièrement à Porto, parce que ce n'est pas uniquement aussi des vacances, c'est aussi des retours en famille, et bien elle ira prendre son avion à Nantes. Puis pour le Maroc, cela fera pareil, et puis pour d'autres destinations aussi. Simplement en faisant cela, on évite d'utiliser la voiture pour aller là-bas. Donc il faut arriver à trouver le chemin de la mesure, de la précaution, mais aussi de l'utilisation. On peut être une Métropole sans aéroport, mais vous n'êtes plus une Métropole. Merci.*

Frédéric AUGIS : Bruno FENET

Bruno FENET : *Bien, merci Monsieur le Président. Tout d'abord, merci Madame Haas, je transmettrai au personnel du SMADAIT vos remerciements, il le mérite bien, effectivement, depuis 3 ans maintenant, ils font un travail remarquable. Une petite précision concernant l'ouverture de la nouvelle ligne vers Bastia et Ajaccio. Ce n'est pas le SMADAIT qui a traité directement avec la compagnie L'Odyssée, mais EDEIS, cela fait partie du contrat, donc il y aura une ouverture de ligne l'été prochain avec des ATR 72. Je tiens à le préciser, cela va dans le même sens que ce que disait Monsieur Briand juste avant, il y a une diminution de la consommation puisque déjà ces appareils consomment 40% de moins de kérosène que les avions de ligne tels qu'on les a aujourd'hui sur la plateforme. On sait qu'on va aborder dans quelques semaines les discussions sur le budget. Une participation de 2 m€ est demandée annuellement sur le fonctionnement de l'aéroport, divisé par trois, je vous le rappelle, c'est-à-dire que chaque collectivité, la région, le département et la Métropole versent la même chose, c'est à dire à peu près 800 000€ pour chacun. Une étude vient de confirmer celle qui avait été faite il y a quelques années par la région centre sur les retours économiques de ses passagers. Cette année l'étude a été faite cet été sur tous les passagers qui venaient de Londres, Porto, Marseille, Marrakech puisqu'on a quatre lignes régulières, et on estime que 27% de ces passagers sont étrangers, c'est à dire ils ne sont pas français. Donc le calcul est simple, on connaît le panier moyen pour chaque passager étranger sur notre territoire, ils viennent, pour du tourisme, de l'économie locale, de l'économie touristique. Donc c'est 2 m€ d'investissement pour un retour de 20 m€ sur l'ensemble de*

*leur séjour en Touraine et en région Centre. Il ne faut pas oublier qu'en 2017, je le répète, nous avons aussi été retenu comme Métropole et grâce à un équipement supplémentaire que nous avons par rapport à d'autres, c'est à dire un aéroport commercial, et ça je tiens à le préciser. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Bertrand*

Bertrand RITOURET : *Juste un petit mot parce que il y a quand même beaucoup de dogmes sur l'aviation en général. Tout à l'heure on parlait d'Internet, je suis allé regarder un petit peu les chiffres qui sont reconnus au niveau mondial, l'aviation commerciale représente 2% du CO2 mondial, l'utilisation de Facebook Internet c'est 4% quand on en parle, donc il faut relativiser un petit peu les choses. Je crois que toute activité humaine génère du CO2 et après ce que j'ai entendu de Bruno FENET, c'est ce qui est important et il y avait un reportage il y a très peu de temps, l'aviation d'affaires, soit le dernier Airbus, va effectivement consommer 30 à 40% d'énergie en moins. On ne peut pas se passer d'un certain nombre de biens, en revanche, il est toujours intéressant de pouvoir travailler pour faire que cela consomme moins et que cela pollue moins. Il me semblait important de rappeler ces petites anecdotes, et je vous invite à aller relire tous ces chiffres, parce qu'ils sont très révélateurs.*

Frédéric AUGIS : *Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Oui, je veux bien dire un mot aussi pour faire la distinction entre l'aéroport et la subvention qui est donnée à RYANAIR. Je me souviens d'ailleurs quand j'étais à Trousseau de la première greffe de cœur que nous avons effectuée, c'était au tout début des années 90, c'était un grand jour. J'avais même été autorisé par les chirurgiens à assister à cette greffe, c'est un moment très émouvant. Et le greffon, c'est Philippe qui m'y a fait penser d'ailleurs quand il a parlé, il venait de Rennes. Et c'est vrai que si nous n'avions pas eu un aéroport, la greffe n'aurait pas pu avoir lieu comme toutes celles qui ont suivi pendant les 30 dernières années. Donc je pense que l'aéroport ne serait-ce qu'à cet égard est nécessaire, mais il a d'autres raisons évidemment d'exister qui ont été développées. J'imagine mal qu'on puisse supprimer les aéroports un peu partout dans le monde et à commencer par la France. En revanche, s'il y a un point avec lequel j'ai personnellement été toujours d'accord sans forcément le crier haut et fort, c'est la subvention RYANAIR. Cela m'a toujours dérangé et je n'en ai jamais parlé. Aujourd'hui, c'est l'occasion de vous le dire. Lorsque Tours Plus a envisagé de verser cette subvention, à l'époque je faisais partie, puisque j'avais la délégation à l'économie, du conseil d'administration du syndicat qui s'occupait de l'aéroport, et je n'avais pas voulu cautionner ça et j'avais d'ailleurs démissionné de cette instance qui était à l'époque présidée par Alain DAYAN, et qui représentait donc la volonté du Président Jean GERMAIN de l'époque de gérer cet aéroport et de donner une subvention RYANAIR. Cela m'a toujours paru anormal qu'on donne une subvention à RYANAIR, je ne suis pas certain que si on se mettait tous d'accord au niveau des Métropoles ou d'autres intercommunalités de France, pour peu qu'on y qu'on y travaille, que cela empêcherait vraiment l'installation de lignes sur les aéroports qui existent. Donc cela a commencé au début des années 2000, dans notre premier mandat, entre 2001 et 2008, on n'est pas beaucoup de rescapés de cette époque, je dirais 2004, 2005, donc cela fait plus de 20 ans ce qui fait 20 m€ d'euros grosso modo, qu'on a versé à RYANAIR. Et quand on voit le modèle économique et social de cette entreprise, je pense que c'est quand même quelque chose qu'il faudrait arrêter assez rapidement à la fin de la prochaine DSP.*

Frédéric AUGIS : *Patrick LEFRANÇOIS*

Patrick LEFRANÇOIS : *J'ai entendu les chiffres dit par Bruno, il faut faire attention à ChatGPT et vérifier les chiffres quand même, cela me paraît assez hallucinant, le rapport entre le prix dépensé et ce qu'on collecte au niveau du territoire, au niveau du tourisme. Et puis tu viens de le dire Christian, tu te reposais la question, mais je pense que la question ne se pose même plus, votons de façon différenciée cette subvention. Depuis qu'on est élu, j'ai entendu dès le départ Philippe BRIAND dire qu'il faut arrêter, c'est un scandale, c'est une entreprise qui échappe à toute loi fiscale, sociale, etc. française qu'on n'aurait même pas dû faire venir sur le territoire français, mais c'est comme ça. Aujourd'hui, je vous invite à différencier cette subvention et de la mettre à part au vote tout de suite. Il faut qu'on arrête la subvention RYANAIR, je crois que c'est le vrai débat. Après, on peut partager l'idée d'un aéroport de façon modérée comme tous usages. Je dis que la subvention aujourd'hui RYANAIR pose question. Je demande à ce qu'on vote de façon différenciée la subvention RYANAIR. Et au moins on ne se posera pas la question l'année prochaine pour le budget en disant oui, mais il faudrait quand même qu'on s'interroge. Non, on ne s'interroge même plus sur le montant de la subvention, il faut qu'on la stoppe immédiatement dans le budget 2025. Moi c'est ce que j'appelle de mes vœux l'ensemble des élus du Conseil métropolitain, il faut qu'on arrête, cela fait 5 ans qu'on dit on ne passe pas à l'acte, et bien aujourd'hui il faut passer à l'acte et on arrête de subventionner une entreprise, et je vais me garder les mots qui nous respectent, aucun des usages fiscaux, sociales, c'est nos caisses de retraite. Voilà, ils trouvent des arrangements fiscaux, ils s'acquittent de ce qu'ils veulent au regard de la réglementation, ils sont dans un paradis fiscal qui s'appelle l'Irlande. Et puis voilà, et on est au bout de 5 ans, à se poser la question. Moi je dis qu'aujourd'hui on ne se pose plus la question. Moi en ce qui me concerne, la question on ne la pose pas. Merci.*

Bruno FENET : *Pour apporter un peu plus de précision à Patrick. Il faut savoir que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est tout récent, la subvention ne va plus à RYANAIR, ce qui était le cas jusqu'à maintenant, mais elle va à EDEIS. Donc il y a une exigence, et vous avez eu les chiffres de la diminution de la contribution au SMADAIT qui passe en 2024 de 2 m€ pour atteindre environ 500 000 € en 2035. Donc il y a une diminution progressive sur ces 12 années de DSP. Attention qu'on ne se trompe pas c'était vrai par le passé, ça ne l'est plus aujourd'hui, les subventions ne vont plus à RYANAIR, mais vont à EDEIS, c'est à dire au délégataire.*

Patrick LEFRANÇOIS : *Est-ce que EDEIS verse de l'argent à RYANAIR, car c'est une manière détournée en fait.*

Frédéric AUGIS : *Christophe BOULANGER*

Christophe BOULANGER : *Oui, donc en fait le sujet c'est bien celui-là au bout du compte, même si cela transite par EDEIS, RYANAIR touche bien de l'argent de la collectivité, on peut tourner autour du pot, il faut appeler un chat un chat. Je voudrais juste rappeler quelques éléments, parce que j'ai entendu des contrevérités. Il y a d'autres métropoles qui n'ont pas d'aéroport qui sont métropoles et qui ont été métropoles en même temps que nous, Orléans, Saint Étienne est passé d'un statut d'aéroport à un statut d'aérodrome donc ce n'est pas l'aéroport qui fait qu'on est Métropole, c'est le premier point. Le 2<sup>ème</sup> point, c'est que tout ce qui a été cité, trafic d'affaires ATR 72, donc les nouveaux appareils qui sont des petits appareils de 80 places, le sujet des greffes n'ont pas besoin d'une piste de plus de 2 km, une piste 1.5 km suffit largement. Donc la question est aussi de savoir si on continue à*

*entretenir pour quelques avions qui ne sont jamais remplis et qui sont largement subventionnés, une piste de près de 2.5 km alors qu'une piste 1,5 km suffirait. Je ne vais pas faire une règle de trois, comme certains le font sur d'autres projets, en disant qu'il suffit de supprimer une partie du linéaire et on fait des économies en prorata, mais malgré tout un aéroport suffirait pour maintenir cette activité qui est essentielle. Je parle de l'activité greffe du CHU, et ce n'est pas du tout le même sujet et on ne serait pas sur le même niveau de participation. Et à l'heure d'aujourd'hui où il s'agit malgré tout au-delà des enjeux de gaz à effet de serre, de trouver des économies pour le budget 2025 à notre collectivité, je pense que c'est une question qu'on ne peut pas ne pas, se poser dans ces termes-là.*

Thibaud COULON : *On a présenté le rapport 2023 qui est une date importante puisque c'est celle du renouvellement de la DSP pour les 12 prochaines années, et c'est celle qui a conduit, avec toutes les remarques qui ont été émises ici ou ailleurs, à définir une stratégie pour l'aéroport de Tours pour les 12 prochaines années. Dans cette stratégie, il y a des morceaux de réponse, peut-être pas des morceaux complets pour certaines et certains, mais en tout cas des bouts de réponse, un certain nombre de remarques et de questions qui ont été formulées. Quel est cette stratégie ? C'est atteindre 325 000 passagers. Nantes, c'est 7 millions. Donc on voit que l'ambition de notre aéroport n'est pas démesurée. On en a réalisé 207 000 au cours de l'année 2023, on veut aller à 325 000, donc ce n'est pas une croissance colossale, ce n'est pas une croissance démesurée. C'est une plateforme moyenne que nous souhaitons développer raisonnablement pour le territoire. Deuxièmement, c'est réduire la dépendance aux subventions. La DSP prévoit une réduction de 74% des subventions sur sa durée, cela veut dire diviser par quatre. La contribution de la Métropole qui était de 829 000€ passera aux termes de la DSP à 209 000€. Donc la baisse de subventions que vous appelez, elle est en œuvre, elle est dans la DSP, divisons par quatre au cours des prochaines années, et le rythme que vous verrez s'étaler cette année et l'année prochaine d'appel de fonds de la Métropole, du Conseil Départemental et du Conseil Régional s'inscrit dans cette stratégie de réduction des subventions des collectivités vis-à-vis du SMADAIT. Autre point de la stratégie, la diversification des compagnies aériennes, Bruno FENET l'a évoqué avec une nouvelle compagnie qui va désormais utiliser notre plateforme. Ensuite, il y a le sujet RYANAIR. Tout est mis en œuvre pour se désengager de RYANAIR et du modèle économique subventionné de RYANAIR. Aujourd'hui, on a plusieurs lignes qui fonctionnent sans aucune subvention, les deux nouvelles qui sont ouvertes fonctionnent sans aucune subvention, c'est bien le sens du mouvement qui est engagé : réduire la dépendance collectivité, réduire le financement public, réduire les subventions en compagnie. Il faut juste laisser un petit peu de temps pour que les choses se fassent, mais la stratégie énoncée est mise en œuvre. Ensuite, une remarque a été faite sur les destinations. En effet, le but est d'avoir plus de touristes entrants, cela se travaille, c'est le travail d'EDEIS de trouver des compagnies aériennes qui veulent utiliser notre destination comme plateforme d'arrivée. Mais c'est bien un objectif important puisqu'on a prévu de rééquilibrer sur la durée de la DSP les flux entrants des flux sortants. Dernier point, il faut souligner quand même qu'en 2023, je donne le chiffre puisque le sujet a été évoqué, c'est 124 vols sanitaires, 208 000 passagers, 602 vols dits privés ou dits vols d'affaires venant d'ici ou d'ailleurs qui caractérisent notre aéroport. Donc ce que j'aimerais c'est que sur la stratégie qui est mise en œuvre, et qui je pense peut donner satisfaction à beaucoup au sein de notre assemblée, que l'on reconnaisse le travail fait par les équipes du SMADAIT, le travail fourni sur le fait d'avoir une plateforme qui à terme sera dans une stratégie de neutralité carbone. On a bien entendu la remarque d'Annaelle SCHALLER en commission, mais la commission c'était il y a deux semaines, donc laissez juste un peu de temps à Bruno FENET qui vous a dit qu'il allait la mettre en œuvre et consulter les équipes sur ce point et revenir vers vous pour mesurer*

*le poids carbone du trafic aérien. Et je pense qu'avec cette DSP, nous allons dans la bonne direction.*

Frédéric AUGIS : *Nathalie SAVATON. Pardon, pour ceux qui veulent la parole, appuyez sur votre micro, ça me permettra de les voir. Merci beaucoup.*

Nathalie SAVATON : *Thibault a pratiquement tout dit. Je voulais juste apporter une précision, mais qui a aussi été abordée par Philippe tout à l'heure. Le tourisme, ce n'est pas un seul axe, c'est plusieurs axes et il est important pour nous et pour un territoire comme le nôtre, d'avoir une complémentarité entre les différentes typologies de tourisme. L'aéroport nous apporte aussi une autre typologie de tourisme, qui vient notamment alimenter les hôtels et des services touristiques qui sont proposés sur notre territoire. L'aéroport, avec tout ce que vient d'expliquer Thibault et je le remercie, nous permet aussi dans la nouvelle délégation qui a été établie, de travailler sur de nouvelles lignes pour faire rentrer plus de tourisme. On travaille sur différentes possibilités en Europe pour faire rentrer des touristes, et pas seulement partir de chez nous. C'est important, c'est une volonté stratégique nécessaire pour continuer à mettre notre territoire comme une destination attractive. C'est cette complémentarité qui fait la richesse d'un territoire et qui la rend toujours plus forte. Si nous ne faisons pas cette complémentarité, nous délaisserons une partie de la clientèle. Or, le tourisme n'est pas qu'une seule personne, c'est autant de personnes qui sont présentes ici autour de cette table ce soir, et il faut entendre ces clientèles, leurs besoins et leurs demandes. Cela ne veut pas dire qu'on doit agir de façon démesurée, bien évidemment. La DSP qui a été travaillée et qui est active depuis le premier janvier de cette année vise effectivement à donner plus de sens et plus de limites à l'action publique au sein aussi de ce dispositif qui fait appel forcément à des privés.*

Christine BLET : *Oui, seulement en complément, bien entendu, je m'associe aux précédentes interventions de Christophe BOULANGER, Patrick LEFRANCOIS, concernant l'aéroport. Je voudrais peut-être reprendre deux choses et vous donner deux chiffres. Le premier chiffre, 1% de la population mondiale représente 50% des émissions du secteur aérien. Un vol en jet privé, Monsieur BRIAND est en moyenne 10 fois plus émetteur de CO2 qu'un autre. Après, puisque vous êtes chef d'entreprise et que c'est à ce titre-là que vous êtes intervenu au sein de cette métropole, d'ailleurs je vous remercie d'être présent ce soir, cela faisait longtemps que je ne vous avais vu. Je me permets quand même de vous dire, mais c'est normal, vous êtes très pris par votre travail puisque j'ai bien compris que vous faisiez 3 ou 4 villes en même temps, ce qui est fabuleux. Vous savez qu'aujourd'hui le télétravail ça existe et les visioconférences également, mais j'arrêterai ce côté un peu provocateur, vous me connaissez bien maintenant et vous savez comment je fonctionne. Néanmoins, je tenais à vous dire en tant que chef d'entreprise que beaucoup d'entreprises travaillent aujourd'hui sur leurs responsabilités sociales et environnementales et bien entendu, tout le monde doit se poser les questions. Le climat, ce n'est pas un sujet de demain. Dire qu'au sein de cette métropole, sous prétexte de développement, y compris du tourisme, quelque part on s'en fiche un peu quoi, adienne que pourra, nous on veut continuer à avoir notre carte de visite, bon. Je vais m'arrêter là parce que ce n'était pas au départ le débat de ce soir, ni ma volonté, mais peut-être, pour terminer, reprendre quand même un chiffre : 20 millions en Touraine grâce à l'aéroport, 20 millions seraient dépensés par les touristes, alors d'une part, d'où ça vient ? D'après quelle étude ? Et si c'est sur du déclaratif comme cela avait déjà été annoncé ? On sait que ce sont des chiffres qui sont faux d'une part, mais par contre il y a un chiffre qui a été donné au niveau de la région sur la Loire à vélo, c'est 50 millions. Je vous remercie.*

Patrick LEFRANÇOIS : *Juste deux points, mais je vais répondre à Thibault. Alors effectivement, on peut s'associer, on s'associe d'ailleurs aux remerciements du personnel du SMADAIT, mais le temps, on en a plus Thibault, dans 3 mois, on prépare le budget. On ne peut pas croire que l'État va nous laisser du temps sur une proposition qui va se faire, brutalement et demander à l'ensemble des collectivités, ici autour de la table de sortir de la poche les euros qu'ils n'ont pas pour équilibrer leur budget. Voilà, il n'y a pas eu de concertation, ça va être brutal, c'est en 2025, alors que nous, la discussion, ça fait quatre ans qu'on l'a. Et puis je dirais à Bruno, quand on subventionne un syndicat, une association, il y a aussi un objet, et on peut aussi s'intéresser dans le détail à la destination des fonds que nous versons. Et je reviens sur ma position initiale, je pense qu'il faut aujourd'hui avoir les éléments de l'argent Métropolitain, qui va ou à EDEIS ou au SMADAIT et qui correspond à cette part aujourd'hui sur laquelle on tarde à prendre position. Je n'arrive pas à comprendre ce retard et je te le dis, on n'a plus le temps. L'année prochaine l'État ne va pas nous demander, vous avez deux ans pour vous mettre d'équerre sur ce que je vous demande. Ce sera brutal et rapide. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci, Philippe BRIAND.*

Philippe BRIAND : *Deux choses pour Christophe BOULANGER, je te confirme qu'il y a un aéroport à Orléans puisque j'ai eu la chance de le prendre récemment, avec une piste de 1600 mètres sur 30 mètres, un revêtement en bitume, un aérogare de 150 m<sup>2</sup>, une capacité de traitement de 1800 personnes, une aire de stationnement de 25000 m<sup>2</sup>, des hangars pour Euronef de 9000 m<sup>2</sup>. Ils y font aussi des vols sanitaires et rapatriement de personnes. Accès, installation de services adaptés. Salle de réunion, etc. Te dire aussi qu'à Saint Étienne il y en a un, il est situé à Andrézieux Bouthéon, c'est à dire à une douzaine de kilomètres de Saint Étienne et il est entre Saint Étienne et Saint-Just Saint Rambert, une opération qui là-bas a été mutualisée. Deuxième point sur ce que tu as dit, on aime ou on n'aime pas RYANAIR, c'est un sujet sur lequel on peut épiloguer, vous connaissez ma position, mais les avions sont pleins à plus de 90%. Ils sont remplis, ils sont bondés, ces bons sang d'avions. Le deuxième des points, c'est que je ne pense pas que l'on puisse décider pour l'année prochaine de cesser car on a signé une convention pluriannuelle avec la région et le département, je crois, et même si vous arrêtez, vous serez tenus de payer jusqu'à la fin de la concession de l'engagement, il faut donc aller jusqu'au bout et se poser la question, à la fin, d'un renouvellement ou d'un non-renouvellement, ou d'une situation de substitution. Enfin, attention quand on parle d'aviation professionnelle et privée. J'ai choisi un avion compte tenu de sa capacité de consommation, en gros entre ce que vous appelez un jet privé qui a deux réacteurs et l'avion turbo hélice que j'ai, nous avons une consommation qui est de 15% d'un avion qui possède deux réacteurs. Donc ce que je veux dire, c'est qu'on peut arriver à faire des choses en recherchant une forme d'équilibre. Enfin, pour répondre à Madame BLET dont je reconnais volontiers l'esprit taquin et enthousiaste, c'est très difficile de faire des inaugurations en visioconférence. Cela peut surement se faire, mais je fais partie de cette génération qui pense que le rapport humain a toute sa signification, et que dans chaque lieu demain on aura à peu près entre 5 et 600 personnes par inauguration, et que vraiment si je leur envoyais une carte postale par la télé, cela ne ferait pas tout à fait le même effet. Je vais vous dire que dans la maison j'ai 24000 collaborateurs, 3000 points de vente, et qu'il faut aller les voir, parce que si les relations humaines c'est uniquement de faire de la visioconférence, cela ne marche pas. Tant qu'au télétravail, je sais bien que c'est une grande formule. Je viens de reprendre une entreprise qui est très en télétravail que nous allons le réduire drastiquement parce que cela ne marche pas. Si vous lisez un peu la*

*presse économique, ce qui finalement peut être intéressant, vous verrez que beaucoup d'entreprises sont en train de faire des marches arrière parce que rien ne remplace le contact humain et la rencontre au sein d'une entreprise. Il y a des choses qu'on peut faire en télétravail de manière utile, mais arriver à emmener toute une équipe, les faire échanger, s'apprécier etc. demande un minimum de présence et de rencontre. Et puis je vais vous dire un truc puisqu'on parle d'avion, l'avion, c'est aussi un moyen de faire des voyages. Et finalement, quand les gens s'en vont au Maroc, en Tunisie, en Algérie, etc., qu'ils rencontrent les populations, les civilisations, les gens, cela les amène un peu à comprendre ce qui peut se passer, à comprendre des cultures différentes et à devenir un peu plus tolérant. On disait à une certaine époque, les voyages forment la jeunesse, je pense qu'il n'y a pas que les jeunes qui ont besoin d'être formés par les voyages. Des personnes un peu plus âgées cela fait du bien d'aller voir ce qui se passe ailleurs, de comprendre et donne une autre lecture et une autre tolérance des sociétés qui nous entourent. Donc il n'y a pas que du négatif, il peut aussi y avoir des éléments positifs là-dedans. Je vous remercie de votre attention.*

*Frédéric AUGIS : En plus il n'y a pas de vote, on va prendre acte. En tout cas derrière, je voudrais vous remercier tous les uns et les autres parce que c'est un sujet où chacun a une vision différente. C'est ce qui fait la richesse de cette métropole. Mais je retiens de ce débat, c'est que chacun a pu exprimer ses points de vue jusqu'au bout, chacun a pu voir quelle était sa vision, et on a pu atterrir sans encombre. Et je vous propose de passer au sujet suivant.*

*Christian GATARD pour l'urbanisme.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

**C\_24\_11\_04\_014- URBANISME - LA RICHE - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU  
- DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de La Riche a été approuvé le 26 juin 2017.

Depuis cette date, il a fait l'objet d'une procédure de modification approuvée le 12 février 2024.

Au constat d'erreurs matérielles dans la production cartographique des plans du règlement lors de cette procédure de modification, Tours Métropole Val de Loire a décidé d'engager



une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche, afin d'éviter toute erreur dans l'application du document en vigueur.

En effet, il est apparu d'une part, que les modifications réalisées sur le plan n°2 du règlement graphique (détail de la partie est de la commune), n'ont pas été répercutées sur le plan n°1 (plan d'ensemble).

D'autre part, un emplacement réservé supprimé à l'occasion de la procédure, n'a pas été effacé du plan n°2.

Ces deux erreurs purement matérielles ont effectivement été révélées après la phase de modification sur des documents produits au 1er semestre 2023.

Il convient donc de régulariser le contenu du dossier de PLU.

Le dossier de projet de modification simplifiée n°1 est notifié aux personnes publiques associées, puis sera mis à la disposition du public, conformément au Code de l'urbanisme.

Les modalités de mise à disposition du dossier au public, précisées par le Conseil métropolitain, seront portées à la connaissance du public par affichage d'un avis en mairie de La Riche et au siège de Tours Métropole Val de Loire, sur les sites internet de la commune de La Riche et de Tours Métropole Val de Loire et dans un journal local au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Celles-ci seront enregistrées et conservées.

Au terme de cette phase de concertation du public, un bilan sera établi et soumis au Conseil métropolitain pour approbation. Le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Aussi, les modalités de concertation sont les suivantes :

- mise à disposition du dossier de modification simplifiée pendant 30 jours, du lundi 18 novembre 2024 à 8h30 au mardi 17 décembre 2024 à 17h00 inclus en Mairie de La Riche (place du Maréchal Leclerc) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et au siège de Tours Métropole Val de Loire - aux jours et heures habituels d'ouverture -, ainsi que par voie électronique sur les sites internet de la Ville de La Riche : [www.ville-lariche.fr](http://www.ville-lariche.fr) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr)
- ouverture d'un registre des observations en Mairie de La Riche et au siège de Tours Métropole Val de Loire permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche. Ils seront tenus à la disposition du public selon les modalités précisées ci-dessus, pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- mise en place d'une adresse mail électronique dédiée : [ep.plu.la-riche@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.la-riche@tours-metropole.fr) permettant au public de formuler ses observations par voie numérique.

Le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche est joint à la présente délibération.

Le bilan des observations sera dressé et approuvé par le Conseil métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-47 relatif à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu le dossier transmis pour avis aux personnes publiques associées,

Vu l'ensemble des pièces du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche mis à la disposition du public,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 10 octobre 2024,

- **DECIDE** de mettre le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche et l'exposé des motifs ainsi que, le cas échéant les avis des personnes publiques associées, à disposition du public en mairie de La Riche (place du Maréchal Leclerc) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et au siège de Tours Métropole Val de Loire - aux jours et heures habituels d'ouverture -, ainsi que par voie électronique sur les sites internet de la Ville de La Riche : [www.ville-lariche.fr](http://www.ville-lariche.fr) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr), pour une durée de 30 jours, du lundi 18 novembre 2024 à 8h30 au mardi 17 décembre 2024 à 17h00 inclus ;

- **DECIDE** de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera également affiché en mairie de La Riche et au siège de Tours Métropole Val de Loire et publié sur les sites internet de la commune de La Riche et de Tours Métropole Val de Loire, pendant toute la durée de mise à disposition ;

- **DECIDE :**

- d'ouvrir deux registres, l'un en mairie de La Riche, l'autre au siège de Tours Métropole Val de Loire, permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche. Ces registres seront tenus à la disposition du public en Mairie de La Riche (place du Maréchal Leclerc) pendant la période de mise à disposition du dossier au public, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et au siège de la Métropole aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- de permettre au public de formuler ses observations par voie numérique via une adresse mail électronique dédiée : [ep.plu.la-riche@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.la-riche@tours-metropole.fr) ;

- **DIT QUE**, à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président de Tours Métropole Val de Loire présentera le bilan des observations au Conseil métropolitain qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

*Christian GATARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, la première délibération concerne la commune de La Riche qui a lancé la première modification simplifiée de son PLU, et là, il vous est demandé d'approuver la définition des modalités de mise à disposition du dossier au public.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**1 abstention : M. BOUCHET.**

**M. SCHWARTZ se déporte et ne prend pas part au vote.**

---

## C\_24\_11\_04\_015- URBANISME - LA RICHE - ZAC DU PLESSIS BOTANIQUE - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2023

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) du Plessis Botanique est une opération d'aménagement à vocation principale d'habitat située sur la commune de La Riche, sur une zone anciennement maraîchère, à un emplacement stratégique et fortement attractif entre le jardin botanique de Tours et la mairie de La Riche.

Cette opération a été créée par délibération du conseil municipal de La Riche le 20 juin 2007, afin de rendre plus lisible ce secteur de la commune, notamment en limitant le développement au coup par coup, et au regard des 15 hectares à urbaniser.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2007.

La conduite de cette opération d'aménagement a été confiée à la SNC du Plessis Botanique, filiale de la société Icade Promotion.

Le traité de concession a été signé le 3 juin 2008, pour une durée de 12 ans. Par une délibération du 17 décembre 2020, le Conseil métropolitain a déclaré d'intérêt métropolitain cette opération d'aménagement et Tours Métropole Val de Loire s'est vue substituée dans les droits et obligations de la commune en tant qu'autorité concédante.

Un avenant n°3 au traité de concession, actant du changement de concédant a été signé le 3 mai 2021.

Un avenant n°4 au traité de concession a été signé le 28 février 2022 afin de tenir compte des adaptations du projet urbain et adapter les modalités de gouvernance de l'opération.

Parmi les obligations de Tours Métropole Val de Loire figure celle d'assurer le contrôle technique, financier et comptable de l'opération au regard du compte rendu annuel que lui présente le concessionnaire.

La SNC Plessis Botanique lui a donc soumis, par courrier enregistré en date du 9 septembre 2024, le rapport d'activité, faisant apparaître d'une part, le bilan des actions de l'année 2023, marquée par le renouvellement de la municipalité de La Riche occasionnant des ajournements et des reports opérationnels, et d'autre part, les suites de l'exécution du traité de concession.

### Conjoncture et suivi général

Le suivi général de l'opération s'est poursuivi à l'occasion des Comités de Suivi bimensuels, des Comités Techniques selon les besoins, et d'un Comité de Pilotage le 28 novembre 2023. Si la livraison d'opération était prévue en 2026 dans le Traité de Concession d'Aménagement, un décalage de cette échéance à 2030 semble plus réaliste du fait d'une conjoncture particulièrement défavorable et d'un marché immobilier en « berne ». Les capacités d'absorption du marché sont moindres, les anciennes phases d'environ 250 logements/an ont donc été réduites à 100, 150 logements maximum par an. L'augmentation des taux d'intérêt et la perte de solvabilité des ménages freine l'écoulement du stock logements, en particulier pour les grandes typologies (à partir du T4, T5), ce qui crée un grand frein dans la réalisation des logements par les constructeurs.

### Bilan d'aménagement

Par rapport au bilan annexé au CRACL 2022, le bilan prévisionnel d'aménagement a continué à être modifié en 2023 pour tenir compte des reports d'opération, tant en dépenses qu'en recettes.

Les modifications majeures sont les suivantes :

En dépenses :

- le report de l'acquisition de terrains nécessaires au développement de la phase 1,
- le report du démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics prévus sur 2023, du fait de la validation tardive du PRO,

- le report de la dépollution des parcelles privées par l'aménageur du fait l'ajournement du démarrage de la phase1.

En recettes :

- le report de la perception des charges foncières de la phase 1 et suivantes, du fait du décalage du calendrier de modification du PLU et de la conjoncture économique défavorable aux constructions / commercialisation de logements (Annexe 1 : Phasage prévisionnel de cession des lots)
- la non-perception de la subvention foncière de TMVL au titre du PLH3 pour motif budgétaire
- la légère perte de constructibilité globale de la ZAC du fait de Conventions riverains signées et des demandes de réduction de la constructibilité survenues en cours de conception

Pour être équilibré, le bilan « CRACL 2023 » intègre :

- la surface de plancher à 76 400 m<sup>2</sup> (déficit ramené à -700 m<sup>2</sup> par rapport à la surface de plancher issue de l'avenant n°4 au traité de concession), ce qui génère une perte de charges foncières.
- le décalage de l'opération jusqu'en 2030, ce qui génère :
  - o Des frais financiers plus importants du fait du portage du foncier
  - o Des honoraires supplémentaires, bien qu'annuellement baissés pour le bilan CRACL 2023
- une petite baisse du montant des charges foncières (au regard des négociations et/ou désistement des promoteurs dans le contexte actuel de crise)
- une économie de 600K € sur les travaux des espaces publics (travail en cours avec la maîtrise d'œuvre urbaine)
- une baisse de l'aléa final de 400K€.

Au global, le chiffre d'affaires de 43,2 M € indiqué au bilan annexé à l'avenant n°4 du Traité de Concession est ramené à 42,9 M € HT.

#### Suites de l'exécution du traité de concession d'aménagement

Dans la continuité du CRACL précédent, l'aménageur alerte sur le caractère ambitieux de la livraison de l'écoquartier en 2026 tel qu'il était prévu aux avenants 3 et 4 du traité de concession du fait :

- de la conjoncture socio-économique globale, qui a bloqué la commercialisation des logements à l'échelle du territoire (taux d'intérêts d'emprunts croissants, augmentation des coûts de construction),
- des renégociations en cours des charges foncières par les promoteurs,
- du report de la modification du PLU(6 mois),
- des interfaces avec le déploiement du réseau de chaleur ou de la HTA,
- du report de la réalisation du tram, en lien avec les interfaces chantiers du quartier.

L'aménageur alerte également sur les incidences financières que génèrent ces reports de calendrier sur le bilan d'aménagement.

Un avenant n°5 semble sera proposé en 2025 afin de proroger le calendrier de réalisation de la ZAC au-delà de 2026 et d'intégrer les incidences financières dans le bilan d'aménagement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 10 octobre 2024,

- **APPROUVE** le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) de l'opération ZAC du Plessis Botanique à La Riche, présenté par la SNC Plessis Botanique, arrêté au 31 décembre 2023 ;

- **APPROUVE** le bilan financier de l'opération issu du présent CRAC, ci-annexé ;

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Christian GATARD : La 2ème délibération concerne toujours La Riche et la ZAC du Plessis Botanique qui est une ZAC Métropolitaine, la première grande ZAC Métropolitaine, et là, il vous est demandé d'approuver le compte-rendu annuel de la collectivité pour 2023. Donc c'est une ZAC assez importante en nombre de logements dont l'avancement a pris du retard lié à la conjoncture, enfin à la crise sanitaire, aux difficultés aussi de commercialisation qui existent aujourd'hui. Mais pour l'instant le budget prévisionnel est toujours à l'équilibre sans qu'il y ait besoin d'un apport de la Métropole pour cette opération sur le plan financier. Donc il y a eu des petites modifications, bien entendu qui ont été faites aussi bien dans le programme qu'au niveau du financement, mais sans remettre en cause les grands équilibres de cette concession d'aménagement. Voilà ce que je pouvais vous dire en synthèse.*

*Frédéric AUGIS : Y-a-t-il des demandes d'intervention ?*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**1 abstention : M. BOUCHET.**

**M. SCHWARTZ se déporte et ne prend pas part au vote.**

---

## C\_24\_11\_04\_016- URBANISME - CREATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION DE PROJET SUR LE SECTEUR DU MENNETON A TOURS ET LA RICHE

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Implantée sur les communes de La Riche et de Tours, la zone d'activités économiques du Menneton constitue l'une des principales portes d'entrée Ouest du cœur métropolitain.



Borné par le boulevard périphérique à l'ouest, la voie ferrée au nord, le rond-point St Sauveur à l'est et le Cher au sud, ce secteur est à la fois stratégiquement situé et offrant un fort potentiel de renouvellement urbain (le périmètre est joint en annexe).

Présentant des enjeux de résilience face au risque d'inondation et d'adaptation au changement climatique, notamment sur les effets d'îlots de chaleur urbain, le secteur présente également des opportunités foncières en vue de l'inscrire dans une nouvelle dynamique urbaine et paysagère pour y pérenniser et y développer des fonctions économiques et de service.

La qualification d'intérêt métropolitain pour la zone d'activités économiques du Menneton à Tours a fait l'objet d'une délibération du Conseil Métropolitain le 24 juin 2024.

La Métropole est en cours d'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain. C'est une opportunité pour développer :

- une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) couvrant les deux communes afin de définir la stratégie d'aménagement d'ensemble,
- une stratégie d'acquisition foncière à l'échelle de l'ensemble du Menneton,
- engager à moyen terme des travaux de requalification urbaine et paysagère.

Pour répondre à ces objectifs, la Métropole poursuit les objectifs suivants :

- mettre en place une stratégie d'aménagement opérationnelle sous forme de plan guide avec une forte dimension sur la cohérence urbaine, architecturale et paysagère. En effet, en plus de définir un aménagement économique en cohérence avec les intentions des communes et des acteurs privés, cela permettrait de mieux maîtriser la régénération économique du Menneton,
- positionner clairement la métropole sur la stratégie foncière en direct ou par convention avec l'Etablissement Public Foncier local, notamment sur les futures déclarations d'intention d'aliéner sur ce secteur,
- tenir compte des programmes en cours portés par la Métropole, dont le déplacement - regroupement des services de la propreté urbaine, l'implantation d'une seconde chaufferie biomasse.

La prise en considération d'une opération d'aménagement au titre de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme par la présente délibération a pour objectif de prendre l'initiative de ce projet et d'instaurer un périmètre à l'intérieur duquel les Maires pourront surseoir à statuer lorsque des travaux, constructions ou installations sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse sa réalisation.

Le sursis à statuer ne peut être prononcé que si la décision de prise en considération a été publiée avant le dépôt de la demande d'autorisation. La décision de prise en considération cesse de produire effet si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, l'exécution des travaux publics ou la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, en particulier les articles L.424-1 et R.424-24,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 10 octobre 2024,

- **INSTAURE** un périmètre de prise en considération de projet sur le secteur élargi du Menneton selon le périmètre défini sur le plan joint en annexe ;

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou son représentant, à signer tout document y afférent ;

- **DECIDE** que la procédure de sursis à statuer pourra être appliquée par le Maire de Tours ou son représentant et le Maire de La Riche ou son représentant, chacun en ce qui le concerne, à toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installation à l'intérieur dudit périmètre ;

- **DIT QUE** la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.424-24 du Code de l'urbanisme.

*Christian GATARD : La délibération suivante concerne la création d'un périmètre qu'on a appelé « de prise en considération ». C'est un périmètre d'étude de projet en fait sur le secteur Menneton à Tours et à La Riche, qui, vous le connaissez, c'est un secteur en mutation, que ce soit au niveau des entreprises ou des commerces. Il nous a donc paru intéressant en lien avec les élus des deux communes et le service de l'urbanisme, de lancer un périmètre d'études et de projets qui peut nous permettre d'intervenir au niveau des acquisitions foncières, et qui peut aussi nous permettre de surseoir à statuer s'il y a des projets qui semblent bloquants, ou qu'il faudrait reporter en attendant d'avoir une vision globale sur ce que pourrait devenir ce secteur.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**1 abstention : M. BOUCHET.**

**M. SCHWARTZ se déporte et ne prend pas part au vote.**

---

## C\_24\_11\_04\_017- URBANISME - LOI BIODIVERSITE - AVIS SUR LE PROJET DE DESINSCRIPTION DE 3 SITES INSCRITS

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'article L.341-1-2 du Code de l'environnement, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, prévoit la désinscription de sites dans certains cas, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette désinscription peut être totale (en cas de couverture par une protection patrimoniale au moins équivalente) ou partielle (dans le cas de secteurs irréversiblement dégradés).

Un premier décret, en date du 5 mai 2022, a mis fin à l'inscription de sites inscrits. Une circulaire du 22 mai 2024 du ministre en charge des sites prévoit l'élaboration d'une seconde liste de sites à désinscrire.

Aussi, par courrier du 6 août 2024, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a informé Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire du projet de désinscription de trois sites sur le territoire métropolitain.

Ces sites ont été identifiés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et par l'Architecte des Bâtiments de France.

Il s'agit des sites suivants :

- le « Prieuré Saint-Cosme » à La Riche, site inscrit par arrêté du 31 juillet 1947 : il est recouvert par le Périmètre Délimité des Abords du Prieuré de Saint-Cosme du 23 octobre 2017. Cette seconde protection est plus importante que celle induite par le site inscrit. De ce fait, la protection du secteur concerné ne sera pas affaiblie par la désinscription de site ;
- la « Vallée de la Perrée » à Saint-Cyr-sur-Loire, site inscrit par arrêté du 27 décembre 1982 : le secteur de la clinique, situé sur les franges, est irréversiblement dégradé ;
- la « Propriété de Montjoyeux » à Tours, site inscrit par arrêté du 28 octobre 1960 : le secteur situé au sud (1 ha) est irréversiblement dégradé. Cette désinscription partielle ne remet pas en question l'objet de la protection et ne porte pas atteinte à la cohérence du site. En effet, le secteur proposé à la désinscription répond aux trois critères cumulatifs suivants :
  - le secteur a perdu les caractéristiques ayant justifié son inscription.
  - le secteur ne peut être restauré.
  - le secteur est situé sur les franges du site inscrit ; sa désinscription ne crée pas une enclave non-protégée au sein du site inscrit.

Après avis de la Métropole et des communes concernées, la désinscription de ces trois sites sera soumise à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) pour consultation. Puis, la liste de sites à désinscrire pour le département sera ensuite transmise au ministre en charge des sites. Il est alors prévu une consultation du public puis un examen par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) ; la désinscription des sites retenus sera prononcée par décret simple.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.341-1-2,

Vu l'Instruction du 10 avril 2017 relative à la désinscription de sites inscrits existants prévue à l'article 168 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Loire en date du 18 septembre 2024 émettant un avis favorable à la désinscription du site « Vallée de la Perrée »,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 10 octobre 2024,

- **ÉMET** un avis favorable sur la désinscription :
  - du « Prieuré Saint-Cosme » à La Riche, site inscrit par arrêté du 31 juillet 1947 ;
  - de la « Vallée de la Perrée » à Saint-Cyr-sur-Loire, site inscrit par arrêté du 27 décembre 1982 ;
  - de la « Propriété de Montjoyeux » à Tours, site inscrit par arrêté du 28 octobre 1960.

Christian GATARD : *Là c'est un point qui concerne plusieurs secteurs de la métropole et qui porte sur des désinscriptions de site qui sont inscrits dans le cadre du code de l'environnement au niveau biodiversité, nature et paysage. On a donc la possibilité de supprimer un certain nombre de sites avant le premier janvier, soit de manière totale, soit de manière partielle, de manière totale dans le cas où la couverture par une protection patrimoniale est déjà effectuée, et donc on n'a rien à gagner à conserver une inscription, ou de manière partielle lorsqu'il y a des secteurs qui par contre ont été de manière irréversible, dégradés. Donc les sites concernés, sont le Prieuré Saint Côme à La Riche, la Vallée de Lapeyre à Saint-Cyr, et la propriété de Montjoyeux à Tours. Pour ce dernier secteur, la propriété a perdu les caractéristiques qui ont justifié son intervention et cela ne peut pas être restauré. Tout cela a été vu bien entendu avec les communes concernées.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**M. SCHWARTZ se déporte et ne prend pas part au vote.**

---

## C\_24\_11\_04\_018- URBANISME - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

La loi du 20 juillet 2023 a décidé la mise en place dans chaque Région, d'une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Conformément à L.1111-9-2 du Code général des collectivités territoriales, la commission permanente du Conseil régional Centre-Val de Loire, réunie le 24 novembre 2023 a institué cette nouvelle conférence et a désigné Tours Métropole Val de Loire parmi les représentants des EPCI porteurs de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

Cette conférence peut se réunir sur initiative de la région ou d'un établissement public mentionné à l'article L.143-16 du Code de l'urbanisme, sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

Elle est consultée dans le cadre de la qualification des projets d'envergure nationale et européenne ainsi que dans le cadre de la qualification des projets d'envergure régionale. Cette conférence a été réunie le 24 janvier 2024 pour son installation.

Le projet de modification du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et équilibré des territoires (SRADDET), actuellement en phase de consultation, arrêtera les objectifs chiffrés de consommation foncière servant de cadre aux traductions locales, que ce soit à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale ou du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

Conformément à l'article L.2121-21, par renvoi de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donnée lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.1111-9-2,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 10 octobre 2024,

- **DESIGNE** Monsieur Christian GATARD en qualité de représentant de Tours Métropole Val de Loire à la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

*Frédéric AUGIS : Je vous propose la candidature de Christian GATARD.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_019- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - CONTRAT D'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS ENTRE TOURS METROPOLE HABITAT ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du conseil métropolitain du 30 septembre 2024, Tours Métropole Val de Loire a approuvé la convention de partenariat entre Tours Habitat et Tours Métropole Val de Loire 2024-2029.



Cette convention précise les engagements réciproques pour mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat 2024-2029 et ses conventions d'application et le contrat de ville 2024-2030 et ses conventions d'application.

Il est à noter que Tours Habitat en application de la délibération de son Conseil d'Administration du 18 septembre 2024, affichera son nouveau nom « Tours Métropole Habitat » dès la signature de cette convention.

Cette convention prévoit que Tours Habitat et Tours Métropole Val de Loire s'engagent à régulariser, dans la première année suivant sa signature, des conventions de titres participatifs, dans un premier temps à hauteur de 2 millions d'euros répartis sur deux ans en 2024 et 2025 avec l'exigence que les fonds ainsi octroyés soient utilisés à 50 % minimum en dehors de la ville centre (Tours).

La souscription de titres participatifs par Tours Métropole Val de Loire a pour objet d'accompagner l'office métropolitain en lui apportant un financement de long terme de nature à lui permettre d'exercer dans de meilleures conditions ses missions d'organisme d'Hlm.

Dans cette optique, un 1<sup>er</sup> contrat a été élaboré pour fixer les conditions d'émission d'un titre participatif d'1 000 000 € au bénéfice de Tours Métropole Val de Loire. Ce titre participatif est rémunéré annuellement sur la base d'une part fixe de 0,7% et d'une part variable pouvant aller de 0,15% à 0,6% selon la durée de l'émission et le montant de l'autofinancement de l'organisme.

Ce titre est remboursable en totalité ou en partie à la seule initiative de l'office métropolitain, à compter d'un délai de 7 ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 17 octobre 2024,

- **AUTORISE** la souscription d'un titre participatif de 1 000 000 € auprès de Tours Métropole Habitat ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer le contrat d'émission de titres participatifs avec Tours Métropole Habitat tel que joint en annexe.

*Frédéric AUGIS : Tout d'abord, je tiens à saluer Tours Habitat qui est devenu Tours Métropole Habitat, parce que Tours Métropole Habitat est le bailleur de la Métropole, afin de mieux le rappeler et dire que chaque mairie doit pouvoir faire des projets avec ce bailleur de grande qualité. Nous avons donc rappelé le nom, nous l'avons dévoilé avec Monsieur DENIS et Aude GOBLET il y a quelques jours, et au moment où effectivement les finances*

*ne sont pas évidentes pour chacun, mais on a au contraire de plus en plus besoin de nos bailleurs dans les projets. Je vous propose un contrat d'émission de type participatif qui permet d'investir dans notre organisme social pour l'aider dans des projets que l'on a besoin dans cette Métropole. Donc l'émission est à titre de 1 million comme vous avez pu le voir. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, il y a un déport de Madame GOBLET et Monsieur DENIS.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**Mmes GOBLET, QUINTON, M. DENIS se déportent et ne prennent pas part au vote.**

Frédéric AUGIS : *Merci de cette belle unanimité qui est importante pour la continuité de notre investissement à travers notre bailleur.*

---

**C\_24\_11\_04\_020- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - RAPPORT 2023 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LIGERIS**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Aude GOBLET, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, et du décret 2022-1406 du 4 novembre 2022, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte et société publique locale, dont la collectivité est actionnaire.

Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 1 action, soit 0.0002% du capital, au sein de la société LIGERIS.

Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le rapport écrit 2023 du représentant de Tours Métropole Val de Loire (exercice 2023) au sein du Conseil d'Administration de LIGERIS dont un exemplaire a été communiqué à l'appui de l'ordre du jour.

Les faits marquants de l'exercice 2023 sont les suivants :

- 902 logements ont été attribués en 2023
- 29 résidences sont en cours de réhabilitation représentant un montant des dépenses en réhabilitation de logement en 2023 de 3 248 k€

#### Mise en place d'un fonds de solidarité

La mise en place d'un fonds de solidarité a permis à LIGERIS d'accompagner 600 locataires rencontrant des difficultés financières en lien avec l'augmentation des prix de l'énergie en 2023 pour un soutien total de 80 715 €.

#### Attributions aux demandeurs du premier quartile

Le taux d'attributions aux demandeurs du premier quartile hors QPV, s'est élevé en 2022 à 25,48 % (hors location aux associations) pour une moyenne de l'EPCI à 17,15 %.

#### Les actions en faveur des seniors

L'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite (244 894 € pour le remplacement des baignoires par des douches).

La participation aux journées professionnelles pour l'accompagnement du vieillissement (réflexion sur les services à destination des seniors, lutte contre l'isolement et la précarité, maintien à domicile).

La réalisation d'un audit dans 3 résidences auprès de seniors de 60 ans et plus, avec l'aide d'un ergothérapeute afin de mieux connaître leurs habitudes de vie, projets et besoins, d'imaginer l'adaptabilité du logement, d'envisager les aides techniques, financières et humaines et délivrer des conseils et proposer des préconisations.

Des ateliers pour accompagner le vieillissement avec des conseils pratiques pour sécuriser l'habitat et adopter les bonnes pratiques au quotidien et ainsi prolonger le maintien et le confort à domicile.

L'appel des locataires de plus de 70 ans par les chargés de proximité durant la canicule.

#### Les actions en faveur d'une meilleure maîtrise des consommations énergétiques

Des gros travaux sont en cours sur les résidences : résidence La Bruyère (Ravalement), Multisites (Système sécurité incendie - volet 3, mise à niveau des ascenseurs, réfection de halls et ravalement de façades), résidences Paul Painlevé, Claude Bernard, Paul Bert, De Vilde (réfection des chaufferies), résidence Bergeonnerie (poursuite des travaux d'amélioration des installations de chauffage collectif par la pose des robinets thermostatiques), restaurant Universitaire des Tanneurs (mise en sécurité incendie du restaurant) et CSC MIRABEAU (travaux par suite acquisition).

L'individualisation des frais de chauffage et d'eau se poursuit.

Le raccordement sur le réseau de chaleur urbain TMED de 21 résidences, soit 4 420 logements familiaux raccordés sur des réseaux de chaleur (+ de 60% du parc de logements familiaux).

Le remplacement des systèmes d'éclairage dans les halls et sur les paliers pour diminuer les consommations et les impacts énergétiques s'est poursuivi (1 255 globes avec détecteurs de présence installés et 2 280 ampoules LED changés pour un budget de 157 268 €).

En 2023, 32 ascenseurs sur les 182 ascenseurs du parc ont été renouvelés.

Distinction obtenue :

Trophée des Entreprises Publiques Locales (EPL) dans la catégorie « Bâtiment durable » : l'immeuble de l'ancienne Poste avenue de Grammont à TOURS, réhabilité en résidence étudiante et inclusive qui a reçu le trophée des EPL en 2022 dont la livraison a débuté en mars 2024 (local d'activité et de 6 logements destiné à ALVA).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 17 octobre 2024,

**- PREND ACTE** du rapport 2023 du représentant de Tours Métropole Val de Loire au Conseil d'administration de la SEM LIGERIS.

Aude GOBLET : *Merci Monsieur le Président. Donc, Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 0,0002% au sein de la société anonyme d'économie mixte, un conseil d'administration LIGERIS, et à ce titre, je dois vous faire part du rapport d'activité de la société, je vais vous en lire quelques faits marquants pour 2023. Donc avec l'attribution de 902 logements, dont 25,48% attribués aux demandeurs du premier quartile, comme en révèle ses objectifs. 29 résidences sont en cours de réhabilitation, représentant un montant des dépenses en réhabilitation de logement en 2023 de 3,248 m€. Mise en place d'un fond de solidarité ayant permis d'accompagner 600 locataires rencontrant des difficultés financières en lien avec l'augmentation des prix de l'énergie en 2023, pour un soutien total de 80 715€. Des actions en faveur des seniors, l'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite, participation aux journées professionnelles pour l'accompagnement du vieillissement, ateliers pour accompagner le vieillissement avec des conseils pratiques pour sécuriser l'habitat et adopter les bonnes pratiques au quotidien, et ainsi prolonger le maintien et le confort à domicile. Des actions également en faveur d'une meilleure maîtrise des consommations énergétiques, de gros travaux en cours sur plusieurs résidences, individualisation des frais de chauffage et d'eau. Une distinction a été obtenue par LIGERIS, le trophée des entreprises publiques locales dans la catégorie bâtiment durable pour l'immeuble de l'ancienne poste, avenue de Grammont à Tours, réhabilitée en résidence étudiante et inclusive, un local d'activité et six logements destinés à ALVA, notamment pour les personnes souffrant de troubles autistiques. Voilà, merci Monsieur le Président.*

Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des demandes d'intervention ? On prend acte, merci.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

## C\_24\_11\_04\_021- ESPACES PUBLICS - TOURS - JOUE-LES-TOURS - APPROBATION DES RAPPORTS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PARKINGS EN OUVRAGE - ANNEE 2023

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Au titre de sa compétence en matière de « parcs et aires de stationnement », Tours Métropole Val de Loire a confié l'exploitation des parkings en ouvrage sur Tours et Joué-lès-Tours à la société Effiparc Centre, en application des deux conventions de délégation de service public suivantes :

- parc de stationnement place Anatole France : contrat du 01/01/2000 au 19/12/2038,
- parcs de stationnement Vinci-Palais des Congrès, Halles-Vieux Tours, Champ Girault, Jacquemin et Mirabeau à Tours, et parc de stationnement Gamard à Joué-lès-Tours : contrat du 01/01/2023 au 31/12/2028.

Il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver les comptes rendus d'activité relatifs à l'année 2023, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

## **1. Présentation synthétique du bilan d'activité**

### **PARC ANATOLE FRANCE**

La fréquentation horaire et le chiffre d'affaires ont continué de progresser en 2023.

Le chiffre d'affaires horaire a augmenté de 13 % par rapport à l'année 2022 malgré un mois de Décembre pénalisé par les travaux de peinture réalisés.

Les tarifs n'ont pas été modifiés en 2023.

On peut souligner que l'activité abonnés est également en progression constante de 5.9 % en 2023, avec un nombre record de souscriptions.

### **PARC GARE - PALAIS DES CONGRES**

La fréquentation horaire et le chiffre d'affaires du parc « Gare-Palais des Congrès » ont enfin repris le rythme des années avant COVID et ont progressé en 2023 de manière très encourageante. Une augmentation de près de 6.8 % a été observée sur le chiffre d'affaires horaire malgré la baisse des tarifs instaurée par la nouvelle délégation de service public qui entraîne une baisse du ticket moyen.

Le nombre d'abonnés augmente également de manière très significative du fait d'un nombre important de nouvelles souscriptions, avec un nombre d'abonnés record de 470 contrats actifs moyens.

Les recettes « prévenues » conservent également un bon niveau.

### **PARC HALLES – VIEUX TOURS**

La fréquentation horaire et le chiffre d'affaires du parc Halles Vieux Tours ont poursuivi leur hausse et même dépassé, comme en 2022, les chiffres de 2019.

Une progression de plus de 3.4 % est à observer pour le chiffre d'affaires horaire par rapport à l'exercice précédent malgré une baisse d'activité significative en Décembre, correspondant à des travaux de peinture au niveau – 3 ainsi que dans les rampes d'accès.

### **PARC CHAMP GIRAULT**

Bien qu'en progression de 14,6 % en 2023, les fréquentations horaires du parc Champ Girault peinent à retrouver le rythme d'avant COVID, nombre de visiteurs habituels qui

utilisaient le parc pour se rendre dans les administrations à proximité ont dorénavant conservé et adopté l'habitude d'entreprendre leurs démarches via internet.

Le chiffre d'affaires des abonnés, qui sont quasi-exclusivement des administrations, stagne. Le nombre d'abonnements souscrits plafonne à un maximum de 400 contrats actifs pour un nombre de 401 places.

### **PARC JACQUEMIN**

Le nombre d'abonnés a connu une hausse importante en 2023 (+ 27%) sur ce parc qui bénéficie, du fait de sa proximité avec le parc Champ Girault, d'un report d'abonnés n'ayant pas pu souscrire.

### **PARC MIRABEAU**

Un léger fléchissement a été observé en 2023 dans le nombre d'abonnements actifs.

### **GAMARD Joué-lès-Tours**

La fréquentation horaire payante du parc Gamard Centre-Ville a entamé une baisse de 20 % sur les 3 premiers trimestres de l'année 2023, notamment en raison des actes répétés de vandalisme. Par ailleurs, depuis le commencement des travaux sur la dalle supérieure au mois d'Octobre 2023, aucune recette payante n'est possible.

## **2. Chiffres clés**

Les principaux indicateurs d'activité de l'année 2023, comparés à ceux de 2022, sont les suivants :

Parcs concernés	2022	2023	Evolution 2023/2022
<b>Parc Anatole France</b>			
Recettes totales	896 k€	970 k€	8.3 %
Recettes horaires	598 k€	680 k€	13.7 %
<b>Parc Gare-Palais des Congrès</b>			
Recettes totales	1 464 k€	1 599 k€	9.2 %
Recettes horaires	956 k€	1 021 k€	6.8 %
<b>Parc Halles – Vieux-Tours</b>			
Recettes totales	1 375 k€	1 433 k€	4.3 %



Recettes horaires	769 k€	795 k€	3.4 %
<b>Parc Champ Girault</b>			
Recettes totales	423 k€	445 k€	5.3 %
Recettes horaires	128.5 k€	144 k€	12.1 %
<b>Parc Jacquemin</b> (parking d'abonnés uniquement)			
Recettes totales	43.3 k€	54.9 k€	26.7 %
Fréquentations abonnés	670	851	27 %
<b>Parc Mirabeau</b> (parking d'abonnés uniquement)			
Recettes totales	19.46 k€	16.55 k€	-15 %
Fréquentations abonnés	321	277	-13.7 %
<b>Parc Gamard</b>			
Recettes totales	34.26 k€	26.21	-23.4%
Fréquentations abonnés	3 212 €	1 490 €	-53.6%

### **3. Redevances :**

#### Parc Anatole France à Tours :

Le contrat ne prévoit pas de redevance.

#### Parcs gare-Palais des congrès, Halles Vieux-Tours, Champ Girault, Jacquemin, Mirabeau et Gamard :

Le contrat de DSP prévoit une redevance servie par l'exploitant à la collectivité d'un montant de **380 k€**, composée d'une part fixe. Cette redevance est assise sur le chiffre d'affaire. La formule de calcul prévoit également une part variable si les recettes sont supérieures à un seuil fixé (versement de 70% des recettes au-delà du seuil de 2 870 k€ HT).

**En 2023, ce seuil a été dépassé** puisque le chiffre d'affaires s'établit à **3 033 698 € HT**, dépassant le seuil d'un montant de 163 698€.

Le montant de la redevance versée à Tours Métropole Val de Loire au titre de l'année 2023 est de **494 589 €**, dont une part fixe de 380 k€ et une part variable de 114 589 €, qui constitue un surplus exceptionnel de 114 589 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-3,

Vu les conventions de délégation de service public entre la société EFFIPARC Centre et Tours Métropole Val de Loire, relatives aux parkings en ouvrage,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'examen par la Commission consultative des services publics locaux du 24 octobre 2024 des rapports annuels du délégataire,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 03 septembre 2024,

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2023 du délégataire du service public de parkings en ouvrage dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

- **PREND ACTE** de la redevance de 494 589 € due par le délégataire au titre de la délégation de service public des 6 parcs sur Tours et Joué-lès-Tours ;

- **PREND ACTE** l'émission du titre de recette d'un montant total de 114 589 € au titre de la redevance de l'année 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

*Laurent RAYMOND : Merci Monsieur le Président. Donc il s'agit de vous présenter la première année de notre DSP parking en ouvrage, cette DSP qui a été conclue pour 6 ans pour les 6 parcs. Les fréquentations de l'exercice 2023 sont plutôt bonnes, même très bonnes, on a pour certains parkings, dépassé les niveaux de 2019 qui étaient une année de référence. À l'exception de deux parkings, le premier c'est Champ Giraud, l'explication est relativement simple, elle a été partiellement évoquée tout à l'heure, c'est le télétravail. Sur champ Giraud, la généralisation de ces formes de travail pour les administrations s'est mise en place, et on a une particularité aussi dans tout ce secteur administratif, c'est la généralisation des démarches en ligne pour le public. Or cela va de pair aussi avec la fameuse harmonisation ou utilisation du numérique évoqué tout à l'heure. Mais dans ces établissements-là, on constate donc moins d'utilisation. Ça c'est pour Champ Girault. Et puis l'autre point c'est Gamard, et là on est plus lié à des problèmes de dégradations en fait et des travaux très longs d'étanchéification de cette dalle qui a été ouverte il y a à peu près 3 semaines, un mois, et donc on a peu de recettes et peu de ressources sur ce parking. On notera dans cet exercice 2023 que l'engagement du concessionnaire au titre des travaux a été respecté. Ils se mettent progressivement en place. Ce sont ce que vous avez pu constater lors des visites de commissions, particulièrement le sprinklage du parking gare Palais des Congrès mise en*

*place, l'installation des bornes de recharge de véhicules électriques, puisque le parking vient d'être totalement équipé et installé. C'est également tous les dispositifs attendus au réseau vélo, à la fois pour les touristes mais également pour les utilisateurs réguliers, ce sont les remises en peinture qui sont actuellement en cours sur le parking Champ Girault d'ailleurs. Les reprises d'étanchéité et puis la modernisation générale du matériel, donc de gros investissements. Objectif attendu atteint par le concessionnaire. Et de tout cela, on retire pour l'exercice 2023 de très bons résultats, puisque la fréquentation nous a permis de dégager un complément de redevance qui s'évalue à plus de 38000 €. Donc si on ajoute les redevances fixes, on a dans nos recettes globales pour cette DSP presque 500 000€ de recettes à rentrer à prendre en compte sur l'exercice 2023.*

Frédéric AUGIS : *Merci, Christophe BOULANGER.*

Christophe BOULANGER : *Oui merci pour cette présentation, donc c'est une vraie satisfaction. Juste deux petites précisions sur la première page du rapport de présentation, il est évoqué le stationnement sur Vinci Palais des Congrès, c'est bien Gare Palais des Congrès c'est précisé sur les autres pages, mais pas sur la première page. Et une 2ème précision, il est écrit que les tarifs n'ont pas bougé en 2023, ils ont bougé début 2023, ils n'ont pas bougé dans le courant de l'année 2023, mais les tarifs ont bien été ajustés en 2023 puisqu'ils ont baissé en moyenne de 10 à 15% dans les parcs souterrains, pour certains horaires et certains parkings c'était même près de 30%, ce qui est quand même quelque chose d'extrêmement important, d'où la double satisfaction de cette politique dynamique. Quand on a proposé la baisse, les opérateurs n'y croyaient pas trop, mais effectivement aujourd'hui, malgré la baisse des tarifs qui a donc généré une plus forte attractivité, on se retrouve avec des résultats qui sont très bons avec des ouvrages qui commencent enfin à être remplis. Je dis bien qui commencent puisqu'ils ne sont pas encore pleins, il y a encore des marges de progression, et les nouveaux investissements qu'on avait vus comme l'a dit Laurent, ces dernières semaines sur les parkings de Tours en particulier vont permettre de gagner encore en notre activité sur ces ouvrages souterrains. Cela fait plus de 30 ans qu'ils sont construits et on commence enfin à les remplir. Je pense que c'est une vraie satisfaction pour la collectivité, et au bout du compte un retour d'investissement, puisque c'est près de 500 000€ comme il vient d'être précisé qui sont reversés à la collectivité. Donc voilà, quelques précisions et une vraie satisfaction sur cette dynamique et ces politiques de stationnement qui sont mises en place par la collectivité sur le territoire.*

Frédéric AUGIS : *Merci. On prend acte. Sébastien MARAIS.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

**C\_24\_11\_04\_022- EQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2023**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 20 décembre 2019, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique du Lac situé 275 avenue de Grammont, à Tours (37000) à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC CENTRE AQUATIQUE DU LAC.

Cette convention, qui couvrait initialement la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2027, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2028.

Aux termes de l'article L 1411.3 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance du 29 janvier 2016, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les faits marquants 2023 :

- La mise en place d'un système de vidéosurveillance relié au centre de supervision urbaine de la ville de Tours et depuis peu d'incivilités ont été constatées,
- La situation géopolitique et économique continue d'engendrer une augmentation significative des prix principalement sur l'énergie,
- La continuité du plan de sobriété énergétique avec l'abaissement d'un degré de l'eau et de l'air.

La fréquentation totale s'est élevée à 297 900 usagers, dont 18 743 scolaires et 2 106 adhérents de clubs de natation. Les prévisions prévoyaient 401 000 entrées, soit un écart défavorable de 89 500 entrées environ.

Les comptes d'exploitation affichent un résultat courant avant impôts de -247 637 euros contre une prévision non indexée de 107 857 euros.

Le résultat net est quant à lui également déficitaire et s'affiche, après intégration de la participation des salariés et des charges exceptionnelles, à -262 170 euros.

Le résultat courant déficitaire ne permet pas le versement d'un intéressement à la collectivité, comme le stipule le contrat.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 10 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

**- PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du Centre Aquatique du Lac à Tours pour 2023, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Monsieur le Président, mes chers collègues, rapport annuel 2023 du centre aquatique du Lac. Les faits marquant 2023 : la mise en place d'un système de vidéosurveillance qui s'est avéré efficace. On note une augmentation significative du prix de l'énergie. Le plan de sobriété énergétique a donc logiquement été maintenu. La fréquentation totale s'est élevée à 297 000 usagers, dont 19 000 scolaires. Le résultat net est déficitaire et s'affiche à - 262 170€. Il vous est proposé, d'acter ce rapport d'activité 2023.*

Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des demandes d'intervention. Merci, On prend acte.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

**C\_24\_11\_04\_023- EQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL N°3 LIE A L'APPLICATION DE L'INDEXATION DEFINITIVE DE L'AVENANT N°3 DU CONTRAT 2021-2028 SUITE AU RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 20 décembre 2019, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique du Lac, équipement déclaré d'intérêt communautaire, situé 275 avenue de Grammont, à Tours (37000) à la société ACTION DEVELOPPEMENT

LOISIR, à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC CENTRE AQUATIQUE DU LAC.

Cette convention, qui couvrait initialement la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2027, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2028 par avenant n°1.

Afin d'améliorer l'empreinte carbone, Tours Métropole Val de Loire a décidé de raccorder le Centre Aquatique du Lac au réseau de chaleur urbain. La mise en service du raccordement a été effective en décembre 2021.

Ce raccordement a nécessité la signature d'un avenant n°3, permettant que soit appliqué un nouveau montant de compensation pour contraintes de service public, ainsi qu'une nouvelle formule d'indexation, remplaçant l'indice gaz par l'indice bois/chaleur.

La notification de l'avenant n°3 étant intervenue postérieurement à l'effectivité du raccordement, soit le 28 décembre 2023, un protocole doit être conclu pour permettre que soient pris en compte, pour les années 2022 et 2023, le nouveau montant de compensation ainsi que la nouvelle formule d'indexation tel que rédigé dans l'avenant n°3 .

En application du protocole, le montant de l'indemnité est fixé à **242 336.29** € due au concessionnaire au titre du raccordement au réseau de chaleur urbain.

L'indemnisation se décompose comme suit :

- Au titre de l'année 2022 : 151 701.53 €.
  - Écart d'indexation de la compensation pour contraintes de service public : 59 747.60 € HT.
  - Écart d'indexation des tarifs usagers : 91 953, 93 € TTC.
  
- Au titre de l'année 2023 : 90 634.76 €.
  - Écart d'indexation de la compensation pour contraintes de service public : 37 389.45 € HT.
  - Écart d'indexation des tarifs usagers : 53 245.31 € TTC.

Les sommes versées au titre des écart d'indexations de la compensation ne sont pas soumises à la TVA et sont donc exprimées nettes de TVA.

Les sommes versées au titre des écarts d'indexations des tarifs aux usagers sont soumises à la TVA et sont donc exprimées TTC.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 10 octobre 2024,



- **APPROUVE** le protocole transactionnel n°3 du Centre Aquatique du Lac de Tours ;

- **DIT QUE** le montant de l'indemnité à verser au concessionnaire gestionnaire du Centre Aquatique du Lac est de **242 336.29** € (deux cent quarante-deux mille trois cent trente-six euros et vingt-neuf centimes) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Suite au raccordement du centre aquatique du lac au réseau de chaleur urbain, il vous est proposé ce soir d'acter l'avenant numéro 3, qui fixe une nouvelle formule d'indexation remplaçant l'indice gaz par l'indice bois chaleur, et d'acter l'indemnité fixée à 242 336€.*

Frédéric AUGIS : *Contre ? Abstention ? Toujours Sébastien MARAIS.*

**Vote à l'unanimité.**

---

## C\_24\_11\_04\_024- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2023

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 21 mars 2018, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de la piscine nordique dénommée Les Thermes située rue Victor Hugo, à Luynes (37230) à la société RECREA. Cette convention, qui couvrait initialement la période

du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 juin 2023, a fait l'objet de deux prorogations successives pour porter son échéance au 31 janvier 2024.

Aux termes de l'article L 1411.3 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance du 29 janvier 2016, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les faits marquants 2023 :

- Embauche de deux médiateurs en saison estivale => peu d'incivilités ont été constatées,
- La situation géopolitique et économique a entraîné une augmentation significative des prix principalement sur l'énergie,
- Un plan de sobriété énergétique a été mis en place.

42 813 entrées tout public (46 477 en 2022) ont été comptabilisées :

- 5 209 scolaires (5279 en 2022)
- 2 380 membres de clubs (3 101 en 2022)

La fréquentation 2023, a légèrement baissé par rapport à 2022,

175 jeunes accueillis issus du centre de loisirs, légère baisse par rapport à 2022.

La piscine nordique Les Thermes de Luynes emploie à l'année l'ESAT « Les Vallées de Luynes » qui emploie des travailleurs en situation de handicap, deux prestations leurs sont allouées :

- Une prestation d'entretien espaces verts comprenant 11 tontes à l'année ainsi que du débroussaillage,
- Puis une prestation de nettoyage hygiène, tous les matins, pour les sols et l'espace bien être.

L'année 2023 se termine ainsi avec un résultat courant avant impôts de + 25 958 euros, contre une prévision non indexée à + 30 760 euros. Le résultat net est positif également à + 22 018 euros (après le versement de la participation des salariés).

Le contrat de DSP prévoit dans son article 38 les modalités de répartition du résultat dont un versement à Tours Métropole Val de Loire de 30 % de l'excédent du résultat courant avant impôt (RCAI). Pour 2023, le résultat courant avant impôt est en dessous du seuil de déclenchement de l'intéressement, donc il n'y a pas de reversement d'intéressement.

Il appartient donc au Conseil métropolitain de se prononcer sur le rapport relatif à l'exploitation du Centre aquatique Les Thermes pour l'année 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 10 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public pour la piscine nordique Les Thermes à Luynes pour 2023, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *On passe à la piscine nordique, les thermes à Luynes, avec le rapport annuel 2023. Les faits marquants : l'embauche de deux médiateurs en saison estivale, ainsi peu d'incivilités ont été constatées, une augmentation significative des prix de l'énergie, le maintien du plan de sobriété énergétique là aussi. La fréquentation totale s'est élevée à 42 813 usagers, dont 5209 scolaires. L'année 2023 se termine avec un résultat positif à 26 000€. Il vous est proposé de prendre acte de ce rapport.*

Frédéric AUGIS : *On prend acte, merci.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

## C\_24\_11\_04\_025- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'EQUIPEMENT

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du conseil métropolitain du 11 décembre 2023, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de la piscine dénommée Piscine Nordique Les Thermes située rue Victor Hugo 37230 à Luynes à la société RECREA. Cette convention couvre la période 2024-2027.

L'article 17 du contrat, qui lie la Métropole et Récréa, prévoit que le règlement de service soit approuvé par la collectivité. En juillet 2024, le délégataire a transmis par courrier à la

collectivité le projet de règlement de service, joint à la présente délibération. Après instruction par les services, le règlement est conforme aux attentes de la collectivité.

Ce règlement prévoit notamment :

- Les heures d'ouverture de l'équipement
- Les tenues de bains autorisées
- Les conditions d'accès aux usagers
- Les règles de civilité à l'intérieur de l'équipement

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 10 octobre 2024,

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la piscine Les Thermes de Luynes annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *On reste à la piscine de Luynes. Il s'agit ce soir d'approuver le règlement intérieur qui prévoit les heures d'ouverture, les tenues de bain autorisées, les conditions d'accès, les règles de civilité à l'intérieur de l'équipement.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_026- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - INDEMNISATION LIEE AUX BIENS DE RETOUR**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2018, puis par convention signée le 21 mars 2018, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de la piscine dénommée Piscine Nordique Les Thermes située rue Victor Hugo 37230 à Luynes à la société RECREA. Cette convention couvre la période 2018-2024.

L'article 55 du contrat, qui lie la Métropole et Récréa, prévoit que les biens de retours nécessaires à l'exploitation reviennent obligatoirement à la collectivité en fin de contrat. Ces biens sont remis à titre gratuit lorsque leur amortissement financier est terminé. Une liste de biens a été établie et a permis de déterminer ceux dont la valeur nette comptable n'est pas nulle. Le montant restant à amortir est à hauteur de 3608,90€ réparti comme défini ci-après.

Dans le cadre de la convention arrivée à échéance le 31 janvier 2024, les montants constatés au titre des biens de retours, sont les suivants :

Code comptable	Désignation	Nature	Valeur Bilan	Déb. Amort	Fin Amort	VNC 31/01/2024
ALUYN00089	REGIE PLUS chariot nettoyage	RETOUR	450,00	30/09/2019	29/09/2024	59,45
ALUYN00090	REGIE PLUS laveuse de sols	RETOUR	5 500,00	30/09/2019	29/09/2024	726,65
ALUYN00091	REGIS PLUS aspirateur à eau	RETOUR	430,00	30/09/2019	29/09/2024	56,81
ALUYN00092	REGIS PLUS karcher	RETOUR	1 050,00	30/09/2019	29/09/2024	138,72
ALUYN00093	ARSCOM talkies x 3	RETOUR	643,00	26/10/2021	25/10/2024	156,89
ALUYN00094	LEADERFIT matériel pédagogique yoga/pilate	RETOUR	720,30	14/09/2021	13/09/2024	148,13
ALUYN00095	PAREDES nettoyeur vapeur	RETOUR	796,40	02/01/2022	01/01/2027	464,79
ALUYN00096	WATERFORM ceintures aqua x15	RETOUR	679,55	02/01/2022	01/01/2025	208,01
ALUYN00097	AVENTECH sono aquasport	RETOUR	907,30	05/04/2022	04/04/2025	354,77
ALUYN00088	PUBLIC signalétique centre	RETOUR	2 994,00	26/07/2019	25/07/2024	287,34
ALUYN00098	ELISATH TPE Desk50000 x2	PROPRE	1 430,00	21/06/2022	20/06/2025	659,68
ALUYN00099	INMAC remp PC JP 5CD2134YVB	PROPRE	739,00	01/07/2022	30/06/2025	347,66
				<b>Total</b>		<b>3608,90</b>

Il est donc nécessaire de racheter ces biens auprès du délégataire, Récréa.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 10 octobre 2024,

- **APPROUVE** la liste des biens de retours liée au contrat de délégation de service public 2018-2024 entre Tours Métropole Val de Loire et Récréa pour la gestion de la piscine Les Thermes de Luynes ;

- **AUTORISE** le paiement sur pièce pour un montant de 3608,90€ ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

*Sébastien MARAIS : Nous restons à la piscine de Luynes pour acter l'indemnisation des biens de retour qui s'élèvent à 3 608,90€ qu'il nous faut racheter à notre délégataire.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**



---

**C\_24\_11\_04\_027- EQUIPEMENTS SPORTIFS - FONDETTES - PISCINE L'O BLEUE -  
RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC - ANNEE 2023**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 21 juin 2021, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de la piscine dénommée L'O Bleue située rue Alfred de Musset à Fondettes (37230) à la société PRESTALIS. Cette convention couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2027.

Aux termes de l'article L 1411.3 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance du 29 janvier 2016, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il appartient donc au Conseil métropolitain de se prononcer sur le rapport relatif à la délégation de service public du centre aquatique l'Ô Bleue pour l'année 2023.

La fréquentation 2023 s'élève à 133 159 (110 979 en 2022). Les fréquentations globales annuelles 2023 sont supérieures de 43% aux prévisions contractuelles.

Concernant, l'apprentissage des scolaires, 5 749 enfants ont été accueillis de la grande section maternelle au CM2 ainsi que 1 490 secondaires.

La fréquentation « grand public » du territoire métropolitain est prépondérante avec plus de 67%.

Des animations ont été organisées tout au long de l'année avec notamment des aménagements spécifiques, types structures gonflables, pendant les périodes de vacances scolaires.

Pour faire face à l'envolée des coûts des fluides, le plan de sobriété énergétique a continué avec :

- la baisse des températures des bassins de 1 degré ainsi que de la halle bassin,
- la sensibilisation du personnel pour éteindre les lumières des locaux,
- la programmation des éclairages en fonction de la luminosité.

Concernant les aspects financiers, l'année 2023 s'est terminée avec un résultat courant avant impôt positif + 4 788 € contre une prévision non indexée de 20000 €. Il n'y a donc pas de reversement d'intéressement à la collectivité car le résultat courant avant impôts (RCAI) est inférieur aux prévisions contractuelles.

Pour information, le résultat net, après intégration de la participation des salariés, est de + 5 391 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 10 octobre 2024,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du centre aquatique l'Ô Bleue à Fondettes pour 2023, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Rapport annuel 2023 pour la piscine l'O Bleue à Fondettes, la fréquentation annuelle s'élève à 133 159 entrées. Fréquentation globale supérieure à 43% aux prévisions contractuelles. Le résultat net est de 5 391€. Il s'agit là aussi de prendre acte de ce rapport.*

Frédéric AUGIS : *On prend acte, merci.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

**C\_24\_11\_04\_028- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LA RICHE - PISCINE DU CARRE D'O -  
RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC - ANNEE 2023**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 15 novembre 2021, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de la piscine dénommée Le Carré d'Ô située avenue du Prieuré à La Riche (37520) à la société PRESTALIS. Cette convention couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Aux termes de l'article L 1411.3 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance du 29 janvier 2016, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il appartient donc au Conseil métropolitain de se prononcer sur le rapport relatif à la délégation de service public du centre aquatique du Carré d'O pour l'année 2023.

En 2023, les fréquentations ont été de 130 449 entrées soit une hausse de 14% en comparaison à 2022 (120 336). La fréquentation est cependant inférieure aux données contractuelles mais en progression par rapport à 2022.

Cette situation est notamment due à la période de fermeture pour travaux du 23 janvier au 19 février 2023 qui a donné lieu aux interventions suivantes :

- réfection du réseau de bouclage ECS (eau chaude sanitaire),
- remplacement des panneaux des douches,
- réfection partielle de l'éclairage,
- remplacement de la CTA (centrale de traitement de l'air),
- réfection de la vidéosurveillance,
- remplacement du panneau d'affichage bassin,
- réfection de la sonorisation.

Il y a également eu une rénovation complète de l'espace bien-être de septembre 2023 à mars 2024.

Concernant, l'apprentissage des scolaires, 15 515 enfants ont été accueillis de la grande section maternelle au CM2. Cet établissement accueille la plus grande partie des scolaires de nos 5 piscines métropolitaines.

La fréquentation « grand public » du territoire métropolitain est prépondérante avec plus de 93% des usagers.

18 animations à thème ont été organisées sur l'ensemble de l'année 2023.

Pour faire face à l'envolée des coûts des fluides, le plan de sobriété énergétique s'est poursuivi avec :

- La baisse des températures des bassins de 1 degré,
- La baisse des températures halle bassin et annexes de 1 degré.

Concernant les aspects financiers, l'année 2023 se termine avec un résultat courant avant impôt de -138 041 € contre une prévision non indexée de 30 000 €.

Quant au résultat net, (après participation des salariés, et impôts) il ressort à - 148 033 €. Il n'y a donc pas de reversement d'un intéressement à la collectivité car celui-ci est calculé d'après le résultat courant avant impôts qui est par ailleurs inférieur au seuil de déclenchement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 10 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

**- PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du centre aquatique Carré d'O à La Riche pour 2023, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

*Sébastien MARAIS : Nous partons à présent à La Riche pour le bilan d'activité 2023 de la piscine du Carré d'O. La fréquentation annuelle s'élève à 130 000 entrées, inférieure aux données contractuelles, situation notamment due à une fermeture d'un mois pour réaliser les travaux nécessaires au bon entretien de notre piscine. L'année 2023 se termine avec un résultat net qui ressort à -148 000€. Il s'agit là aussi d'acter ce rapport.*

*Frédéric AUGIS : On prend acte.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

**C\_24\_11\_04\_029- EQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURS - GOLF DE LA GLORIETTE -  
RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC - ANNEE 2023**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 09 décembre 2016, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de son golf dénommé Golf de la Gloriette situé au 50 Route de Savonnières, à Tours (37200) à la société GOLF DE LA GLORIETTE.

Cette convention, qui couvrait initialement la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2024, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2025.

Aux termes de l'article L 1411.3 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance du 29 janvier 2016, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les faits marquants 2023 :

- Baisse de 15% de consommation d'eau par rapport à 2022,
- Poursuite du Label Argent biodiversité,
- Dégradations à deux reprises de 14 greens, d'une unité de forage et des tags sur deux panneaux.

Voici quelques éléments chiffrés concernant l'année 2023 :

- 363 jours d'ouverture en 2023,
- 450 jeunes scolaires ont pu découvrir la pratique du Golf,
- 78 séances universitaires ont eu lieu, pour un effectif de 12 étudiants par séance,
- 1 050 000 balles tapées au practice contre 975 000 en 2022,
- 504 licences ont été vendues au 31/12/2023 contre 484 en 2022 :
  - Pas de classements nationaux cette année 2023,
  - 55 compétitions organisées sur l'année (38 en 2022), dont 2 compétitions pour les œuvres caritatives : un sourire pour tous et le Rotary Tours Balzac,
  - 694 compétiteurs reçus lors de ces tournois,
  - Organisation du championnat régional jeunes, de Golf Entreprises : championnat de la ligue du centre sur les parcours Pitch and Putt et 18 trous et 9 trous « classic » et du challenge Séniors de la ligue.

Concernant les aspects financiers, l'année 2023 s'est terminée avec un résultat courant avant impôts négatif de - 4 832 euros, contre une prévision non indexée de 11 405 euros. Quant au résultat net sur lequel est calculé l'intéressement, il ressort à + 6 129 euros.

Le contrat de DSP prévoit dans son article 21 les modalités du versement à Tours Métropole Val de Loire de 15 % du résultat net, quand celui-ci est positif et inférieur à 10 000 euros. Ainsi, ce résultat correspond à ce seuil, et permet donc un reversement à Tours Métropole Val de Loire de 919.35 €.

Il appartient donc au Conseil métropolitain de se prononcer sur le rapport relatif à l'exploitation du Golf de la Gloriette pour l'année 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 10 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du golf de la Gloriette pour 2023, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

- **APPROUVE** l'émission d'un titre de recette au titre du partage de résultat (intéressement) pour un montant de 919.35 €.

Sébastien MARAIS : *Même exercice pour l'année 2023 pour notre golf Métropolitain de la Gloriette. Les faits marquants pour cette année 2023 : une baisse de 15% de consommation d'eau par rapport à 2022, la poursuite du label argent Biodiversité qui vient récompenser la bonne gestion de l'équipement, 363 jours d'ouverture en 2023, la découverte du Golf pour 450 scolaires et pour une centaine d'étudiants, plus de 1 million de balles tapées au practice, 504 licences vendues en 2023, 55 compétitions organisées sur notre site. L'année 2023 se termine avec un résultat net à 6 129€. Il s'agit de prendre acte de ce rapport.*

Frédéric AUGIS : *Michel*

Michel SOULAS : *Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais, si vous me le permettez, partager avec vous quelques éléments du débat que nous avons eu dans le cadre de la commission consultative des services publics locaux sur la question du golf. Le premier point qui nous a interrogé, sur lequel on a réfléchi, c'est : y-a-t-il un lien entre un service public et un golf ? Autant lorsqu'on parle d'éducation, de santé ou de mobilité, Sécurité sociale, la question du lien est évidente. Il n'empêche que dans le cadre de cette commission, on a eu besoin de s'interroger quand même et de s'arrêter sur cette question. Est-ce qu'un golf est un service public ? D'autant plus que ce qui fonde le service public, c'est l'intérêt général. Est-ce que sur cette question, il y a l'intérêt général métropolitain pour avoir un golf ? Le 2<sup>ème</sup> point c'était la commission consultative du 19 septembre. Au terme de nos échanges, clairement, la question de la vente s'est posée. Je ne dis pas que nous avons apporté des réponses, mais en tout cas dans la suite de nos échanges à un moment donné, la question de la vente s'est posée. Alors je sais que dans le cadre du Bureau des maires, vous avez réfléchi, vous avez tranché ce point-là, mais il me semblait important qu'avant de voter, on puisse avoir les uns et les autres cet élément de réflexion. L'autre point, c'est lors de la commission consultative du 24 octobre dernier, toujours sur la pertinence d'un golf Métropolitain, et cela peut aussi se discuter, il nous a été répondu, qu'une Métropole sans golf, ce n'est pas une vraie Métropole. Tout à l'heure on a eu le débat sur l'aéroport, mais effectivement ce n'est pas la même chose. Et pour finir quand même sur cette question, mon propos n'est pas de dire qu'il ne faut pas un golf, mais cela mérite quand même une interrogation. Est-ce que cet équipement est vraiment ancré dans le paysage Métropolitain ? Est ce qu'il y a une vraie réflexion autour de cet équipement pour qu'il devienne d'intérêt général ? À titre personnel, et cela n'engage évidemment pas la commission consultative, j'avais pensé que dans le projet de renouvellement de délégation de DSP, il y aurait quelques éléments de réflexion, de travail engagé, pour faire*

*évoluer cet équipement. Il m'a semblé que le délégataire ne souhaitait pas qu'on aille plus loin qu'une simple reconduction. Je suis assez déçu que la métropole n'engage pas cette réflexion. Je sais que quelques pistes ont été évoquées, je m'attendais là encore de les retrouver dans ce projet de renouvellement, et comme elles n'y sont pas, c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai tout à l'heure sur ce vote. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Pas de problème, comme Ballan a déjà un golf, il peut demander son indépendance. Tu peux faire Métropole un peu tout seul. Christian GATARD qui a un swing Golf, donc il commence, il fera comité d'agglomération.*

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues, pour rebondir sur l'intervention de notre collègue, en effet, le service public, ceux qui le fondent, c'est l'intérêt général, mais également d'autres critères qui sont fondamentaux, c'est le service public, c'est dans l'intérêt général, la nécessité d'en assurer la pérennité, la continuité et la permanence dans l'intérêt du public. Est-ce le cas d'un golf ? Personnellement, je ne le pense pas non plus. À mon avis, on pourrait mettre à profit l'année de lancement de la DSP, puisque la future DSP doit prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026, c'est à dire toute l'année 2025 pour se poser cette question parce que, dans l'hypothèse où la DSP ne donnerait pas à la métropole toutes les garanties d'un équilibre dans l'intérêt bien compris de nos finances, il y a un mode très simple de gestion de ce type d'activité qui à mon avis est facile à mettre en œuvre, c'est le mode associatif. Nous avons des associations loi 1901 pour gérer toutes nos activités sportives dans nos communes. Alors, vous avez évoqué le Swing golf de Chambray, ça n'a rien à voir avec un golf, mais c'est une association loi 1901 qui le gère. La commune, comme dans d'autres communes, met à disposition ses équipements pour l'association, elle réalise les investissements, mais l'association se charge de tout le fonctionnement. Et comme vous savez comment cela fonctionne dans nos associations, cela peut coûter finalement beaucoup moins cher qu'une DSP, parce que le travail de gestion de l'association, le président, le trésorier, les secrétaires, c'est toujours fait par des bénévoles. Alors que dans des DSP, ce sont souvent des salariés au titre d'une société qui sont rémunérés. Cela peut créer de l'emploi, mais ce n'est pas l'esprit associatif. Dans les associations les salariés se sont souvent des animateurs, des formateurs, mais qui sont rémunérés par l'association. Je ne vais pas revenir sur l'histoire de la création de ce golf, parce que c'est l'histoire et notamment la naissance, la genèse, qui explique pourquoi nous avons fait une DSP, se serait trop long de le rappeler ce soir. Mais en même temps, je pense vraiment que s'il y a une question à se poser sans abandonner l'idée d'un golf, ça serait de le confier à une structure associative, rattachée bien entendu à la commune. D'autant plus que, et j'en terminerai là-dessus, quand on regarde l'activité, il y a 500 adhérents. C'est le cas de beaucoup d'associations c'est fréquenté par les scolaires.*

Christophe BOULANGER : *Quelques précisions, c'est vrai qu'on est sur la délibération d'après, on prenait acte du rapport d'activité. Mais c'est intéressant en fait cette succession de rapports d'activité. Sur la question des piscines, même si parfois on peut se poser la question, elles ne sont pas toutes fréquentées de la même manière, mais on est sur des milliers de scolaires qui vont dans ces piscines. On est sur de l'apprentissage de la natation. On sait aujourd'hui qu'on a vraiment un problème, pas uniquement en France j'allais dire, mais en tout cas chez nous, avec le nombre de noyades tous les ans de jeunes enfants. Il y a un vrai sujet à traiter sur cette question de l'apprentissage de de la natation. On n'est pas du tout sur le même sujet avec le Golf. Le Golf, c'est moins de 500 scolaires par an, cela coûte à la collectivité 60 000,00€ tous les ans. On parlait tout à l'heure de chercher des pistes d'économie pour le budget l'année prochaine, donc je le redis, moins de 500 contre*

*des milliers de nageurs dans les piscines et cela nous coûte 60 000,00€ par an. Donc la question se pose de cet intérêt Métropolitain. On s'est moins posé la question pour Beaugard, je ne veux pas refaire le débat et l'histoire, mais le sujet a été beaucoup plus vite tranché. Malgré tout, un peu comme Christian, je ne dis pas qu'il ne faut pas un golf, la question est-ce un service public ? Est-ce à la collectivité ? Et je rajouterai dans ce que tu viens de dire, quand on définit le service public, il y a aussi la question de l'égalité d'accès, et quand on regarde les tarifs qui sont pratiqués, une séance de golf c'est plus de 10 fois le prix d'un billet de piscine. Et donc on voit bien qu'on ne s'adresse pas de manière égalitaire à l'ensemble de la population Métropolitaine et que c'est aussi un sujet qui relève de la définition du service public. Alors je rappelle, puisque c'est évoqué dans le début de la délibération suivante que la CCSPL, comme l'a dit Michel SOULAS, a été consultée, il n'est pas dit qu'elle a été son avis. Son avis à l'unanimité des élus présents, certes on n'était que quatre, ce n'est pas une commission qui a un franc succès, c'est une Commission où il y a beaucoup d'absentéisme, il y avait quatre élus, dont le président qui en accord avec les associations, qui étaient présents également, parce que les services qui ont travaillé sur ce dossier ont été incapables de nous aider à définir la notion de service public pour ce golf, une décision a été prise à l'unanimité de ne pas proposer, ce qui est très rare pour une CCSPL, le recours à la DSP, et plutôt de travailler sur la question de la vente. Donc aujourd'hui on nous propose autre chose, mais il est important de redire que cette Commission avait porté ce message là à l'unanimité des membres présents qui est bien plus large que simplement le collège des élus. Voilà ce que je voulais rajouter.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Betsabée.*

Betsabée HAAS : *Merci. Comme j'aime beaucoup lire les Échos, je voulais juste vous dire qu'en France, selon une étude de l'Association des Greenkeeper français, on a des intrants qui bichonnent les terrains de golf, qui sont aujourd'hui les intrants chimiques, qui sont équivalents à 18 kg de pesticides pulvérisés sur les greens par hectare et par an. À comparer aux 2,5 kg utilisés par l'agriculture intensive. Et je voulais vous dire aussi que l'arrosage d'un seul parcours nécessite autant d'eau qu'une ville de 7000 habitants. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Laurent RAYMOND.*

Laurent RAYMOND : *Merci Betsabée pour ces précisions, j'ai lu le rapport qui était fourni et particulièrement les précédents, parce que je me suis occupé de cette délégation sport dans les années antérieures. Ces précisions Betsabée sont vraies pour des golfs dits privés et d'organisations diverses. Ce n'est pas le cas de ce golf qui est labellisé. C'est le golf de Ballan en l'occurrence, mais ce n'est pas le cas de celui-ci, qui est labellisé « argent » et qui va vers la labellisation « or », parce qu'il n'arrose, en période de sécheresse, aucune de ses parties. En dehors de ses périodes de sécheresse, seulement les greens sont arrosés et ils n'utilisent pas tous les pesticides que tu évoques. Et c'est un des points qui est, à mon sens, important, particulièrement parce que le Golf se situe en zone inondable. Mais parce que nous avons aussi fixé ces règles dans le cadre de la DSP. Alors après l'usage public ou pas public, j'entends qu'il faille se poser cette question bien évidemment. Maintenant je renvoie juste un petit peu dans les années antérieures, à quel moment et pour quelle raison dans ce cas l'a-t-on constitué ? on l'a créé il y a plus de dix ans quand même. Donc la question peut se poser aujourd'hui parce que la réalité et l'évolution changent, pour autant les collègues qui se posent la question étaient là et ont validé à ce moment-là. Mais ça peut être effectivement un sujet à remettre en question assez régulièrement. Quant au choix de la DSP, ce qu'évoque à mon sens le concessionnaire, il l'évoquait déjà dans la précédente*

*DSP que j'ai accomplie avec lui, c'est juste que pour faire des investissements importants dans ce golf, il lui faut du temps et le temps seul de la DSP ne le permet pas, d'où notre nécessité d'abonder financièrement assez régulièrement entre 50 et 60 000€ par an, c'est conséquent, parce qu'il ne peut pas, justement de son côté sur cette période, ce laps de temps trop court, investir suffisamment. Et puis les 500 adhérents, on parle d'adhérents, on ne parle pas d'utilisateurs, on parle de milliers d'utilisateurs, des gens qui viennent juste pour un One shot. Les adhérents ce sont ceux qui par leur adhésion viennent beaucoup plus régulièrement parce qu'ils ont porte ouverte tout le temps. Ça, c'est Stefano qui m'a donné cette précision, parce qu'il est aussi du golf.*

Frédéric AUGIS : *Plusieurs personnes, Monsieur CLÉMOT d'abord puis Christophe BOUCHET.*

Philippe CLÉMOT : *Oui, à l'époque de Tour(s) plus, c'était pour diversifier l'offre proposée aux habitants et un tarif moindre que dans le privé, c'était l'idée au départ généreuse que l'on avait puisque j'étais là à l'époque, c'était d'ouvrir plus de sports à un tarif moindre pour que tout le monde puisse y participer.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président, pour compléter ce qu'a décrit Christophe BOULANGER où il a tout à fait dit la vérité sur le la CCSPL, la dernière néanmoins, on a un peu nuancé le sujet qui était présidé par le président de la Métropole. Alléluia parce que comme on demande que les vice-présidents soient présents et qu'ils le sont rarement, elle a pu être vraisemblablement plus efficace. Il a été dit que sur ce sujet-là, peut être que de garder la main sur le sujet et via le golf était peut-être le meilleur moyen d'éviter des dérivés, parce qu'après il s'est posé la question de ce qu'on allait faire du site ? à qui on allait donner ? On s'est posé la question de savoir s'il fallait le privatiser ou le vendre par exemple à l'exploitant ? Pour le moment, même si ce n'est pas pleinement satisfaisant, le garder pour la somme que ça représente, alors c'est une somme évidemment, je parle sous le contrôle de l'autre présent à la CCSPL, c'était le meilleur moyen, pas satisfaisant, mais le meilleur moyen. Je rappelle, sans trahir aucun propos, que cette proposition nous a été suggérée par le président.*

Frédéric AUGIS : *Effectivement, je n'étais pas le président de la commission de la première réunion et je m'en excuse, et on l'avait évoqué. C'est vrai que la vente qui a été évoquée par la Commission en premier et je le remercie, c'était une bonne idée à proposer, et il y a eu deux débats à la conférence des Maires et après au Bureau. On a considéré que la vente permettait peut-être finalement de moins bien le gérer. Comme a dit Philippe CLÉMOT à l'instant, il a été créé voilà, maintenant il est là. Est-ce que la vente finalement ne le met pas dans un libéralisme qui fait aussi bien en termes d'arrosage, qui a baissé de 52% depuis 2020, il y a donc eu un travail de fait, et la DSP nous permet de mieux contrôler pour l'instant. On est parti sur cette délibération, ce qui n'empêche pas une autre réflexion, une autre vision, mais il faudra quand même conserver ce lieu qui est quand même un endroit inondable, au moment où on voit bien qu'ailleurs c'est compliqué, avoir des plaines où l'eau peut venir permet aussi de mieux réguler. On voit bien que tout urbaniser cela pose aussi des soucis. Je ne suis pas adhérent, voilà enfin au vu de ma démarche, vous voyez bien que je ne vais pas faire 5 km tous les matins, mais je ne suis pas adhérent du golf, mais quand je me balade à bicyclette par là je trouve ça assez joli dans la métropole, ces espaces verts. Voilà, donc en tout cas cela a fait un débat et je remercie ceux qui ont soulevé le débat parce qu'il était intéressant, il n'est pas stoppé, et on voit bien que le Ballan devra faire des efforts sur son golf parce qu'il consomme beaucoup de choses, n'est-ce pas Monsieur CHAILLOUX ? C'est l'ancien golf de Tours qui était à l'Île Aucard qui a été transféré*

*à Ballan, et on a fêté ses 50 ans il n'y a pas très longtemps, et ça a été une très belle fête et il est très bien entretenu et c'est aussi un très bel espace au cœur de la Métropole. Donc d'abord on va prendre acte du rapport annuel parce qu'on avait un peu anticipé la question, voilà, et je pense qu'on a pratiquement déjà fait la suite, mais il faut que tu présentes la délibération suivante, Sébastien.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

## C\_24\_11\_04\_030- EQUIPEMENTS SPORTIFS - APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DU GOLF DE LA GLORIETTE

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 9 décembre 2016, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation du Golf métropolitain de la Gloriette, situé route de Savonnières à Tours (37200), à la SARL GOLF DE LA GLORIETTE.

Cette convention, modifiée par un avenant n°1 d'avril 2022, couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2025.

Le terrain de golf comprend :

- un parcours compact appelé Pitch and Putt de 18 trous de longueur variable (50 à 90 mètres), dont 6 trous éclairés, homologué par la fédération Golf,
- un parcours de 9 trous traditionnels,
- un practice de dimension L 250 m / l 150 m environ,
- deux putting green de 200m<sup>2</sup>.

Attachés à cet équipement, figurent les éléments bâtis suivants :

- un bâtiment d'accueil avec vestiaires sanitaires de 190 m<sup>2</sup> environ, entouré d'une terrasse,
- un local maintenance de 160 m<sup>2</sup> environ complété d'un espace extérieur couvert et clos,
- un local d'enseignement de 88 m<sup>2</sup> environ,
- un abri pour le practice d'une longueur de 50 m.

L'exploitation de cet équipement est principalement axée autour de la pratique du golf loisirs à tout niveau qui s'adresse aux débutants comme aux confirmés.

Il convient aujourd'hui de lancer une procédure de renouvellement de cette délégation de service public.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil métropolitain est invité à prendre connaissance du rapport, annexé à la délibération.

Avec la délégation de service public, le délégataire supporte l'exploitation à ses risques et périls. Le délégant assume le déficit financier lié aux contraintes particulières de fonctionnement imposées et nécessaires pour satisfaire aux exigences du service public. Il a un droit de regard sur les comptes d'exploitation et comptes rendus d'activité annuels.

C'est le mode de gestion le plus employé en matière d'exploitation des golfs.

Le choix d'une délégation de service public est ainsi principalement motivé par :

- le fait que Tours Métropole Val de Loire ne dispose pas de moyens de fonctionnement pour organiser le service dans le contexte d'une régie ;
- l'opportunité de recourir à une entreprise spécialisée dans l'animation et la gestion d'un équipement golfique orienté vers une pratique sportive et de loisirs, qui pourra faire preuve de réactivité.

Il est donc proposé de confier par délégation de service public, la gestion, l'exploitation et la maintenance du Golf de la Gloriette situé à Tours.

Le délégataire assurera la gestion du service public de l'établissement notamment au travers des missions suivantes :

- organisation générale des services et de l'accueil des différents publics, dont les publics scolaires et universitaires ;
- fonctionnement et administration de l'établissement ;
- entretien, conservation et maintenance des bâtiments publics et des équipements ;
- exploitation des installations et équipements techniques.

Ces missions de gestion, d'entretien et d'exploitation du site devront également s'inscrire dans une démarche avérée de transition écologique. A ce titre, les actions en faveur de la biodiversité et de la préservation des ressources en eau devront être poursuivies. En effet, le Golf de la Gloriette est actuellement labellisé « Golf pour la Biodiversité – niveau argent », label à pérenniser.

Le délégataire sera tenu au respect des règles communes à tous les services publics, à savoir :

- la continuité de l'exploitation de l'équipement ;
- l'obligation de respecter un traitement égal des usagers, notamment au regard des tarifs appliqués ;
- la possibilité d'adaptation à l'évolution de l'intérêt général.

La durée de la délégation est projetée du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission sport et culture en date du 13 juin 2024,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 26 septembre 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

- **APPROUVE** le principe de recourir à une délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance du golf métropolitain de la Gloriette ;

- **APPROUVE** le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation, à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public, à intervenir et à signer tous actes liés à l'exécution de la présente délibération.

*Sébastien MARAIS : Merci Monsieur le Président, merci mes chers collègues pour ce débat qu'on a eu par trois, voire quatre fois, et chacun a pu se positionner. Ce que j'aimerais rappeler, on parle de l'apprentissage de jeunes. Certains jeunes, s'ils allaient dans des golfs privés, n'iraient jamais apprendre le golf. Alors c'est sûr que ce n'est pas vital le golf. La natation, ça l'est, on pourrait très bien offrir des entrées dans des piscines privées, à nos*



*scolaires pour qu'ils apprennent à nager. Je tiens à préciser quelque chose que vous oubliez, nous venons de parler de 50 000 à 60 000€ par an, je trouve qu'au titre d'une Métropole pour un bel équipement qui marque bien l'entrée du territoire, que c'est dérisoire. Le centre aquatique du lac, on ne parle pas d'une piscine juste pour apprendre à nager, coûte à la collectivité 1 million d'euros par an. Je ne vous parle pas de sa construction, je vous parle de son coût de fonctionnement. Donc cette réflexion pour le golf, je me demande si elle n'est pas dogmatique, mais c'est une réflexion qui a eu lieu ce soir, et il faudrait l'avoir sur tous nos équipements. Moi je vous dis, vendons nos piscines. Déjà ne construisons plus de piscine, ça nous fait économiser 12 m€, au minimum, sauf à Saint Cyr, parce que cela profiterait aux petits Membrollais, donc on en construit une dernière.*

*Rires*

Frédéric AUGIS : *Alors après l'aéroport, les piscines, vous allez tous vous les faire ce soir ? Il nous manque quoi là ? N'hésites pas. Voyez, on m'a dit, ouais, tu vois les délibérations ce soir, ça va aller bien et tout. Moi j'ai dit, je les connais, ils sont taquins tous.*

Sébastien MARAIS : *Donc je vous propose de reconduire la DSP pour le golf, merci Président.*

Frédéric AUGIS : *On a eu je pense le débat, est-ce que vous voulez qu'on continue le débat sur le golf ? Alors zapettes, le vert c'est oui, le bleu c'est ne prends pas part au vote, l'abstention est en violet, le déport est en bleu et le rouge c'est non.*

**Vote à l'unanimité.**

**32 abstentions : Mmes PEREIRA-NUNES, BARBIER, AK, AUDIN, MACE, SAVOUREY, WANNERROY, QUINTON, HALLARD, SCHALLER, BLET, REYNAUD, GALLOT-LAVALLEE, HAAS, PUEL, LEFEVRE ; MM. COHEN, HOUQUES, LEFRANCOIS, CLEMENT, VALLEE, PETIT, DUPIN, FAUCHEUX, SOULAS, RENAUD, THOMAS, GAGNAIRE, MARTIN, BOULANGER, GATARD, BRIMOU.**

Frédéric AUGIS : *Je voulais répondre à Monsieur BOUCHET Christophe sur l'absentéisme. J'ai demandé, pour que bien évidemment il y ait moins d'absentéisme, et pour que la communication passe mieux, parce que parfois des VP n'étaient pas véritablement au courant des dates. J'ai donc demandé à l'administration de bien vouloir mieux coordonner avec des doodle liste, tout ça se passe un peu mieux, parce que ce n'est pas toujours la volonté. J'ai passé quelques coups de fils, et beaucoup n'étaient même pas au courant de la date de ce genre de commission, alors qu'ils avaient plutôt envie de venir voilà.*

Christophe BOUCHET : *Je précise, Messieurs SOULAS et BOULANGER en attesteront, et je te remercie de le faire ainsi, on a fait des CCSPL sans VP et sans directeur, avec des associations qui des fois connaissent très bien leur sujet, et où on est en difficulté, vraiment on est en difficulté vis-à-vis de l'extérieur.*

Frédéric AUGIS : *Je confirme, l'absentéisme n'est pas une volonté des élus et il y en aura beaucoup moins. J'en ai discuté avec plusieurs, il faut une meilleure communication de ma part déjà je vais y veiller, mais en tout cas je remercie les membres de la commission qui œuvrent à chaque fois avec beaucoup d'implication. J'ai passé un très bon moment avec vous pendant la vacance du poste.  
Sans transition, Catherine GAULTIER.*

---

**C\_24\_11\_04\_031- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - METTRAY - CONCESSION D'AMENAGEMENT RELATIVE A L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES LES GAUDIÈRES - AVENANT N°3**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Catherine GAULTIER, membre du bureau donne lecture du rapport suivant :

Par délibérations en date des 25 février et 25 novembre 2010, l'opération de développement et d'extension du parc d'activités « Les Gaudières », situé sur le territoire de la commune de Mettray, a été confiée à la Société d'Équipement de la Touraine et la concession d'aménagement correspondante a été signée le 16 décembre 2010, pour une durée de dix années.

Cette concession a été prorogée par un premier avenant (délibération du 17 décembre 2020) jusqu'au 16 décembre 2021, puis par un second avenant (délibération du 08 décembre 2021) jusqu'au 16 décembre 2026.

Il est constaté que les modalités de versement de la rémunération de l'aménageur au titre de sa mission de négociation technique, financière et de gestion administrative des ventes et des locations ne sont pas en adéquation avec les deux temps de cette mission, c'est-à-dire avec la concrétisation, dans un premier temps, d'une promesse de vente puis dans un second temps, avec la formalisation de la vente par acte authentique.

Afin de remédier à cette situation, les parties sont convenues de redéfinir les modalités d'imputation de la rémunération liées aux cessions de charges foncières et de facturer 50% de la rémunération au stade de la signature de la promesse de vente, puis 50% à la signature de l'acte authentique de vente.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1523-3,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 300-4 et L 300-5,

Vu l'article 19 de la Concession d'aménagement en date du 16 décembre 2010,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 15 octobre 2024,

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement relative à l'extension du parc d'activités Les Gaudières à Mettray ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la Concession d'Aménagement relative à l'extension du parc d'activités Les Gaudières à Mettray ;

- **DIT** qu'un exemplaire de cet avenant est annexé à la présente délibération.

*Catherine GAULTIER : Oui, donc on vous propose un avenant, l'avenant numéro 3 à la concession d'aménagement relative à l'extension du parc d'activité des Gaudières. Il est constaté que les modalités de versement de la rémunération de l'aménageur au titre de sa mission ne sont pas en adéquation avec les deux temps de cette mission, c'est à dire avec la concrétisation dans un premier temps d'une promesse de vente, puis dans un second temps avec la formalisation de la vente par acte authentique. Afin de remédier à cette situation, les parties sont convenues de redéfinir les modalités d'imputation de la rémunération liée aux cessions de charges foncières, et de facturer 50% de la rémunération au stade de la signature de la promesse de vente et 50% à la signature de l'acte authentique de vente. Il vous est demandé d'approuver cet avenant numéro 3.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**MM. DENIS, CHAILLOUX, COULON, CLEMOT, LEBRETON se déportent et ne prennent pas part au vote.**

---

**C\_24\_11\_04\_032- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - POLE ECONOMIQUE DEDIE A LA FILIERE EMERGENTE DU VELO - PARC D'ACTIVITES METROPOLITAIN DU MENNETON - LANCEMENT DU PROJET ET OUVERTURE DES NEGOCIATIONS AVEC LA SET AMENAGEMENT EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE CONCESSION TRAVAUX EXPLOITATION**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Catherine GAULTIER, membre du bureau donne lecture du rapport suivant :

Au titre de sa compétence en matière de développement économique tel que défini par ses statuts, Tours Métropole Val de Loire souhaite porter la création d'un Pôle Vélo, dans le cadre de l'accompagnement de ses filières stratégiques et émergentes.

Initié par la ville de Tours, le projet vise à offrir aux acteurs des mobilités douces, des surfaces d'entrepôts, de bureaux et d'ateliers sur le parc d'activités métropolitain du Menneton.

Les enjeux et objectifs de l'opération sont les suivants :

- favoriser le développement économique des activités de la filière émergente du Vélo, en s'appuyant sur la présence, sur ce site unique, de plusieurs entreprises, dont Cyfac, un des principaux fabricants français de cadres artisanaux sur-mesure de vélos ;
- offrir une vitrine à ses acteurs, entreprises et porteurs de projets, dont ceux de l'union des entreprises du Cycle Grand Ouest (CYGO), afin de s'ouvrir davantage au public grâce à cette façade sur un axe fort ;
- leur donner accès à des biens d'équipement commun afin de faciliter leur croissance ;
- développer les mobilités douces sur le territoire et l'utilisation du vélo en proposant des offres de produits et de services à leur usage;
- valoriser l'entrée Ouest de la Métropole et ce site en reconversion et développement depuis plusieurs années ;
- à terme, attirer en Touraine de nouveaux acteurs de cette filière.

Le programme des travaux consiste à réhabiliter un bâtiment existant comprenant 2 700 m<sup>2</sup> d'entrepôt et 650 m<sup>2</sup> de bureaux, et à construire des surfaces additionnelles d'ateliers, d'entrepôts et de bureaux, mais aussi des locaux techniques communs nécessaires au fonctionnement du Pôle Vélo.

Tours Métropole Val de Loire propose de faire appel à la SET Aménagement, Société Publique Locale dont elle est actionnaire, pour l'étude, la mise en œuvre et le portage de ce projet, dans le cadre d'un contrat de concession de travaux – exploitation, conformément aux dispositions des articles L. 3211-1 à L. 3211-5 du Code de la commande publique relatives à la quasi-régie.

Ce contrat sera négocié entre Tours Métropole Val de Loire et la SET Aménagement, notamment au regard des exigences et modalités suivantes :

- Tours Métropole Val de Loire assurera, tout au long du contrat, un contrôle analogue ainsi qu'un suivi technique, financier et comptable du projet ;
- La durée du contrat sera définie en fonction de l'amortissement des investissements, afin d'éviter toute nécessité de participation de la Métropole ;
- Le concessionnaire sera seul responsable de la conception et de la réalisation des ouvrages conformément au projet et spécifications techniques du programme des travaux ;
- Le concessionnaire assumera seul les risques liés à la maîtrise d'ouvrage et au respect du montant global d'investissement ;
- Le Concessionnaire sera autorisé à réaliser des opérations de valorisation immobilière afin de faciliter l'équilibre économique de l'opération ;
- Si la demande et les besoins des acteurs de la filière Vélo devaient ne pas suffire à assurer l'équilibre de l'opération, le concessionnaire pourrait accueillir, dans les ateliers et les bureaux, toute autre activité s'inscrivant dans les filières stratégiques et émergentes de la métropole.

Après négociation avec la SET Aménagement, le contrat de concession sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain début 2025.

En parallèle, il est précisé que l'Etat a lancé en mai 2024 un Appel à Projets (AAP) « *Industries du Vélo* » visant à soutenir les efforts de compétitivité, de souveraineté, d'innovation et d'investissement productif de la filière industrielle du vélo pour produire en France les vélos de demain et leurs équipements.

L'AAP s'articule autour de 4 axes :

- développement et assemblage de vélos,
- production des principaux composants et équipements pour vélos,
- éco-conception et amélioration de l'impact environnemental des vélos et des équipements associés, sur leur cycle de vie,
- briques technologiques et démonstrateurs de solutions innovantes.

Des entreprises du territoire souhaitent se positionner sur cet appel à projets dans le cadre d'un consortium.

CYFAC et VELOOP, qui pourraient être rejoints par d'autres acteurs industriels du territoire, envisagent de déposer une candidature dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> vague de l'Appel à projets ouverte jusqu'au 9 décembre 2024.

Le soutien de Tours Métropole Val de Loire serait opportun pour conforter leur candidature et le futur pôle métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 3211-1 à L. 3211-5 relatifs aux contrats de concession,

Vu La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et la compétence de plein droit reconnue aux métropoles, en lieu et place des communes membres, en matière de développement et d'aménagement économique,

Vu la délibération n° C\_23\_12\_11\_019 du Conseil métropolitain du 11 décembre 2023 portant création de la Société Publique Locale LA SET Aménagement,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 15 octobre 2024,

- **APPROUVE** le lancement du projet de *Pôle Vélo* sur le parc d'activités métropolitain du Menneton ;

- **SOUHAITE** l'ouverture de négociations avec la SET Aménagement en vue de la conclusion d'un contrat de concession travaux – exploitation ;

- **AUTORISE** le Président à apporter, au travers d'un courrier, le soutien de Tours Métropole Val de Loire à la candidature du futur consortium à l'Appel à Projets *Industries du Vélo* lancé par l'Etat.

Catherine GAULTIER : *Il s'agit du lancement du projet et de l'ouverture des négociations avec la SET aménagement, de la conclusion d'un contrat de concession de travaux d'exploitation pour la filière émergente du vélo au Menneton. Donc, Tours Métropole souhaite porter la création d'un pôle vélo dans le cadre de l'accompagnement de ces filières stratégiques et émergentes. Le projet vise à offrir aux acteurs des mobilités douces des surfaces d'entrepôts, de bureaux, d'ateliers sur le pack d'activités du Menneton, avec la réhabilitation d'un bâtiment existant, 2700 m<sup>2</sup> d'entrepôts et 650 m<sup>2</sup> de bureaux. Les enjeux et les objectifs de l'opération sont les suivants : favoriser le développement économique des activités de la filière émergente vélo en s'appuyant sur la présence d'entreprises telles que Cifac, offrir une vitrine à ces acteurs, entreprises et porteurs de projets, dont ceux de l'Union des entreprises du cycle Grand Ouest CYGO, leur donner accès à des biens d'équipement commun, développer les mobilités douces sur le territoire et l'utilisation du vélo, valoriser l'entrée Ouest de la métropole, et à terme, attirer en Touraine de nouveaux acteurs de cette filière. Donc Tours Métropole Val de Loire propose de faire appel à la SET aménagement pour porter ce projet, et le contrat sera négocié entre Tours Métropole et la SET selon les exigences et les modalités suivantes : la métropole assurera tout au long du contrat un contrôle analogue ainsi qu'un suivi technique, financier et comptable du projet. La durée du contrat sera définie en fonction de l'amortissement des investissements afin d'éviter toute nécessité de participation de la métropole. Le concessionnaire sera seul responsable de la conception et de la réalisation des ouvrages, conformément aux projets et spécifications techniques du programme des travaux. Le concessionnaire assumera seul les risques liés à la maîtrise d'ouvrage et au respect du montant global d'investissements. Le concessionnaire sera autorisé à réaliser des opérations de valorisation immobilière afin de faciliter l'équilibre économique de l'opération. Et si la demande et les besoins des acteurs de la filière vélo devaient ne pas suffire à assurer l'équilibre de l'opération, le concessionnaire pourrait accueillir dans les ateliers et les bureaux toute autre activité s'inscrivant dans les filières stratégiques et émergentes de la Métropole. En parallèle, il est précisé que l'État a lancé en mai 2024 un appel à projet industrie du vélo visant à soutenir les efforts de compétitivité, de souveraineté, d'innovation et d'investissement productif de la filière industrielle du vélo pour produire en France des vélos de demain et leurs équipements. Donc cet appel à projets s'articule sur 4 axes, le développement et l'assemblage de vélos, la production des principaux composants équipés, l'éco-conception et l'amélioration de l'impact environnemental des vélos et des équipements associés sur leur cycle de vie, des briques technologiques et des démonstrateurs de solutions. Des entreprises du territoire souhaitent se positionner sur cet appel à projets dont CYFAC et VELO UP qui pourraient être rejoints par d'autres acteurs. Donc le soutien de la Métropole serait opportun pour conforter leur candidature sur le futur pôle Métropolitain. Il nous est donc demandé d'approuver le lancement du projet du pôle vélo sur le pack d'activités Métropolitain du Menneton, d'ouvrir la négociation avec la SET aménagement et aussi d'autoriser le président à apporter au travers d'un courrier, le soutien de la Métropole à la candidature du futur consortium à l'appel à projet industrie du vélo lancé par l'État.*



Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des demandes d'intervention ?*

*Avec un déport de Madame GOBLET et Monsieur COULON, je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**Mme GOBLET, MM. COULON, LEBRETON se déportent et ne prennent pas part au vote.**

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La SET et le Groupe EXIA, aménageur et promoteur orléanais, se sont rapprochés en 2022 afin de porter le projet des Carmeries. Les deux sociétés sont d'ores et déjà associées en tant qu'aménageurs de ce site en reconversion au sein de la SAS Joué-lès-Tours-Gutenberg.

Le projet d'aménagement et la programmation de tout le quartier sont désormais aboutis, et un premier îlot, l'îlot A, a été travaillé pour accueillir 38°500 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour un preneur potentiel très intéressé par cette opportunité.

Compte tenu de délais contraints pour la mise à disposition de ces locaux, EXIA a créé dès le mois de juin 2024 la SAS JLT-A-2024 afin de déposer le permis de construire, lequel a été déposé le 17 juillet 2024.

Désormais, il convient que la SET devienne actionnaire de cette SAS de copromotion à hauteur de 49%.

L'article L. 1524-5 du CGCT indique que « [...] toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration, en application du premier alinéa du présent article [...] ».

Toute prise de participation d'une SEM dans le capital d'une société commerciale se doit d'être précédée d'un accord exprès de la part des collectives administrateurs.

En application de ces dispositions, la SET sollicite l'accord exprès de Tours Métropole Val de Loire avant la prise de participation dans cette nouvelle structure.

La SAS JLT-A-2024, immatriculée sous le RCS Orléans 929 980 258, depuis le 02 juillet 2024, est dotée d'un capital de 10 000 € dont 49 % sera détenu par la SET et 51 % par EXIA PRODUCTION.

Aussi il est proposé d'autoriser la SET, dont Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 21,14 %, de participer au capital de la Société SAS JLT-A-2024 à hauteur de 49 %, ce qui représente une participation au capital de 4 900€.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-5,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 15 octobre 2024,

- **APPROUVE** la prise de participation de la SET au capital de la Société SAS JLT-A-2024 à hauteur de 4 900 €, soit 49% du capital social de ladite société, participation qui a été votée à l'unanimité des votants présents ou représentés par le Conseil d'administration de la SET du 24 septembre 2024 ;

- **DIT** qu'un exemplaire des statuts de la SAS JLT-A-2024, un extrait Kbis, ainsi qu'un exemplaire du bilan prévisionnel de gestion, sont joints à la présente délibération.

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'autoriser la SET à entrer dans le capital d'une société qui s'appelle Joué les Tours Gutenberg, qui a été créée par le groupe EXIA pour la création sur le site Michelin d'un nouveau quartier d'habitat et de services. La SET et EXIA sont associés pour la reconversion de ce site. La société a été créée pour déposer le permis, et donc il vous est demandé l'autorisation pour la SET de participer au capital pour un montant de 4 900€, c'est à dire 49% du capital, et cette autorisation est obligatoire puisque les actionnaires de la SET avant que cela se fasse doivent préalablement donner leur accord.*

Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Avec un déport de Messieurs DENIS, CHAILLOUX, COULON Franck GAGNE au nom du département, je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité**

**MM. DENIS, CHAILLOUX, COULON, LEBRETON, FENET, GAGNAIRE, DE OLIVEIRA, SOL se déportent et ne prennent pas part au vote.**

---

## C\_24\_11\_04\_034- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A LA SEM HY'TOURAINE

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé que Tours Métropole Val de Loire, le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (« S.I.E.I.L. 37 »), la Communauté de communes Loches Sud Touraine et la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre ont décidé de s'associer avec la société STMicroelectronics pour le déploiement d'installations de production et de distribution d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone et constitué une société d'économie

mixte locale régie par les dispositions des articles L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dont la dénomination est « SEM HY'Touraine ».

Tours Métropole Val de Loire est représentée au sein de la SEM Hy'Touraine par deux administrateurs désignés par délibération du Conseil métropolitain du 17 mars 2023.

Lors du Conseil métropolitain du 25 septembre 2023, Monsieur Sébastien CLEMENT a été élu 5<sup>ème</sup> membre du Bureau. Ce poste de membre du Bureau dispose de la délégation à l'hydrogène et aux infrastructures de recharge des véhicules électriques. Pour cette raison, il est proposé qu'il remplace Monsieur Stéphane HOUQUES en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la SEM Hy'Touraine.

Conformément à l'article L.2121-21, par renvoi de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donnée lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

- **DESIGNE** Monsieur Sébastien CLÉMENT en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la SEM Hy'Touraine.

Frédéric AUGIS : *Je vous propose de désigner Sébastien CLÉMENT qui ne prendra pas part au vote.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**M. CLEMENT se déporte et ne prend pas part au vote.**

---

**C\_24\_11\_04\_035- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - JOUE-LES-TOURS  
- COGENERATIONS MORIER ET RABIERE - CONVENTION D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - AVENANT N° 3**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par décret n° 2017-352 du 20 mars 2017, la Communauté urbaine Tour(s)plus a été transformée en métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire ».

Or, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropole du 27 janvier 2014 a rendu l'exercice de la compétence « réseau de chaleur » obligatoire

pour les métropoles. En conséquence, Tours Métropole Val de Loire s'est substituée à la ville de Joué-lès-Tours en tant qu'autorité organisatrice et autorité concédante sur le réseau de chauffage urbain, et les biens et contrats qui y sont attachés.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales, Tours Métropole Val de Loire est également substituée de plein droit à la ville de Joué-lès-Tours pour l'exercice des compétences transférées.

Compte-tenu du contexte de tension et d'urgence sur les moyens de productions d'électricité en France, Tours Métropole Val de Loire et Dalkia considèrent qu'il est pertinent de mettre à disposition des installations de cogénération afin de soutenir le réseau de distribution d'électricité, tout en continuant à fournir de la chaleur pour les besoins du réseau de chauffage urbain.

L'avenant n° 3, à la convention d'occupation temporaire, a pour objet de permettre la poursuite de l'exploitation des installations de cogénération « Rabière » et « Morier » pour la production et la valorisation d'électricité sur le marché libre et/ou un marché de capacité (MECAPA).

Conformément aux dispositions de l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, au titre du présent avenant, Dalkia versera à Tours Métropole Val de Loire une redevance annuelle calculée comme suit :

- une partie fixe de 6 308 euros annuels, nets de taxe, correspondant à la somme des deux loyers des surfaces mises à disposition pour les cogénérations ;
- et une partie variable correspondant à 30% des gains générés par la souscription de la cogénération aux marchés MECAPA et/ou Marché libre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

- **ADOpte** l'avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire annexé à la présente délibération ;

- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Martin COHEN : *Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette première délibération, c'est pour vous parler de la convention d'occupation temporaire du domaine public des cogénérations, Morier et Rabières, c'est sur le réseau de chaleur, Joué-lès-Tours,*



*des cogénérations qui jusque-là bénéficiaient de l'obligation d'achat jusqu'en 2021. Depuis, elles servent pour soutenir le réseau de distribution d'électricité à partir du moment où on autorise Dalkia à le faire. Et là, cet avenant a pour but de permettre la poursuite de l'exploitation de ces installations pour soutenir le réseau de distribution d'électricité avec ce qu'on appelle le mécanisme de Mécapa marché de capacité. Donc on les autorise à faire ça et en échange finalement il y a une redevance annuelle avec une partie fixe de 6 308,00€, une partie variable correspondant à 30% des gains qui seront générés grâce à la vente d'électricité sur ces marchés Mécapa.*

Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des demandes d'intervention ?*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_036- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - RAPPORT 2023  
DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SEM HY'TOURAINE**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, et du décret 2022-1406 du 4 novembre 2022, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte et société publique locale, dont la collectivité est actionnaire.

Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 21,25 % au sein de la SEM Hy'Touraine.

La SEM Hy'Touraine a pour objet social :

- le développement et la promotion de la production et de l'utilisation de l'hydrogène renouvelable ou bas-carbone,
- l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone,
- la création, l'entretien et l'exploitation de points de ravitaillement en hydrogène pour véhicules ou pour navires,
- la vente et la distribution, en dehors des points de ravitaillement, d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris des opérations relatives à la construction d'immeubles.

Les principales activités et opérations réalisées par la SEM pendant l'année 2023 sont :

- les formalités administratives suite à la création de la société,
- la proposition d'une stratégie de la SEM Hy'Touraine pour le développement de l'hydrogène en Touraine à l'horizon 2027,
- la proposition d'un budget prévisionnel 2023-2025.

Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le rapport écrit sur l'exercice 2023 du représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du Conseil d'Administration de la SEM Hy'Touraine, dont un exemplaire a été communiqué à l'appui de l'ordre du jour.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1524-5, L.2253-2, L.5111-4, L.5211-10, L.5217-1 et suivants,

Vu le décret 2022-1406 du 4 novembre 2022,

Vu le rapport écrit, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

**- PREND ACTE** du rapport 2023 présenté par le représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Hy'Touraine.

Martin COHEN : *Je continue avec le rapport 2023 concernant la SEM Hy'Touraine. Première année de vie de cette SEM Hy'Touraine, c'est une société qui a été créée pour travailler sur la question de l'hydrogène à l'échelle de l'Indre-et-Loire, Tours Métropole Val de Loire en est actionnaire à hauteur de 21,25%. Donc cette première année a permis les formalités administratives de création de la société, la proposition d'une stratégie pour le développement de l'hydrogène en Touraine à Horizon 2027 et les premiers budgets prévisionnels. On est sur une première année avec un résultat déficitaire de 6 000€, et on prend acte.*

Frédéric AUGIS : *Oui, on prend acte.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

---

**C\_24\_11\_04\_037- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - TOURS -  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE  
CHALEUR DES BORDS DU CHER - APPROBATION DU RAPPORT 2023 DES  
REDEVANCES**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Aux termes de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations

afférentes à l'exécution du contrat de concession, et une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service public.

A ce titre, le rapport sur le réseau de chaleur de Tours, joint à la présente délibération, a été remis à Tours Métropole Val de Loire par la Société de Chauffage urbain des Bords du Cher (S.C.B.C.). L'exécution de la mission par le délégataire, et la qualité du service public rendu aux usagers n'emportent pas de remarque particulière.

L'article 1.6 du cahier des charges annexé à la convention de concession du 10 mai 1971 prévoit que le concessionnaire versera au concédant une redevance fixée à 2 % du montant global T.T.C. des recettes de vente de chaleur effectuée au titre du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

Cette redevance est destinée à couvrir les frais de toutes sortes supportés par l'autorité concédante, et notamment l'utilisation du domaine public.

Pour l'exercice 2023, cette redevance s'élève à 215 495,84 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

- **PREND ACTE** du rapport annuel remis par le concessionnaire pour l'année 2023 ;

- **APPROUVE** l'émission du titre de recette pour la somme de 215 495,84 € due pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Martin COHEN : *Je continue avec un certain nombre de rapports sur les réseaux de chaleur. Le premier, c'est le réseau de chaleur de SCBC, Société de Chauffage Urbain des Bords du Cher, qui en 2023 est déficitaire, en particulier en raison de la fin de ses contrats d'obligation d'achat sur d'autres cogénérations. On peut noter une mixité ENR mixité bois à 74% qui est plutôt un bon résultat, mais donc je disais un résultat brut déficitaire -847 282,00€ sur cette année 2023, et des redevances puisqu'on doit le voter pour l'exercice 2023, une redevance de 215 495€.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_038- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - JOUE-LES-TOURS  
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE  
CHALEUR - APPROBATION DU RAPPORT 2022-2023 ET DES REDEVANCES**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La ville de Joué-lès-Tours a concédé, par délibération en date du 12 octobre 1992, à la Société ESYS MONTENAY, devenue DALKIA, son service public de distribution d'énergie calorifique.

Suite à sa transformation en Métropole en 2017, Tours Métropole Val de Loire a été substitué à la commune de Joué-lès-Tours dans l'exécution de ce contrat dont l'échéance est fixée au 30 septembre 2033.

Aux termes de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, et une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service public.

A ce titre, le rapport de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 du réseau de chaleur de Joué-lès-Tours, a été remis à Tours Métropole Val de Loire par Dalkia. L'exécution de la mission par le délégataire, et la qualité du service public rendu aux usagers n'emportent pas de remarque particulière.

Dans la convention de délégation de 1992, l'article 8 modifié par l'avenant n° 9 stipule que le délégataire est tenu de verser chaque année au délégant une redevance destinée à contribuer à la couverture des frais de contrôle de la délégation et des frais d'occupation du domaine public, composée comme suit :

- une part fixe de 95 000 €,
- une part variable fixée à 0,5 % du montant total des factures toutes taxes établies au titre de la fourniture d'énergie calorifique pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet N-2 au 30 juin N-1.

Pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, cette redevance se décompose comme suit :

- 95 000 € pour la part fixe,
- 50 364 € pour la part variable.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur la période 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur de Joué-lès-Tours ;

- **APPROUVE** l'émission des titres de recette pour la redevance de 145 364 € au titre de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.



Martin COHEN : *Je continue toujours sur le réseau de chaleur cette fois, celui de Joué-Lès Tours qui a aussi un résultat négatif, celui-là est structurellement déficitaire, vraisemblablement en raison du recours à la haute pression lors de sa conception, qui coûte beaucoup plus cher en entretien. Malgré tout, on a réussi à pousser la mixité au-delà des 50%, on a 62,5% en bois sur cette année 2022/2023, et donc je vous disais un résultat déficitaire de près de -1 980 000€ mais la redevance pour la Métropole se décompose en 95 000 pour la part fixe et 50 000 pour la part variable.*

Frédéric AUGIS : *On prend acte, merci.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_039- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - SAINT-PIERRE-DES-CORPS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROBATION DU RAPPORT 2022-2023 ET DES REDEVANCES**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Aux termes de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, et une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service public.

A ce titre, le rapport relatif au réseau de chaleur de Saint-Pierre-des-Corps, joint à la présente délibération, a été remis à Tours Métropole Val de Loire par Corpo Energie. L'exécution de la mission par le délégataire, et la qualité du service public rendu aux usagers n'empportent pas de remarque particulière.

Dans la convention de délégation en date du 24 juillet 2014, l'article 59 stipule que le délégataire est tenu de verser chaque année au délégant une redevance destinée à contribuer à la couverture des frais de contrôle de la délégation, et l'article 60 stipule que le délégataire verse annuellement au délégant une redevance d'occupation du domaine public correspondant à la présence du réseau et au terrain d'assiette des chaufferies.

Pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, ces redevances s'élèvent à :

- 46 068,93 € pour la redevance de contrôle,
- 64 366,13 € pour la redevance d'occupation du domaine public (R.O.D.P.).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur la période 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps ;

- **APPROUVE** l'émission du titre de recette pour la somme de 110 435,06 € due pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Martin COHEN : *Je continue avec le réseau de Saint-Pierre-des-Corps, c'est un réseau qui est plus sain et qui est à l'équilibre sur cette année 2022/2023, on est à une mixité énergie renouvelable à 71%. À noter la construction prochaine d'une nouvelle chaufferie au niveau des épines fortes en 2025 pour pouvoir raccorder le technicentre de la SNCF et encore augmenter cette mixité à 75%. Sur l'exercice 2022/2023, les redevances sont de 46 000€ pour la redevance de contrôle et 64 000 pour la redevance d'occupation du domaine public.*

Frédéric AUGIS : *On prend acte, merci.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_040- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - LA RICHE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROBATION DU RAPPORT DU 1ER SEMESTRE 2023 ET DES REDEVANCES**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La ville de La Riche a concédé, par délibération en date du 3 mai 1993, à la Société ESYS MONTENAY, devenue DALKIA, son service public de distribution d'énergie calorifique.

Suite à sa transformation en Métropole en 2017, Tours Métropole Val de Loire a été substitué à la commune de La Riche dans l'exécution de ce contrat dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2029.

Aux termes de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, et une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service public.

A ce titre, le rapport sur le réseau de chaleur de La Riche, joint à la présente délibération, a été remis à Tours Métropole Val de Loire par Dalkia. L'exécution de la mission par le délégataire, et la qualité du service public rendu aux usagers n'emportent pas de remarque particulière.

Selon l'article 22.1 du contrat de concession daté du 3 mai 1993, l'exercice est défini sur la base d'une saison de chauffe, allant du 1<sup>er</sup> juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante. Traditionnellement, le rapport sur le fonctionnement du réseau de chaleur de La Riche était présenté à Tours Métropole Val de Loire par Dalkia en se basant sur une année civile. Toutefois, pour l'année 2023, il a été convenu de basculer vers une présentation en saison de chauffe afin de respecter l'article 22.1 de la convention. Pour faciliter cette transition, il était nécessaire de fournir la moitié du rapport annuel, couvrant ainsi le premier semestre de l'année 2023.

L'article 8 du contrat de concession en date du 3 mai 1993, stipule que pendant toute la durée de la concession, le concessionnaire versera à l'autorité délégante, notamment pour tenir compte des frais de contrôle de celle-ci et pour occupation du domaine public, une redevance fixée à 2 % de la vente de chaleur T.T.C.

Pour l'exercice du premier semestre 2023, cette redevance s'élève à 12 361 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

- **PREND ACTE** du rapport du premier semestre de l'année 2023 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur de la ZAC du Prieuré pour l'année 2023 ;

- **APPROUVE** l'émission du titre de recette de 12 361 € due pour la redevance au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2023.

Martin COHEN : *On part à la Riche, un réseau qui est 100% gaz, mais pour lui faire bénéficier d'une TVA à 5,5, on a acheté 51% de biogaz avec des garanties d'origine. Le compte de résultat est positif, mais on peut noter quand même les coûts de la chaleur qui sont bien supérieurs par rapport aux autres réseaux en raison du recours à ce gaz et biogaz. C'est pourquoi on travaille sur l'interconnexion avec le réseau Tours ouest-La Riche, des travaux qui devraient avoir lieu dans les mois qui viennent, et qui devraient permettre de faire bénéficier à ce réseau la Riche de la chaleur de la chaufferie du Menneton. Un résultat de 117 000€ positifs et une redevance sur le premier semestre 2023 de 12 361,00€.*

Frédéric AUGIS : *On prend acte, merci.*

**Vote à l'unanimité.**

---

## C\_24\_11\_04\_041- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - TOURS - OUEST - LA RICHE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROBATION DU RAPPORT 2023 ET SES REDEVANCES

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Aux termes de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, et une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service public.

A ce titre, le rapport du réseau de chaleur de Tours Ouest-La Riche, joint à la présente délibération, a été remis à Tours Métropole Val de Loire par la société dédiée Tours Métropole-Energies Durables. L'exécution de la mission par le délégataire, et la qualité du service public rendu aux usagers n'emportent pas de remarque particulière.

L'article 47 du contrat de concession en date du 27 mars 2018, modifié par l'avenant n° 3, stipule que pendant toute la durée de la concession, le concessionnaire versera à l'autorité délégante au titre de l'occupation du domaine public (R.O.D.P.), une redevance fixée annuellement à 1 % du chiffre d'affaire H.T. issu de la vente de la chaleur et de la vente d'électricité, à laquelle sont ajoutés 3 % du chiffre d'affaire supérieur à celui prévu au compte d'exploitation prévisionnel.

L'article 48 du contrat de concession stipule que pendant toute la durée de la concession, le concessionnaire versera à l'autorité délégante au titre du contrôle annuel, une redevance fixée à 25 000 € HT/an (valeur au 1<sup>er</sup> avril 2017). Cette redevance est actualisée annuellement avec la formule de révision du tarif R22 et avec les indices connus au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Pour l'exercice 2023, ces redevances s'élèvent à :

- 59 523 € pour la R.O.D.P.
- 30 726 € pour la redevance de contrôle.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 24 octobre 2024,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur de Tours Ouest-La Riche ;

- **APPROUVE** l'émission du titre de recette pour la somme de 90 249 € due pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Martin COHEN : *Je finis donc avec Tours Ouest la Riche, le réseau opéré par Tours Métropole Énergie Durable qui lui aussi a un résultat positif, une mixité à 77%. On voit que les réseaux plus récents, on arrive à pousser plus fort l'utilisation en énergie renouvelable et donc on est sur un résultat qui est positif, et une redevance sur l'exercice 2023 de 59 000€ sur la RODP et 30 000€ pour ce qui est de la redevance de contrôle.*

Frédéric AUGIS : *On prend acte, merci Martin. Bertrand.*

**Vote à l'unanimité.**



---

**C\_24\_11\_04\_042- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.) - ANNEE 2025**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 21 décembre 2005 a décidé la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) et fixé les tarifs des contrôles qui découlent de sa mission.

Le S.P.A.N.C. de la Métropole assure également, depuis 2009, le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs, selon les fréquences définies dans le règlement d'assainissement non collectif.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de toute transaction immobilière, le service réalise le diagnostic des installations d'assainissement non collectif. Dans le cas d'une attestation de contrôle de moins de trois ans, la prestation se limite à une réponse administrative simple. En l'absence d'attestation de contrôle datant de moins de trois ans, un diagnostic initial ou un contrôle de fonctionnement est diligenté et assuré par le S.P.A.N.C.

L'ensemble de ces contrôles a fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

A titre indicatif, en 2023, le nombre de contrôles facturés s'élève à :

Contrôle de conception	77
Contrôle de réalisation	69
Contre visites	22
Diagnostic initial	3
Contrôle de fonctionnement	218
Contrôle pour transaction immobilière	57
Réponse simple pour transaction immobilière	12

Fin 2018, l'arrêt de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le contrôle des installations neuves et réhabilitées (d'un montant de 10 200 € en 2018) a entraîné une perte de recettes qui a dû être compensée par un ajustement des tarifs en 2021, 2022 et 2024. Pour 2025, il est proposé :

- une augmentation correspondant à l'inflation soit 2,38 % :

<b>Types de contrôles</b>	<b>Tarifs 2024 (€ H.T.)</b>	<b>Tarifs 2025 (€ H.T.)</b>
<b>Ouvrages neufs ou réhabilités :</b>		
Contrôle de conception avec visite	160,00	164,00
Contrôle de conception sans visite	Gratuit	Gratuit
Contrôle de réalisation 1 <sup>ère</sup> visite	180,00	184,00
Contre-visite de réalisation	90,00	92,00
Validation de la réalisation sans contre-visite	Gratuit	Gratuit
<b>Ouvrages existants :</b>		
Diagnostic initial	145,00	148,00
Contrôle de fonctionnement	145,00	148,00
Contre-visite sous 3 mois	Gratuit	Gratuit
<b>Cas des transactions immobilières :</b>		
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	Gratuit	Gratuit
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	145,00	148,00

- de continuer d'appliquer conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs de contrôle des ouvrages existants, en cas :

- d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du S.P.A.N.C. (les conditions d'application étant définies à l'article 30 du Règlement d'assainissement non collectif),
- de non mise en conformité dans un délai de 4 ans suivant un avis non conforme du S.P.A.N.C. (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement),
- d'appliquer conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs des contrôles de conception et de réalisation lorsque les travaux sont réalisés sans avis du S.P.A.N.C. ou en cas de recouvrement du dispositif avant la visite de contrôle de réalisation,
- de continuer d'appliquer une majoration de 400 % en cas de non mise en conformité dans un délai d'un an suivant un avis non conforme du S.P.A.N.C. (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement) pour les installations situées dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-1 et suivants,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L 1331-1-1 et L1331-11-1,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté ministériel du 23 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2019 approuvant le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif sur le territoire métropolitain,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 15 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs des contrôles effectués par le S.P.A.N.C. de Tours Métropole Val de Loire comme suit :

<b>Types de contrôles</b>	<b>Tarifs 2025 (€ HT)</b>
<b>Ouvrages neufs ou réhabilités :</b>	
Contrôle de conception avec visite	164,00
Contrôle de conception sans visite	Gratuit
Contrôle de réalisation 1ère visite	184,00
Contre-visite de réalisation	92,00
Validation de la réalisation sans contre-visite	Gratuit
<b>Ouvrages existants :</b>	
Diagnostic initial	148,00
Contrôle de fonctionnement	148,00
Contre-visite sous 3 mois	Gratuit
<b>Cas des transactions immobilières :</b>	
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	Gratuit
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	148,00

- **FIXE** conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs de contrôle des ouvrages existants en cas :

- d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du S.P.A.N.C. (défini à l'article 30 du Règlement d'assainissement non collectif),
- de non mise en conformité dans un délai de 4 ans suivant un avis non conforme du S.P.A.N.C. (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement) ;

- **FIXE** conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs des contrôles de conception et de réalisation lorsque les travaux sont réalisés sans avis du S.P.A.N.C. ou en cas de recouvrement du dispositif avant la visite de contrôle de réalisation ;

- **FIXE** conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 400 % des tarifs en cas de non mise en conformité dans un délai d'un an suivant un avis non conforme du S.P.A.N.C. (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement) pour les installations situées dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable ;

- **DIT** que ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'ajouter le taux de T.V.A. en vigueur, sont applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bertrand RITOURET : *Il s'agit de fixer les tarifs du SPANC comme on le fait chaque année. Vous les avez dans la grille de la délibération où vous noterez une petite augmentation qui reprend simplement 2,38% d'augmentation liée à l'inflation.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_043- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS DES BRANCHEMENTS EN EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN - ANNEE 2025**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En application de ses statuts, Tours Métropole Val de Loire est compétente en matière d'assainissement et d'eau. L'objet de la présente délibération est de fixer un bordereau des prix, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour la réalisation des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, sur le territoire métropolitain.

Il est proposé d'actualiser le bordereau en fonction de l'évolution de l'Index Travaux Publics – **TP10a** « Canalisations, assainissement, et adduction d'eau avec fourniture de tuyau ». Les index nationaux sont calculés mensuellement par l'INSEE.

Depuis janvier 2024 (date de publication le 15 mars 2024) **l'index TP10a est devenu TP10f** et l'intitulé est modifié comme suit : « Canalisation, assainissement et d'adduction d'eau avec fourniture de tuyaux multi-matériaux ».

Le calcul de l'actualisation suit le principe suivant :

- Formule appliquée dans les marchés de travaux :

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( \frac{TP10f(I_2)}{TP10a(I_1)} \right)$$

- Calcul de l'actualisation d'après les indices INSEE 2024 publiés :

$TP10a(I_1)$  – juin 2023 = 129,5

$TP10f(I_2)$  – juin 2024 = 129,9

$C_{2025} = 1,0026$

L'actualisation calculée de 1,0026, soit + 0,3 % arrondi au millième, correspond également au tendancier des coûts observés des marchés métropolitains sur la fourniture du matériel, le coût des carburants.

Le bordereau sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 15 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

- **APPROUVE** le bordereau de prix détaillé, annexé à la présente délibération ;

- **FIXE** les tarifs des branchements en eaux usées et en eaux pluviales sur le territoire métropolitain, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bertrand RITOURET : *Il s'agit de fixer cette fois les tarifs des branchements en eaux usées et en eaux pluviales du territoire métropolitain. Là, c'est l'application d'un coefficient spécifique, qui est l'index canalisation assainissement réduction d'eau avec fondure de tuyau multi matériaux qui tient compte de l'évolution de ces matériaux, et qui nous donne une augmentation qui, vous le verrez, est entre 2 et 2.5% des tarifs que nous pratiquons.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_24\_11\_04\_044- CYCLE DE L'EAU - TOURS - SAINT-AVERTIN - SAINT-CYR-SUR-LOIRE - SAINT-PIERRE-DES-CORPS - LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - FIXATION DES TARIFS DES BRANCHEMENTS EN EAU POTABLE ET AUTRES PRESTATIONS - ANNEE 2025**

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

**Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à ses statuts, Tours Métropole Val de Loire est compétente en matière de gestion des services d'intérêt collectif assainissement et eau.

La présente délibération a pour objet de fixer un bordereau des prix des branchements en eau potable réactualisé en fonction de l'évolution de l'Index Travaux Publics – **TP10a** « Canalisations, assainissement, et adduction d'eau avec fourniture de tuyau » - Base 2010. Les index nationaux sont calculés mensuellement par l'INSEE.



Depuis janvier 2024 (date de publication le 15 mars 2024) **l'index TP10a est devenu TP10f** et l'intitulé est modifié comme suit : « Canalisation, assainissement et d'adduction d'eau avec fourniture de tuyaux multi-matériaux ».

Le calcul de l'actualisation suit le principe suivant :

- Formule appliquée :

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times \left( \frac{TP10f(I_2)}{TP10a(I_1)} \right)$$

- Calcul de l'actualisation d'après les indices INSEE 2024 publiés :

$TP10a(I_1)$  – juin 2023 = **129,5**

$TP10f(I_2)$  – juin 2024 = **129,9**

$C_{2025} = 1,0026$

L'actualisation calculée de 1,0026, soit + 0,3 % arrondi au millième, correspond également au tendancier des coûts observés des marchés métropolitains sur la fourniture du matériel, le coût des carburants. Ce bordereau sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur le territoire concerné.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 15 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

- **FIXE** les tarifs des branchements en eau potable sur le territoire métropolitain des communes de La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 tels que mentionnés dans le bordereau annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Bertrand RITOURET : Même chose cette fois, c'est pour la fixation des tarifs de branchement en eau potable et les autres prestations, c'est la même formule qui est utilisée, les mêmes coefficients que pour l'année dernière et qui nous donnent les mêmes pourcentages d'augmentation.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

## C\_24\_11\_04\_045- BATIMENTS ET FONCIER - CHAMBRAY-LES-TOURS - TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS MOBILIERES ET IMMOBILIERES RELATIF A L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

---

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES *est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée*, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *est partie à la délibération n° 17*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

### **Titulaires absents excusés :**

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Depuis le 22 mars 2017, Tours Métropole Val de Loire exerce, de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences énumérées par l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales.

À cette date, Tours Métropole Val de Loire a notamment repris la compétence liée à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Par délibération en date du 3 octobre 2024, le Conseil municipal de la ville de Chambray-lès-Tours s'est prononcé en faveur du transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage située lieudit « Le Petit Porteau » à Chambray-lès-Tours, classée en zone Ne par le Plan Local d'Urbanisme et cadastrée section ZA 285, sur un terrain d'une superficie de 19 594 m<sup>2</sup>, pour une valeur nette comptable arrêtée au 31 décembre 2024 à un million deux cent soixante-deux mille neuf cent quarante-quatre euros et soixante centimes.

Le présent transfert est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraires. Les frais de rédaction d'acte éventuels sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5217-2 et L 5217-5,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n° 2017-352 du 20 mars 2017 portant création de la métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire »,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 18 décembre 2017 relative aux conséquences sur les biens mobiliers et immobiliers des transferts de compétences des communes au 31 décembre 2016 et de la transformation de Tour(s)Plus en Tours Métropole Val de Loire,

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Chambray-lès-Tours en date du 3 octobre 2024, relative au transfert de propriété suite au transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 10 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 17 octobre 2024,

- **APPROUVE** le transfert de propriété des biens et droits à caractère mobilier ou immobilier liés à la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », c'est-à-dire l'aire d'accueil des gens du voyage située lieudit « Le Petit Porteau » à Chambray-lès-Tours, cadastrée section ZA 285, sur un terrain d'une superficie de 19 594 m<sup>2</sup> ;

- **DIT QUE** ledit transfert est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraires ;

- **INDIQUE** que les frais de rédaction d'acte éventuels sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **PRECISE** que lesdits biens sont transférés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire pour une valeur nette comptable arrêté au 31 décembre 2024 à un million deux cent soixante-deux mille neuf cent quarante-quatre euros et soixante centimes ;

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux bâtiments et au foncier à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à l'office de Maître Véronique GRIGUER, notaire à Chambray-lès-Tours.

*Frédéric AUGIS : Et enfin bâtiments et foncier Chambray-Les-Tours, transfert de propriété des biens mobiliers et immobiliers relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage. Je vous propose d'adopter cette délibération.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

### **Vote à l'unanimité.**

*Frédéric AUGIS : Merci beaucoup mes chers collègues, belle fin de soirée, un diner peut être de l'autre côté. Belle soirée.*

*Le prochain conseil communautaire est fixé au 9 décembre 2024.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour de notre séance, la séance est levée à 20 heures 30.*

À Tours le, 11 DEC. 2024

Le Président,

Frédéric AUGIS



La secrétaire de séance,

Marie LÉPINE

